

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION  
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

---

ZIGZAGS  
AUTOUR DE  
NOS PARLERS

*SIMPLES NOTES*

« Pour les oisifs qui lisent tout,  
« même ce qui peut être utile. »  
(CHARLES NODIER.)

---

*Deuxième Série*

---



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR  
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125

MCMXXV

---

*Tous droits réservés*

ZIGZAGS  
AUTOUR DE  
NOS PARLERS

---

DEUXIÈME SÉRIE

LOUIS-PHILIPPE GEOFFRION  
secrétaire de la Société du Parler français au Canada

---

ZIGZAGS  
AUTOUR DE  
NOS PARLERS  
*SIMPLES NOTES*

«Pour les oisifs qui lisent tout,  
«même ce qui peut être utile.»  
(CHARLES NODIER.)

---

*Deuxième Série*

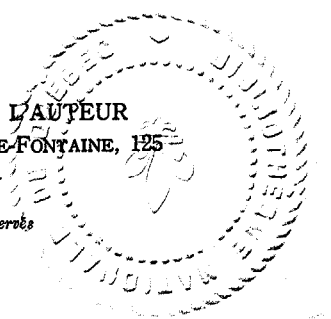
---



A QUÉBEC, CHEZ L'AUTEUR  
125, RUE DE LA CLAIRE-FONTAINE, 125

MCMXXV

*Tous droits réservés*



A LA SOCIÉTÉ  
DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA  
ET A SON FONDATEUR,  
MONSIEUR LE JUGE ADJUTOR RIVARD,  
QUI M'ONT INSPIRÉ LE DESSEIN DE CES NOTES:  
RATTACHER LES VOCABLES ET LES LOCUTIONS  
DE NOTRE LANGUE POPULAIRE  
AUX VIEUX IDIOMES DE FRANCE.

L.-P. G.

*Chanter le coq* est une locution ancienne. Antoine Oudin l'a relevée dès 1656 dans ses *Curiositez françoises*. Elle se disait alors des femmes comme des poules, et signifiait, selon le cas : parler plus haut que son mari, ou imiter le chant du coq.

Nos femmes n'ont donc rien inventé.

Nos poules non plus, d'ailleurs. Il y a longtemps que dans les campagnes de France les poules *chantent le coq*. En Picardie, en Normandie et dans le Bas-Maine, cela s'appelle *chanter le co*. On dit *chanter le jau* dans l'Anjou, le Berry, le Nivernais, la Lorraine, la Saintonge et le Poitou. *Jau* est le nom du coq en ces provinces, ainsi que dans l'Aunis, la Touraine, le Bourbonnais et les Vosges. C'est un vieux mot que Rabelais a employé et qui est dérivé du latin *gallus*, en passant par *gal*, *gau* et *jal*.

En France, les coquericos des poules ne sont pas mieux goûtés qu'ici.

Les Angevins ont ce dicton :

Toute poule qui *chante le jau*  
Est bonne à jeter à l'eau.

En Normandie, on tue immédiatement la poule qui *chante le co*, car on croit communé-

ment que cela est de mauvaise augure. On a sans doute pris au pied de la lettre ce vieux proverbe, recueilli par Le Roux de Lincy :

Malheureuse maison et méchante  
Où coq se tait et poule chante.

Dans le Berry et le Nivernais, l'on n'est ni moins superstitieux, ni moins impitoyable. «Lorsque, dans une ferme, écrit Jaubert dans son *Glossaire du Centre de la France*, une poule vient à *chanter le jau*, on l'attrape à l'instant même et on lui tord le cou; autrement, il arriverait malheur à la maison: le maître mourrait dans l'année.»

Et il en était de même dans le Poitou et les Charentes, il n'y a pas longtemps. Voici, par exemple, ce que M. l'abbé Noguès disait à ce sujet, en 1896:

«Il arrivait parfois qu'une poule, en gloussant *du gosier*, imitait plus ou moins approximativement le chant du coq. Oh! c'était bien grave! La ménagère qui l'entendait pour la première fois dressait l'oreille, écoutait attentivement, et dès qu'elle s'était bien assurée de la réalité, elle laissait tout de côté pour *pregaler* (poursuivre) la poule jusqu'à ce qu'elle l'eût pincée. Elle lui réglait aussitôt son compte, je

veux dire qu'après l'avoir saignée elle la mettait en sauce pour le prochain repas. . . A l'aspect de ce plat insolite, le chef de la famille, en se mettant à table, regardait sa femme avec étonnement. . . mais il n'avait pas eu le temps d'ouvrir la bouche pour poser une question, que celle-ci lui avait déjà répondu: «Elle *chantait le jau!*» L'explication suffisait; il n'y avait aucune réplique à faire. *Chanter le jau*, d'après la dame de céans, était un signe de malheur pour la maison. . . Elle avait bien raison. Tout le monde le répétait après elle, mais tout le monde ne savait pas pourquoi. Or, voici: *chanter le jau* n'était tout simplement qu'une figure métaphorique, qu'une allusion impertinente à son adresse. . . car la maison où la poule *chante le jau* est une maison divisée contre elle-même. Évidemment, les compliments de cette nature, même sortant d'un bec de gallinacé, ne plaisaient jamais, et c'est justement ce que s'empressait de faire voir l'inflexible villageoise.»

Chez nous, l'on ignore généralement le vieux proverbe qui veut que soit malheureuse toute maison où la poule chante, c'est-à-dire toute maison où la femme parle plus haut que le mari; l'on ne connaît pas davantage le pro-

verbe que cite Martine dans *les Femmes savantes* de Molière :

La poule ne doit pas chanter devant le coq,

et qui signifierait : ce n'est pas à la femme de porter les culottes, dans le ménage. Nos campagnardes n'ont donc pas lieu de prendre le chant de la poule pour une «allusion impertinente». Mais l'on n'est pas moins prévenu contre le gaugalin ; car c'est ainsi que, d'après Bescherelle et Larousse, se nomme la poule qui *chante le coq* (du latin *gallus*, coq, et *galina*, poule). Le gaugalin passe-t-il pour un oiseau de mauvais augure ? Le tient-on tout simplement pour une *virago* de l'ordre des galinacés ? En tout cas, la poule qui vient à *chanter le coq* est dès cette heure condamnée au fourneau de cuisine.

### Maquillon, matillon

Dans la langue académique, *maquignon* signifie au sens propre : marchand de chevaux. Mais il est usité surtout en mauvaise part : il sert alors à désigner celui qui dans le trafic des chevaux emploie l'artifice pour les faire paraître meilleurs qu'ils ne sont.

---

Au figuré, *maquignon* se dit d'une personne qui tire profit d'affaires qu'elle fait valoir adroitement. Et c'est ainsi qu'il y a des maquignons de mariages, des maquignons de la gloire, etc.

Chez nous, *maquignon* est peu usité: on dit généralement *maquillon* comme en Normandie. Les puristes du peuple prononcent *matillon*, de même qu'ils diront *estuser* au lieu d'excuser.

Le *maquillon* ou *matillon* est presque toujours un marchand de chevaux très habile, madré même. Mais il n'est pas nécessairement malhonnête. Je n'en veux pour preuve que cet incident judiciaire survenu non loin de Québec, il y a quelques années.

On demandait au tribunal d'annuler la vente d'un cheval, et un *maquillon* avait été appelé à rendre témoignage. Dès qu'il eut prêté serment et décliné ses nom et prénoms, l'avocat de la partie qui l'avait fait assigner lui posa cette question préliminaire: «Vous connaissez le cheval qui fait l'objet du présent litige, n'est-ce pas?» En entendant prononcer le mot «cheval», notre *maquillon* prit un air indigné et, se tournant vers le président du tribunal: «Monsieur le juge, dit-il, si on est pour par-

ler de chevaux, je demande à sortir du serment.»

C'est ainsi que, chez nous, les *maquillons* savent allier le respect du serment au souci de la dignité professionnelle.

### Étalon

Vous arrive-t-il de lire les réclames que les Ontariens publient dans les journaux français de notre province ?

Non ? Il n'y a pourtant rien de plus désopilant. Et songez bien que ces messieurs paient pour nous dilater ainsi la rate.

Je viens de parcourir une de ces réclames qui est vraiment typique, et je ne puis résister à la tentation de vous la signaler.

Un Torontois (quelques-uns disent Torontovingien) a découvert le «moyen de gagner quelqu'argent surnuméraire» et, comme il n'est pas égoïste, il veut bien nous faire part de sa découverte. C'est, paraît-il, «un moyen éprouvé, établi et très sûr», qu'on peut employer même si l'on a beaucoup d'«enfants à avoir soin». Ce «moyen éprouvé, établi et très sûr» consiste tout simplement à «convertir ses moments de loisir en piastres et cents».

Vous n'aviez jamais pensé à cela : « convertir vos moments de loisir en piastres et cents » ? Que vous avez l'âme peu apostolique !

Comment s'opère cette « conversion » ? Au moyen de l'« Auto-tricoteuse ». C'est simple, n'est-ce pas ? Ce qui l'est encore plus, c'est que cette tricoteuse, bien qu'elle porte le nom d'« auto-tricoteuse », ne marche que si vous en tournez la manivelle. C'est une découverte, on ne saurait trop le répéter.

Au reste, voici comment ce bon Torontois ou Torontovingien expose ce qu'il appelle son « plan » :

« Brièvement voici notre plan ! Vous tricotez pour nous, chez-vous. . . »

Le typographe a dû oublier d'unir *pour* et *nous*. Car, en fin de compte, pourquoi écrire *chez-nous* avec un trait d'union, lorsqu'on écrit *pour nous* sans trait d'union ? Mais passons.

« Vous tricotez pour nous, chez-vous, durant vos heures de loisir — autant et seulement quand cela vous plaît. »

Cet « autant et seulement quand » n'est-il pas délicieux ? Mais il fallait le trouver !

« Pour chaque paire de chaussettes étalon... »

---

Je vous vois loucher ou rajuster vos lunettes... Vous avez bien lu.

«Pour chaque paire de chaussettes étalon que vous nous envoyez — étalon signifiant, tricotées sur des mesures régulières — nous vous payons un prix établi, garanti.»

Ces «chaussettes étalon» ne valent-elles pas, à elles seules, tout un poème? Et ce n'est là qu'une réclame *étalon*, pardon! une réclame-type des puristes... ou puritains de l'Ontario.

*Ignorance is bliss*, aiment à dire les Anglo-Saxons. Les Torontois ou Torontovingiens ne se doutent pas des divertissements que nous procure leur béate ignorance. Nous ne sommes pas près de devenir un peuple morose.

### Etlon

Les *chaussettes étalon* de notre Torontois ou Torontovingien m'amènent tout naturellement, comme si elles avaient été faites exprès, à parler du noble animal que vous connaissez, et dont l'abbé Delille a dit en des vers pompeux:

L'étalon généreux a le port plein d'audace,  
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce.

L'abbé Delille commettait ces alexandrins vers la fin du dix-huitième siècle, et c'est pourquoi il écrivait «étalon». Mais il n'eut pas orthographié de même au dix-septième siècle, ni au commencement du dix-huitième. En effet, au dire de M. Rosset, *ételon* a été en usage de Nicot (de 1606) au dictionnaire de l'Académie de 1762. «On prononçait anciennement *étalon*, lit-on dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, édition de 1750. On a dit ensuite *ételon*; et on prononce présentement *ellon*.» C'est le dictionnaire de l'Académie de 1762 qui a imposé *étalon*.

Chez nous, du moins en certaines parties de notre province, on dit encore *ellon* pour *étalon*, et cela, au figuré comme au propre.

### Habitant

Les gens du peuple, chez nous, semblent ignorer le mot *paysan*. En tout cas, ils ne s'en servent que rarement. Pour eux, l'homme des champs, celui qui fait valoir un fonds de terre lui appartenant en propre est un cultivateur ou un *habitant*. Ils disent *cultivateur* dans la langue écrite et *habitant* dans la conversation. Ainsi, lorsque Baptiste Legris adresse une lettre à son frère Joseph, il inscrit sur l'enveloppe:

Joseph Legris, cultivateur; mais, si vous lui demandez ce que fait son frère Joseph, il vous dira: «Il est *habitant*.»

Dans une communication que *le Canada français* a publiée en novembre 1918, M. l'abbé Paul Vigué, directeur au grand séminaire de Poitiers, affirmait que le mot *habitant*, dans la signification même où nous l'employons au Canada, «est un mot de l'ancienne France, et particulièrement de la France campagnarde». Et il citait, à l'appui de son assertion, d'anciens procès-verbaux d'*assemblées de paroisses* ou *communautés d'habitants*, qu'on rédigeait généralement suivant cette formule: «A l'assemblée générale des manants et *habitants* de la paroisse de . . . , faite et convoquée au son de la cloche, à la manière accoutumée, au devant de la porte et entrée principale de l'église de . . . , à l'issue de la messe parochiale . . . »

Littré dit que *manant* a eu autrefois le sens d'habitant de la campagne, et, pour M. l'abbé Vigué, les mots *manants* et *habitants* étaient absolument synonymes. Mais ce n'est pas l'avis de P.-M. Quitard. Dans ses *Études sur les proverbes français et le langage proverbial*, celui-ci, après avoir expliqué que *manant* se disait jadis «d'un individu qui avait un manoir

à lui appartenant, qui possédait des terres, qui était riche», ajoute: «On lit dans plusieurs chartes: *Les manants et habitants de la paroisse de*, etc. Là-dessus, on a prétendu qu'il fallait entendre par *manants* ceux qui étaient originaires de l'endroit, et par *habitants* ceux qui étaient venus s'y établir. Mais rien ne prouve absolument la vérité d'une telle distinction, et, tout bien considéré, il y a plus de motifs de croire que le mot *manants* s'appliquait spécialement à ceux qui avaient, comme on dit, pignon sur rue ou du bien au soleil, tandis que le mot *habitants* désignait la population générale d'un lieu. Ne semble-t-il pas qu'en nommant à part les manants parmi cette population où ils étaient nécessairement englobés, on ait voulu, en raison de la signification primitive de leur nom, ne pas les confondre avec *le commun des martyrs*?»

Quoi qu'il en soit, le titre d'*habitant* est chez nous aussi honorable qu'ancien.

Le 2 avril 1675, le Conseil souverain de la Nouvelle-France rendait une ordonnance intitulée *L'etat ou il faut estre pour estre réputé habitant*. Les considérants de cette ordonnance se lisaient comme suit: «Sur la remontrance faite par le procureur général qu'il luy a esté

faict plainte par le Bailly de Montréal qu'il y a dans l'Isle du dict lieu nombre de volontaires y commettant divers désordres que pour cet effect le sieur de la Nauguère (la Naudière) commendant à Montréal l'auroit invité d'aller au lieu ou il y a plus de ces libertins pour les faire revenir à leur devoir, ce qu'il auroit faict sans aucun succez, Requérannt le dit Bailly une expédition d'ordonnance du Conseil qui condamne ces sortes de gens à s'engager à des Maistres ou *se faire habitans*; à quoy le dict procureur général conclud pour l'intérêt du Roy et le bien Public, qui sont fort intéressez par les divers désordres qui se commettent dans tout le pays par tels Vagabonds qui peuvent estre un reste des Coureurs de bois qui jouissent du benifice de la traitte contre la disposition des ordonnances du Conseil, laquelle traitte n'appartient qu'aux habitans, et cependant la meilleure partie leur est enlevée par ces sortes de gens, lesquels ne contribuent en rien à l'augmentation de la colonie, au contraire la détruisent et sont autant d'ennemis domestiques dont on ne peut trop tost ni plus efficacement s'assurer qu'en les condamnant à s'engager à des Maistres qui puissent répondre de leur conduite autant qu'il se peut, ou à *prendre*

---

*des habitations* et y tenir feu et lieu un an durant, avant de pouvoir jouir du bénéfice de la traite avec les sauvages. . . »

Les locutions «se faire habitans» et «prendre des habitations», que j'ai soulignées dans le texte ci-dessus, sont synonymes. Elles signifient toutes deux: prendre possession de terres pour s'y fixer, c'est-à-dire pour les défricher et les cultiver. Les *habitants* de la Nouvelle-France étaient donc les colons proprement dits; c'étaient ceux qui avaient quitté la France pour venir peupler le Canada, pour s'y établir définitivement, pour en faire leur patrie. Les autres, fonctionnaires, militaires, trafiquants, commis et *engagés* des compagnies de traite, *volontaires*, missionnaires même, n'étaient pas des *habitants*. Comme ils devaient retourner en France après un temps plus ou moins long, ils restaient des *Français*, tandis que les *habitants* eux, devenaient des *Canadiens*. Dans ces temps éloignés, *habitant* et *Canadien* étaient donc synonymes.

Les *habitants* ont été les véritables fondateurs de notre patrie, et nous serions mal venus à rougir aujourd'hui du titre qu'ils nous ont légué, à nous, leurs descendants. Le nom d'*habitant* est un titre honorable entre tous. Con-

servons-le précieusement, comme on garde un souvenir de famille; portons-le avec orgueil; et n'allons jamais le déprécier en l'appliquant à qui que ce soit avec un sens péjoratif, comme on le fait quelquefois.

D'ailleurs, le nom d'*habitant*, au sens de particulier qui cultive sa propre ferme, est du meilleur usage.

«*Habitant* ou Colon, en parlant des colonies, lit-on dans le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, se dit d'un particulier auquel le Souverain a accordé des terres pour les défricher, les planter et les cultiver à son profit.»

«Il se dit, écrit Littré, de celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie», en d'autres termes, une terre dont il a la propriété; car tel est le sens de domaine et d'habitation.

Bescherelle définit comme suit le mot *habitant*: «Celui qui possède dans une colonie ce qu'on appelle une habitation.»

D'après le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter, *habitant* signifie spécialement: «Celui qui possède un domaine dans une colonie.»

Enfin, l'Académie, qui est l'arbitre du bel usage, admet, elle aussi, dans la dernière édition de son dictionnaire, les mots *habitant* et

---

*habitation* avec les sens ci-dessus donnés. On y lit au sujet du nom *habitant*: «Il se dit particulièrement de celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie. *Un habitant de la Martinique. De riches habitants*»; et au sujet du mot *habitation*: «Signifie encore la portion de terre qu'un particulier cultive et fait valoir, dans une colonie. *Il a deux habitations à la Martinique.*»

Qu'on n'objecte pas que le Canada n'est pas colonie française. Aussi longtemps que nous parlerons français, notre pays restera colonie linguistique de la France. Et tant que l'Académie admettra l'emploi d'*habitant* pour désigner celui qui possède un domaine, une terre dans une colonie, nous serons justifiables de donner le nom d'*habitant* aux agriculteurs de chez nous qui sont propriétaires de leurs terres.

Je le répète: conservons le mot *habitant*. Et que nos cultivateurs ne manquent jamais de se dire *habitants*: c'est un titre dont ils ont toutes les raisons d'être fiers.

### Moréal, Momorency

J'ai montré ailleurs (*Zigzags*, 1<sup>re</sup> série, p. 3) que la substitution de *ia* à *éa*, dans la prononciation de *Montréal*, est d'origine normande.

Mais on ne dit pas seulement *Mon-rial*, chez nous. On dit aussi *Moréal* et *Morial*.

*Moréal, Morial* ! Certaines gens ne manquent jamais de se gausser quand ils entendent des Montréalais appeler ainsi leur ville. Ont-ils jamais pris garde, ces bonnes gens, à la manière dont ils prononcent eux-mêmes *Montmorency* ? Qu'ils s'écoutent parler : ce serait bien étonnant s'ils n'entendaient pas *Momorency*, car la prononciation *Momorency* est courante chez nous.

*Moréal, Momorency*, c'est tout un. Je veux dire : c'est une même façon de prononcer *mont* ; façon tout archaïque, d'ailleurs.

Voici, en effet, ce que Génin écrivait, en 1845, dans son livre intitulé *des Variations du langage français* :

« *Mon, ton, son, bon*, réservaient leur *n* à la voyelle subséquente, et sonnaient *mo, to, so, bo*. La prononciation miraculeusement conservée du mot *monsieur* en est la preuve : *mo-sieu ; bo-jou, mo-sieu*.

« *Mont* (montagne) se prononçait aussi *mo*. Ménage nous avertit qu'il faut prononcer *Morévêr* le nom de l'assassin de Mouy et de Coligny, quoiqu'il s'écrive correctement *Montrevel*.

«On prononce encore traditionnellement *Momorency*, et l'on écrit *Montmorency*. Le *Dictionnaire de Trévoux* recommande expressément de prononcer *Momorency*.»

C'est donc obéir à une même tradition que de dire *Moréal*, *Momorency*.

Et dire *Morial*, c'est prononcer la première syllabe de *Montréal* à la manière d'autrefois, et les deux autres comme on le fait en Normandie. *Morial*, c'est un archaïsme où le normand s'est mis.

### En disse de, en dise de

Ces locutions s'emploient assez souvent dans nos parlars populaires pour : au lieu de. Qu'un étudiant ne réussisse pas à passer ses examens : «Ce n'est pas surprenant, se chuchotent les commères : *en dise* d'étudier, il courait les théâtres, les clubs politiques; il faisait même des vers.» Un plaideur perd-il un procès, il ne manque pas de dire : «C'est la faute du juge : *en disse* d'écouter mon avocat, il s'est mis contre lui avant qu'il parle.»

D'où nous viennent ces locutions prépositives ?

Dans les parlars populaires, en France comme au Canada, il y a tendance à substituer un

g dur à la lettre *d* suivie de plusieurs voyelles dont la première est un *i*. Par exemple, Dieu, diable, grenadier, étudier, se prononcent généralement *guiieu*, *guiâble*, *guernagué*, *étugué*. «Je n'avons pas *étugué* comme vous», répond la Martine des *Femmes savantes* de Molière. Le Conseil souverain de la Nouvelle-France, dans son ordonnance du 2 avril 1675, que j'ai citée au cours de ma note sur *Habitant*, écrivait *la Nauguère* au lieu de la Naudière.

Les illettrés qui se piquent de bien parler substituent, eux, le son *d* au son *gu*. C'est ainsi qu'on prononce *Dillaume*, *aiduille*, *mardillier*, au lieu de Guillaume, aiguille, marguillier. *Dillaume*, *aiduille* et *mardillier* sont de fausses rectifications des puristes du peuple.

Selon toute apparence, la locution *en dise de* est, elle aussi, une fausse rectification du français littéraire *en guise de*, qui, on le sait, signifie à la fois *en manière de* et *au lieu de*.

Que la locution *en dise de* ait pris la forme *d'en disse de*, cela n'a rien d'étonnant. Dans le centre de la France, le peuple n'emploie-t-il pas indifféremment, au passé défini, *je disis* et *je dissis*? En tout cas, la locution prépositive *en disse de* est usitée dans les parlers de l'Anjou avec le sens d'en guise de et celui d'au lieu de.

---

**Ne pas avoir de porte de derrière**

Une porte de derrière, chacun le sait, est une porte pratiquée sur les derrières d'un bâtiment. Et par *bâtiment*, il faut entendre toutes constructions faites pour loger des hommes ou des animaux, ou pour abriter des denrées, des récoltes, etc.; car telle est la signification de ce mot, dans la langue académique. «Un bâtiment particulier, lit-on dans le *Dictionnaire de l'Académie*, doit être simple et commode. Un bâtiment destiné à l'habitation d'un prince doit être vaste et magnifique. Les bâtiments publics de cette ville, tels la bourse, l'hôtel de ville, l'hôpital, sont de beaux édifices. Une ferme, une grange, un moulin, etc., sont des bâtiments rustiques.»

Dans les maisons de ville, la porte de derrière est ordinairement à l'usage des domestiques. Quelquefois, elle sert aussi aux maîtres qui veulent sortir secrètement, qui désirent, par exemple, esquiver une visite importune. Et c'est sans doute pour cela que *porte de derrière* se dit figurément en français pour : échappatoire, faux-fuyant, défaite. «Ne vous fiez pas à cet homme-là, écrit l'Académie, il a toujours une porte de derrière.» «Il a toujours

---

quelque porte de derrière, explique Littré, se dit d'un homme peu loyal qui trouve moyen d'échapper à ses engagements, à ses promesses.»

Dans nos parlars populaires, *porte de derrière* ne s'emploie, au figuré, que dans la locution *ne pas avoir de porte de derrière*. Et ces mots *porte de derrière* n'y ont pas exactement le sens français. Chez nous, *ne pas avoir de porte de derrière* signifie: dire tout ce que l'on pense, faire connaître sa façon de penser, ne pas être de ceux qui louent en présence et déchirent en arrière, ne pas cacher ses sentiments, ne pas dissimuler.

D'où vient cette façon de parler ?

Autrefois, dans nos campagnes, la plupart des habitations avaient une porte unique, qui ouvrait sur le chemin public, sur le *chemin du roi*. Dans ses notes inédites sur nos locutions proverbiales, l'abbé V.-P. Jutras, ancien curé de la Baie-du-Febvre, incline à croire que c'est cette singularité de nos anciennes maisons de cultivateurs, cette absence de porte de derrière, qui a donné naissance à l'expression *ne pas avoir de porte de derrière*. Puisqu'il n'y avait pas de porte de derrière, tout passait par la

porte de devant; il était impossible de rien cacher, de rien dissimuler.

### Dichette

J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer au sujet de la locution prépositive *en dise de*, les puristes du peuple, parce qu'il y a tendance chez celui-ci à substituer un *g* dur à la lettre *d* suivie de plusieurs voyelles dont la première est un *i*, rectifient quelquefois à tort le son *gui*, le remplacent par le son *di* lorsqu'ils ne devraient pas le faire.

Cette substitution de *di* à *gui* ne nous est pas particulière. On la rencontre aussi dans quelques provinces de France. Ainsi, les Poitevins prononcent *dietter* au lieu de *guetter*; dans les patois de la Moselle, on dit indifféremment *diand* et *guiand* pour gland, *dianer* et *guianer* pour glaner, *Diaude* et *Guiaude* pour Claude, *dièce* et *guièce* pour glace, *diérir* et *guèrir* pour guérir, *diéter* et *guèter* pour guetter, *dieule* pour gueule.

Notre locution *dichette* est une fausse rectification, comme *en dise de*, *mardillier*, *aiduille*. On a pensé que *guichet* était une prononciation vicieuse de *dichet* et l'on a prononcé *dichet*, mais en faisant sonner le *t*.

Selon toute apparence, cette habitude de faire sonner le *t* final nous vient de l'Anjou. Voici, en tout cas, ce que dit l'un des auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou* : « Il y aurait tout un traité à écrire . . . sur les variations de la prononciation dans notre patois angevin. Chaque région et, pour ainsi dire, chaque localité a, non seulement ses vocables particuliers, ses tournures de phrases typiques, ses locutions propres, mais encore un mode spécial d'articuler les mots, d'en altérer les voyelles et les diphtongues, d'en agrémenter les finales de consonnes plus ou moins euphoniques, d'en moduler, d'en accentuer les syllabes suivant les règles invariables d'une harmonie autochtone, apparemment innée chez les gens et inhérente à l'air de la contrée. — C'est ainsi qu'aux bords de la Loire et à peu près dans tout le pays des Mauges, pour n'en citer qu'un exemple, on aime à appuyer énergiquement sur les consonnes fortes de la fin des mots et en particulier sur le *t*. — Un lit, un bout, un coup deviennent ein *lite*, ein *boute*, ein *coupe*. Voilà comment on a toujours *dite* et toujours *faite*. On va même jusqu'à ajouter un *t* final à beaucoup de mots desquels l'étymologie n'en comporte pas. Il faut en passer par *icite*

si l'on ne veut pas en passer par là. Les indigènes trouvent aussi naturel de s'abriter en se mettant à l'*abrite* que de prendre une prise de *tabate*. . . »

Dans le parler populaire du Canada, guichet se prononce donc assez souvent *dichette*. On dit aussi quelquefois *nichette*. Influence de nichet, sans doute.

Mais, chez nous, que l'on articule *guichette*, *dichette* ou *nichette*, le guichet n'est pas seulement, comme en France, une petite ouverture pratiquée dans une grande. De façon presque générale, on donne le nom de *guichet* à toutes les petites portes, à toutes les petites ouvertures. Ainsi, les vasistas, les événements, les pertuis, les ventouses s'appellent *guichet*. Et s'il y a des guichets dans le bas des portes de grange ou d'étable pour laisser passer les poules, il y en a aussi à côté des portes, dans les murs, dans les pans de bois. A la tête des stalles d'écurie, il y a pareillement des *guichets* par où l'on pousse le foin dans les mangeoires. Et dans les derrières des étables, s'il n'y a pas de porte, il y a au moins un *guichet* par où l'on puisse jeter les fumiers à l'extérieur. C'est par allusion à ce *guichet* qu'est née la locution dont je vais parler.

### C'est bon d'avoir un petit dichette

Voici comment, dans ses notes inédites, l'abbé V.-P. Jutras explique l'origine de cette locution proverbiale.

Un paysan avait un faible pour la dive bouteille. Et quand il lui arrivait de goûter à ce que Rabelais appelle «la purée septembrale», c'était des libations sans fin, une débauche vraiment scandaleuse.

Ces excès n'allaient pas sans exaspérer le curé de la paroisse, homme corpulent bien que frugal, aussi surchargé d'embonpoint que rempli de zèle pour le service de Dieu, et qu'une obésité exagérée rendait atrabilaire et quelque peu violent.

Un jour, le brave curé apprend que notre paysan est dans les vignes du Seigneur. Il ne peut retenir son indignation. Frémissant, il court chez son paroissien; et là, sans préambule, il dit à celui-ci la laideur de son conduite et l'indignité de sa vie, il lui reproche de gaspiller ses biens et sa santé, de porter scandale à sa famille et à ses voisins, de s'avilir, de se ravalier au rang des plus ignobles animaux. Quand il lui a ainsi craché son fait sans le mâcher, le bon curé, qui craint sans doute d'avoir

été dur pour son paroissien, se hâte d'ajouter d'un ton quelque peu radouci, en s'affalant sur un fauteuil: « Tu sais, moi, je *n'ai pas de porte de derrière.* »

A ces mots, notre ivrogne, évidemment plus impressionné par la corpulence que par les reproches du curé, ne peut retenir cette observation goguenarde: « Mais, monsieur le curé, sous le respect que je vous dois, vous devez avoir au moins un petit *dichette.* »

Cette répartie mit fin au débat. Le curé n'eut pas le courage de la reprendre comme irrespectueuse. Il fut même le premier à en rire, et il la répéta à ses confrères. De sorte que, dans la région, elle ne tarda pas à devenir proverbiale, à peu près sous cette forme: *C'est bon d'avoir un petit dichette.*

### Chaud, chaudasse, chaudet

L'ivresse a des degrés.

Je ne sais trop s'il faut s'en réjouir ou s'en chagriner.

Mais c'est ainsi, et sous tous les cieux.

En France, avant d'être gris, on a d'abord une pointe de vin, puis l'on est à moitié ivre.

Chez nous, on commence par être *chaudet*

(prononcez *chaudette*); ensuite, on devient *chaudasse*; et, finalement, l'on est *chaud*.

Ainsi que l'indique la désinence de ces mots, *chaudet* et *chaudasse* sont des diminutifs de *chaud*.

En français académique, quoique familier, on dira fort bien d'une personne qui a un peu trop bu qu'elle est chaude de vin. Mais, en France, *chaud* ne s'emploie pas absolument avec le sens d'ivre, si ce n'est dans le langage populaire, particulièrement dans les parlers de l'Anjou, du Bas-Maine. En Bretagne, on dit: *chaud de boire*.

*Chaudasse* est usité dans l'Anjou. Il y est tour à tour un fréquentatif ou un diminutif de *chaud*. Il y signifie tantôt: qui s'enivre fréquemment, tantôt: qui est légèrement ivre.

Les Angevins font aussi usage de *chaudet* au sens de: un peu gris, éméché. De toute évidence, notre adjectif *chaudet* nous vient de leur province, où, comme chez nous, l'on aime à faire sonner le *t* final.

### Marbre

Ayez des Yankees l'opinion qu'il vous plaira; moi, je les trouve extraordinaires. Ils sont

nés pour être champions. Et champions de tout ce qu'on peut imaginer.

Ainsi, leurs journaux ne publiaient-ils pas récemment la photographie du champion des joueurs de billes aux États-Unis? Et il n'y a pas à s'y tromper: un bonhomme d'une douzaine d'années est représenté en voie de lancer une bille en calant, c'est-à-dire en la pressant entre le pouce et l'index, car ainsi s'appelle, paraît-il, la chose en France.

Champion des joueurs de *marbres*! Ce n'est pas toi qui aurais trouvé celle-là, ô gamin de mon pays.

Je dis «joueurs de *marbres*», car c'est aux *marbres* que jouent nos enfants. Chez nous, la bille, qu'elle soit de pierre, de marbre ou de verre, porte généralement le nom de *marbre*. Les Anglais l'appellent, eux, *marble*; mais ce n'est pas d'eux que nous vient *marbre*. Ce terme a été apporté directement de France. *Marbre*, au sens de bille, se dit dans l'Anjou, la Saintonge et le Poitou, ainsi que dans la Picardie, la Normandie et le Hainaut, où l'on prononce *mabre*.

Dans son dictionnaire, Bescherelle reconnaît à *marbre* l'acception de «bille de *marbre* avec laquelle jouent les enfants». Mais, comme il

est le seul lexicographe de la langue française à enregistrer cette acception sans indiquer qu'elle est provinciale, il est préférable, semble-t-il, d'employer le mot *bille*. Et cela dispense de vérifier si la bille est de marbre ou non.

Nos gens prononcent généralement *marbe*. Il en était ainsi en France, à la fin du dix-septième siècle. «Le petit peuple de Paris dit *marbe*», lit-on dans le dictionnaire de Richelet. D'ailleurs, dans les parlers populaires, et même dans la langue familière, la syncope de l'*r*, dans la syllabe finale *bre*, est très fréquente.

### **Brunante**

En France, l'heure où la lumière du jour commence à s'obscurcir s'appelle la brune.

Ici, le substantif *brune* ne s'emploie presque jamais dans cette acception. Pour désigner la chute du jour, on se sert généralement du mot *brunante*.

*Brunante* est-il un canadianisme ?

Il faudrait répondre affirmativement, si l'on pouvait qualifier de canadianisme toute locution usitée au Canada qui ne se trouve ni dans les dictionnaires de la langue française ni dans les glossaires des parlers provinciaux. Mais la

langue ne se trouve pas tout entière dans les dictionnaires et les glossaires.

Les linguistes enseignent que certains adjectifs sont devenus substantifs par ellipse des noms qu'ils qualifiaient. C'est pour cela qu'on a des substantifs formés d'adjectifs féminins, tels que *capitale*, *défensive*; ces mots se disent elliptiquement pour *ville capitale*, pour *position défensive*, comme on dit *la Marseillaise* pour *l'Hymne marseillaise*. *Brune* et *brunante* ne se seraient-ils pas formés de la même manière? Dans l'ancienne langue, *brunant* s'employait adjectivement, comme *brun*, avec l'acception de sombre, obscur. *Brune* et *brunante* ne seraient-ils pas devenus substantifs par ellipse du nom féminin qu'ils qualifiaient dans les locutions servant primitivement à désigner le déclin du jour? par ellipse du mot *heure*, du mot *lumière*, que sais-je? Sinon, *brune* ou *brunée*, — car l'un et l'autre se disaient pour chute du jour, — ne se serait-il pas transformé en *brunante* sous l'influence de *journalante*, qui s'employait dans l'ancienne langue pour désigner le lever du jour?

Ce ne sont là, il va sans dire, que simples conjectures; mais conjectures qui montrent que

*brunante* pourrait bien appartenir à la vieille langue française, ou s'y rattacher.

Nos gens prononcent généralement *breunante*, comme ils disent *breune* pour brune et *breunir* pour brunir. Mais c'est là un sujet qui mérite une note spéciale.

### Breune, breunir

La substitution du son *eu* au son *u* est assez commune dans nos parlers populaires. On la rencontre, non seulement dans les mots *brune*, *brunir* et *brunante*, mais encore dans *une*, *aucune*, *chacune*, *lune*, *prune*, *prunier*, *prunelle*, *brume*, *plume*, *plumer*, *déplumer*, *ruminer*, *surprise*, *surprendre*, etc.

Cette façon vicieuse de prononcer la voyelle *u* n'est pas particulière aux Canadiens.

Au témoignage du grammairien Hindret, dès 1687 certains provinciaux disaient *pleume*, *preune*, *breune* pour plume, prune, brune, et la petite bourgeoisie de Paris, *neune part* pour nulle part.

D'après Milleran, en 1692 *un* se prononçait «presque comme s'il avait un *e* devant lui»; et ce grammairien citait en exemples *eune* et *leune*.

Suivant Antonini, qui écrivait en 1753, le féminin des adjectifs en *un* gardait, comme le masculin, la prononciation *eun*, et il fallait en conséquence prononcer *eune*, *commeune*, *quelqu'eune*, etc.

En 1805, le grammairien Domergue déclara que prononcer *eu* pour *u*, c'était parler comme les Normands, et la voyelle *u* prit désormais le son qu'elle a maintenant dans la langue française.

La prononciation d'*u* en *eu* est en effet une des caractéristiques des parlers du Nord. On connaît la prière du Normand :

Mein doux Jésus du firmament,  
 Je ne demande point de *forteune*;  
 Mais mettez-moi tant seulement  
 Auprès d'un quelqu'un qu'en ait *eune*.  
 (P. Hamon.)

Les gens de Normandie ne sont pas cependant seuls à dire *eu* pour *u*. Ce mode de prononciation se rencontre dans d'autres parlers provinciaux, et jusque dans la langue populaire des Parisiens. « Dans *un* (devant une voyelle) et *une*, *u* prend exactement le son de *eu* (surtout parmi les basses classes) », lit-on dans *le Parler populaire* de M. Henri Bauche. Et, pour ne parler que de ces deux mots, *brune*

et *brunir* se prononcent *breune* et *breunir* dans l'Anjou, le Bas-Maine et la Bretagne, comme en Normandie.

### **Hureux, bienhureux, malhureux**

Nos gens, comme ceux de l'Orléanais, de l'Anjou, de la Touraine, de la Bretagne, de la Normandie, du Berry, de la Picardie, disent: *hureux, bienhureux, malhureux, hureusement, malhureusement*, au lieu de: heureux, bienheureux, malheureux, heureusement, malheureusement.

Ce sont là des archaïsmes de prononciation.

Au témoignage des philologues, l'usage a longtemps flotté entre *eu* et *u* dans la prononciation de la première syllabe d'*heureux*. *U* a même prédominé au dix-septième siècle, et ce n'est qu'au dix-huitième qu'*eu* a fini par prévaloir.

Les textes de grammairiens que Thurot cite dans son ouvrage *de la Prononciation de la langue française*, ne laissent aucun doute sur ce point.

Voici ce que disent quelques-uns de ces grammairiens. Bèze en 1584: «Les Français qui prononcent bien prononcent *heureux* comme s'il était écrit *hureux*.» Du Val en 1603:

«*Heureuse*. — La première diphthongue est impropre, comme qui prononceroit *hureuse*.» Oudin en 1633: «*Eu* se prononce *u* dans *heureux*.» Chifflet en 1659: «On dit *heureux* et *hureux*.» Ménage en 1672: «On dit *hureux bienhureux, malhureux*.» Andry en 1689: «Il faut prononcer... *hureux*... Dire que c'est une faute de prononcer *hureux* au lieu de *heureux*... c'est condamner la prononciation de toute la cour et faire voir une grande attache pour sa province.» Richelet en 1680: «Prononcez *ureus, ureusement*.» Hindret en 1687: «La plupart de ceux qui parlent en public ne prononcent pas la première syllabe d'*heureux, heureuse, heureusement*, comme notre *u*. Ils n'en font pas mieux pour cela; car on ne doit pas prononcer autrement en parlant en public et en lisant, quand on a une prononciation régulière...» Buffier en 1709: «Quelques-uns croient qu'en déclamant et en chantant on prononce assez communément *heureux*... on feroit fort bien de prononcer *ureux, malureux*... J'ai toujours ouï dire à mes regents *ureux, malureux*.» Moulis, en 1761 même: «Prononcez *hureux*.»

Cependant, Saint-Réal soutenait dès 1691 que la prononciation de la cour n'est pas *hu-*

*reux*. Restaut, en 1730, conseillait de prononcer *heureux*, *malheureux*, et non pas *hureux*, *malhureux*. Mouvillon affirmait en 1754 que les Lorrains, les Savoyards et les habitants de Genève étaient seuls à prononcer et à écrire *hureux*. Et Domergue enseignait en 1805 que c'est une faute de dire *hureux*.

Aujourd'hui, en France, il n'y a que le peuple qui dise *hureux*. Il faut prononcer *eu-reu* (le premier *eu* bref, le second long).

### La chienne

Le soleil était de plomb. L'angélus du midi allait bientôt sonner, et vous travailliez aux champs depuis sept heures du matin, bien qu'âgé de quinze ans à peine. Vous avez *attrapé la chienne*, ou, si vous le préférez, *la chienne vous a pris*, et vous êtes allé vous étendre sous l'arbre le plus voisin.

— Quiens! *la chienne te monte sur le dos*, vous a crié d'un ton narquois votre grand frère, qui ne manquait jamais une occasion de vous faire endêver.

Mais vous avez fait la sourde oreille. Car *la chienne vous avait grimpé sur le dos*, vous aviez *la chienne*. Je veux dire que vous n'étiez pas d'humeur à travailler plus longtemps.

*Avoir la chienne*, c'est donc *avoir la fièvre*, ainsi que s'exprime le peuple en France.

D'où nous vient cette façon de dire ?

*Cagne* s'employait pour paresse dans le vieux français, comme dans le parler actuel de l'Aunis. *Avoir la cagne*, *faire la cagne*, c'était se sentir paresseux, se laisser aller à la paresse, faire le paresseux, paresser. C'est de ce mot *cagne* que sont sortis : *cagne* (homme ou enfant paresseux, fainéant), *cagner* (faire le paresseux, le fainéant), et *cagnard* (paresseux), qui a donné à son tour *cagnarder*, *s'acagnarder* et *cagnardise*. Or, au sens propre, *cagne* signifiait chienne. Et c'est sans doute pour cela qu'on a dit *avoir la chienne* pour : paresser, n'être pas d'humeur à travailler.

Puisqu'on avait la *chienne*, qui est une sorte de maladie (maladie du cœur), on l'avait attrapée. Et l'on a dit *attraper la chienne*.

D'autre part, le découragement prend les gens. Par analogie sans doute, *la chienne* les *prit*, elle aussi.

Enfin, au lieu de dire *la chienne te prend*, *te gagne*, on se souvint du sens propre de ce substantif; et, poussant la métaphore jusqu'au bout, on alla jusqu'à dire : *la chienne te monte*, *te grimpe sur le dos*.

Telle est, semble-t-il, l'origine de nos locutions *avoir, attraper la chienne, la chienne prend quelqu'un, lui grimpe, lui monte sur le dos.*

Et si vous me demandez comment *chienne* est arrivé à signifier paresse, je répondrai ce que Hatzfeld et Darmesteter disent au sujet de l'étymologie de *cagnard*: par comparaison avec la chienne qui s'accroupit, qui paresse au coin du feu.

D'ailleurs, les Lorrains ont une locution qui se rapproche de la nôtre. D'après M. Léon Zéliqzon (*Dict. des patois romans de la Moselle*), le *chin blanc* (chien blanc) serait en Lorraine un «animal fantastique qui est censé mordre les enfants qui travaillent aux champs pour les rendre paresseux». Et quand on dit là-bas: *lo chin blanc t'è modu* (le chien blanc t'a mordu), cela signifie: tu as la *flème*, tu fais le paresseux.

### Dépêche des affaires

Quand un législateur aperçoit dans son journal le titre «Convocation pour la *dépêche des affaires*», il prend tout de suite des airs de dignité. Il sent qu'il aura bientôt à accomplir une des tâches les plus nobles et les plus graves: faire des lois.

En effet, *dépêche des affaires* a chez nous le sens d'expédition des affaires et s'emploie surtout en parlant des Chambres. Les parlementaires sont convoqués pour la *dépêche des affaires*. Mais ils ne sont pas tenus de les dépêcher.

Il va sans dire que nos puristes, qui ont l'obsession de l'anglicisme, ont tour à tour dénoncé *dépêche des affaires* comme une traduction littérale de *despatch of business*.

Ils ont eu tort.

Cette locution n'est pas un anglicisme. *Dépêche* ne vient pas de l'anglais *despatch*. C'est au contraire, *despatch* qui vient de *dépêche*, ou plutôt de *despeche*. Car *despeche* et *despesche*, de même que *depeche* et *despesche*, se disaient autrefois en France, avec le sens de l'anglais *despatch*, avec le sens d'action de dépêcher, action d'expédier. «L'avancement et *despesche des affaires*», lit-on dans un texte de Bouchet cité par Hatzfeld et Darmesteter. On trouve aussi *despesche des affaires* dans une ordonnance de Charles-Quint en date du 23 juin 1530, touchant le pouvoir du Conseil d'Artois: «Seront tenus eux trouver vers le président toutes les fois qu'il les fera convoquer pour la *despesche des affaires* qui surviendront.»

Cessons donc de qualifier d'anglicisme cette

vieille locution. Mais substituons-y *expédition des affaires*; car elle est maintenant tombée en désuétude.

### Pend'oreille

De toutes les lois humaines, la mode, probablement parce qu'elle est facultative, est celle à laquelle on obéit le plus volontiers; et ses livrées, si ridicules soient-elles, finissent toujours par s'imposer. Comme on l'a chanté en France,

Il faut qu'à la mode  
Chacun s'accommode,  
Le fou l'introduit,  
Le sage la suit.

Or, voici que les hommes, dit-on, vont se mettre à porter des pendants d'oreilles, des *pend'oreilles*, ainsi que les appellent nos gens.

La seule pensée de porter des *pend'oreilles* vous fait pouffer de rire. Mais, au fond, est-ce là chose si absurde?

Il va sans dire, les femmes (typographe, garde-toi bien de glisser une virgule entre ce doux nom de «femmes» et le pronom qui va suivre!), les femmes qui aiment à mener leur mari en laisse préféreraient les voir porter un anneau au bout du nez. Mais nous voyons-

nous, en ce pays de coryza, l'appendice nasal décoré d'orfèvreries!

Décidément, si les hommes doivent se couvrir de ridicule. . . , pardon, de pendeloques, de *pendrilloches*, il vaut mieux qu'ils se les accrochent aux oreilles.

Le port des *pend'oreilles*, chez les hommes, n'est pas une mode nouvelle.

«Le port des boucles d'oreilles, écrit l'un des auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, passait autrefois pour préserver des maux d'yeux. Aussi, dans ma jeunesse (1860-1870), beaucoup d'hommes en portaient-ils. Cette mode régnait surtout parmi les mariniers, chez qui on peut dire qu'elle était presque générale. Mais tandis que les boucles d'oreilles du commun des martyrs étaient invariablement de simples anneaux d'or, les anneaux des mariniers étaient ornés intérieurement d'une ancre découpée. Cette mode a tout à fait disparu.»

Chez nous, il n'y a pas longtemps encore, dès qu'un enfant ou même une jeunesse avait mal aux yeux, ses parents lui perçaient les oreilles. L'opération était sommaire: on appuyait le lobe de l'oreille sur une tranche de pomme de terre crue, on le transperçait avec

une alène, puis on y introduisait un brin de foin ou un anneau pour empêcher la plaie de se fermer. Et c'est ainsi que l'on voyait, non seulement des fillettes et des jeunes filles, mais des garçonnets, des garçons porter des boucles d'oreilles, des *pend'oreilles*. Comme les médecins de Molière, nos Esculapes ont-ils changé cela ?

*Pend'oreille*, au sens de boucle ou pendant d'oreille, est d'usage ancien. Cotgrave le donne avec cette acception, dans le dictionnaire français et anglais qu'il a publié en 1611. Godfroy cite ce texte, qui paraît remonter au seizième siècle ou au commencement du dix-septième: «Ni les carquans ne vous ont point changé votre sage dessein, ni les *pendoreilles*, ni les délices et bobances de la ville.» Dans ses *Variétés historiques et littéraires*, Édouard Fournier publie une pièce de vers anonyme, datant de 1609 et intitulée *les Balieux des ordures du monde*, où se trouve ce passage:

La noblesse aimait la vertu;  
Le noble en estoit revestu;  
C'estoit son clinquant, son pennache,  
Son *pend'oreille*, sa moustache.

Et dans un inventaire dressé à Blois en août 1618, se lit cette description: «Deux *pendoreil-*

---

les d'or émaillé ayant chacun dix petits diamants fins.»

*Pend'oreille* est encore usité dans la Normandie, le Poitou, l'Orléanais et la Lorraine avec le sens de pendant ou boucle d'oreille.

Les Lorrains, comme le font assez souvent nos gens, prononcent *pend'areille*.

### De la virgule

La virgule est un tout petit signe de ponctuation, qui a l'air d'une salissure tout au plus, mais qu'il faut se garder d'employer à tort et à travers. Comme le dit un auteur, «une virgule omise ou mal placée répand de la confusion dans une phrase, la rend obscure ou louche, et lui fait quelquefois signifier le contraire de ce qu'elle avait à exprimer».

Prenons, par exemple, la phrase que j'ai écrite plus haut: «Il va sans dire, les femmes qui aiment à mener leur mari en laisse préféreraient les voir porter un anneau au bout du nez.» Ainsi ponctuée, elle signifie sans équivoque: Certaines femmes (savoir: celles qui aiment à mener leur mari en laisse) préféreraient...

Mais si nous mettons une virgule après le mot *femmes*, le sens de ce mot est tout autre.

Au lieu d'être restreint, il devient général. Et la phrase prend une signification différente. Elle équivaut alors à celle-ci: «Les femmes, parce qu'elles aiment à mener leur mari en laisse, préféreraient...»

On voit pour quelles raisons j'ai demandé au typographe de ne pas glisser de virgule après le mot *femmes*. Avec une virgule, mon texte soulèverait l'ire de ces dames. Sans virgule, il me vaudra peut-être leur sympathie; car chacune pensera, sans doute, que mes traits s'adressent à ses voisines...

Et c'est ainsi qu'en soignant la ponctuation, on ménage la susceptibilité de ses lectrices.

### Pendrilloche, pendrioché

On sait ce que signifie le mot *pendeloque*.

Une pendeloque, enseignent les dictionnaires, y compris celui de l'Académie, c'est un bijou précieux, en forme de poire, que l'on suspend à une boucle d'oreille; par analogie, c'est encore un objet suspendu comme ce bijou; et, figurément, c'est aussi une loque pendante.

Le mot français *pendeloque*, au dire de Hatzfeld et Darmesteter, est une forme dialectique pour *pendeloche*, qui était le substantif verbal

de *pendelocher*, dérivé de l'ancien verbe *pendeler*, pendiller, pendre.

Et dans le vieux français, on disait non seulement *pendeloche*, mais aussi *pendiloche* et *pendilloche*. Oudin et Cotgrave enregistrent *pendiloche*, et Rabelais emploie *pendilloche*.

*Pendilloche* est encore usité dans l'Anjou, le Berry, le Poitou, la Saintonge et l'Orléanais, avec le sens de loque, et dans le Bas-Maine, la Saintonge, la Touraine et l'Orléanais, avec celui de pendant d'oreille. Dans l'Orléanais, on prononce *pendioche*.

Dans les parlers de l'Aunis et de l'Anjou, on emploie également *pendrilloche* avec l'acception de loque. D'autre part, *pendriller* se dit, dans la Bourgogne, pour pendiller, et, dans le Nivernais, pour pendre comme une guenille. En Picardie, une *pendrille* est une chose qui pend.

Et voilà l'origine des vocables *pendrilloche* et *pendrioche*, qui ont cours chez nous avec toutes les acceptions du français *pendeloque*. Nos gens disent aussi quelquefois *pendriloque* et *pendandrilloche*.

Il faut ajouter que *pendrioche* se dit surtout des pendeloques de mauvais goût ou de peu

de valeur, et, plus particulièrement, des lambeaux de vêtements déchirés.

### Baudet

Les *baudets* s'en vont.

Ces lits de sangle étaient très communs autrefois. Il y en avait jusque dans les dortoirs.

J'ai vu, en 1889, disparaître le dernier *baudet* qui ait été admis au collège de l'Assomption, mon *Alma Mater*. Il était la propriété de Napoléon B. . . . , élève de dernière année. Une nuit que Napoléon B. . . . , juché sur son vieux compagnon de repos, rêvait de châteaux en Espagne comme tous ceux qui achèvent leurs études, le pauvre *baudet* s'effondra avec grand fracas dans le silence du dortoir. Ce fut un beau tapage. . . et la fin du règne des *baudets*. Napoléon B. . . . dut se résigner à rêver, comme les autres, dans une vulgaire couchette de fer. Mais Napoléon B. . . . avait l'âme lyrique (il devait mourir notaire), et il écrivit *Mes adieux à mon baudet*, une élégie navrée qui commençait par ces vers:

Dans ce monde, ici-bas, tout croule, tout chancelle.  
Le meilleur fondement est un mauvais support.  
De l'inconstante nature image trop fidèle,  
Les *baudets* sont en proie aux ravages du sort.

Et depuis, on ne vit oncques *baudet* dans les dortoirs du collège de l'Assomption.

Le terme *baudet*, avec l'acception de lit de sangle, ne se trouve dans aucun dictionnaire de la langue française. Mais il a cours dans les parlers de la Champagne et de la Normandie, et c'est sans doute de cette dernière province qu'il a été apporté chez nous.

Nos gens prononcent, les uns *baudè*, les autres *baudette*.

Comment *baudet*, au sens de lit de sangle, a-t-il pris naissance ?

Il est remarquable que, dans la langue française, les mots *âne*, *baudet*, *cheval*, *chevalet* (diminutif de *cheval*), *poulain*, *poutre* (qui signifiait autrefois pouliche), *chèvre* et son dérivé *chevron* désignent, au figuré, des pièces de bois qui servent à en supporter ou à en maintenir d'autres. Ainsi, *baudet* se dit en français non seulement de l'âne, mais aussi, figurément, du support, de l'espèce de chevalet sur lequel le scieur de long pose les pièces de bois qu'il coupe. Or, le châssis du lit de sangle est soutenu par des pieds croisés, comme ceux du chevalet, du baudet; et, de toute évidence, c'est par analogie qu'on a donné à ce lit le nom de *baudet*.

### Oquèt, aquèt, loquèt, laquèt

En français, on appelle *hoquet* la contraction spasmodique qui secoue le diaphragme et est accompagnée d'un bruit inarticulé spécial.

Dans *hoquet*, l'*h* est aspirée et la terminaison *et* doit se prononcer *è*, non pas *èt*.

Mais, dans nos parlers comme dans les parlers de plusieurs provinces de France, il y a tendance presque générale à faire sonner le *t* de la terminaison *et*, surtout dans les substantifs. Même ceux qui parlent bien diront: Avoir le *hoquèt*, comme ils prononceront *alphabèt* au lieu d'*alphabè*. C'est probablement, soit dit en passant, par suite de ce vice de prononciation, qu'on a fini par écrire en *ette*, ou en *otte*, une foule de noms propres se terminant en *et* ou en *ot*.

De plus, le peuple, chez nous comme en France, ne fait presque jamais de différence entre l'*h* aspirée et l'*h* muette. On dit, ici comme là-bas, *l'oquet*, *d'asard*, *je l'haïs*.

D'autre part, dans notre province ainsi que dans la Normandie notamment, la confusion des sons *o* et *a* est assez fréquente. Nous disons *aquèt* et *oquèt*, de même que *daner* et donner, *damage* et dommage.

Enfin, il arrive souvent dans le langage populaire que l'article représenté par *l'* devant un substantif commençant par une voyelle ou par une *h* muette, finit par être absorbé par ce substantif. Plusieurs des mots les plus usuels de la langue française se sont formés de la sorte. Tels sont, par exemple, *lierre*, *luette*, *lendemain*, venus de l'ancien français *hierre*, *uette*, *endemain*. De même, remarque Chevallet dans *Origine et formation de la langue française*, le peuple, «après avoir transformé *le hoquet* en *l'oquet*, en est venu à dire *loquet* pour *hoquet*». Et puisque, chez nous, *le hoquet* est devenu *l'oquet* et *l'aquet*, nous disons: avoir *le loquet*, avoir *le laquet*.

L'emploi de *loquet* pour *hoquet* est très répandu en France. On l'a relevé dans l'Anjou, l'Aunis, le Bas-Maine, le Berry, la Bourgogne, le Nivernais, la Normandie, l'Orléanais, la Picardie, le Poitou, la Saintonge et la Touraine.

### Animé, anlimé

Dans le franco-canadien, *animé* et *anlimé* s'emploient tantôt pour: animé, ardent, excité, encouragé, tantôt pour: léger, volage, évaporé, dévergondé, garçonnière, amoureux, aimant trop ou recherchant continuellement la société

des jeunes filles ou des garçons, selon le cas. Ainsi, au lieu de dire: Il est ardent au travail, on dira: il est *annimé* ou *anlimé* pour travailler. D'autre part, une fille *annimée* ou *anlimée* est une jeune fille qui recherche la société des garçons, et un petit garçon *annimé* ou *anlimé* est un garçonnet qui aime un peu trop la compagnie des fillettes. En ce dernier sens, *annimé* et *anlimé* s'emploient aussi substantivement: «La fille à Josè su Ti'Paul, c'est eine *anlimée* pas ordinaire! Si a trouve pas à s'marier. . . »

Dans les parlers populaires de France, *a* prend souvent un son nasal très prononcé dans les mots où il est suivi de *n* ou de *m*; d'autre part, *n* se change en *l* dans certains mots. C'est ce qui explique, par exemple, la transformation de *s'anuiter* en *s'an-nuiter* et de *numéro* en *luméro*. Il ne faut donc pas s'étonner si nos gens disent *an-nimé*, et même *an-limée*, au lieu d'*animé*.

Évidemment, on donne chez nous à *animé* (puisque *annimé* et *anlimé* sont des déformations d'*animé*) des acceptions qu'il n'a pas en français. Mais *animé*, de même qu'*animeus*, avait le sens de passionné, dans l'ancienne langue. D'ailleurs, dire qu'une jeune fille est *annimée* ou *anlimée*, n'est-ce pas employer *animé*

de façon absolu pour *animé d'amour*, qui se dit fort bien en français ?

### Tout à clair

— Il va mouiller certain, annonce Baptiste, le temps est trop écho; on entend les cloches de la paroisse wésine tout à clair.

Et sa femme d'ajouter :

— Ça me surprendrait pas; le temps était clair comme eine vitre à matin, on wéyait les deux clochers tout à clair.

*Tout à clair* s'emploie fréquemment chez nous avec les verbes *entendre* ou *voir*.

Cette locution adverbiale, qui prend le sens de distinctement, n'est pas française. Ou plutôt, elle ne l'est plus. Car *a cler* et *tout a cler*, *a clair* et *tout a clair* se disaient autrefois pour clairement et pour distinctement. Chartier écrivait dans la *Chronique de Charles VII*: «Et chevauchèrent tant que lesditz deux ostz et compagnies s'entrepoivoient veoir *tout a cler*.» Et plus tard, La Boétie: «User d'advertissemens, de plaintes, de rigoureux langage *tout a clair* et a découvert»; —

Quand tes yeux conquerans estonné je regarde,  
J'y vois dedans *a clair* tout mon espoir escrit.

*A clair* s'emploie encore pour distinctement en Normandie, et *tout à clair*, dans le Berry et le Nivernais.

### Débarbouillette

Quand nos gens veulent se débarbouiller, ils ne demandent ni un débarbouilloir ni une débarbouilloire, comme il faut dire en bon français. Ils demandent une *débarbouillette*.

Est-ce l'influence du mot *serviette* qui nous a valu *débarbouillette*, au lieu des formes *débarbouilloir* et *débarbouilloire* ?

En tout cas, le mot *débarbouillette* est joli, plus gracieux même que les formes françaises. Il nous vient d'ailleurs du «mol» Anjou, pays des vocables riants.

### En campagne, à la campagne

Ces deux expressions avaient autrefois le même sens. «Je veux passer ma vie *à la campagne*», écrivait Montesquieu. Et Boileau :

Un fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne  
Est malade à la ville ainsi qu'à *la campagne*.

D'un autre côté, on trouve dans Bussy-Rabutin :

Jeannin la menait *en campagne*  
Dans une maison de cocagne;

---

et dans La Bruyère: «Se trouve-t-il *en campagne*, il dit à quelqu'un qu'il le trouve heureux d'avoir pu se dérober à la cour pendant l'automne.»

Aujourd'hui, *campagne* doit être accompagné de l'article quand il est pris dans son acception propre, dans l'acception de champs. Être à la campagne, c'est habiter la campagne, s'y trouver. Aller à la campagne, c'est se rendre à la campagne pour l'habiter ou par manière de promenade, de passe-temps. «Il est une foule de gens qui vont par ton s'ennuyer à *la campagne*», écrivait Voltaire. Et il faut encore dire de même, parce que les choses n'ont pas changé, parce que, surtout, la locution *en campagne* n'a pas le sens d'*à la campagne*.

Précédé de la préposition *en*, le substantif *campagne* sert à exprimer qu'on est en mouvement, en marche, hors de chez soi, qu'on voyage pour ses affaires. C'est dans ce sens qu'on dit: Se mettre en campagne pour découvrir la demeure de quelqu'un; — Les troupes sont en campagne; — Ce négociant est en campagne.

De cette distinction entre les expressions *en campagne* et *à la campagne*, Chapsal concluait que l'on doit dire d'un négociant qui a quitté

la ville pour ses plaisirs: Il est à la campagne; et qu'au contraire, si ce négociant est sorti de la ville pour ses affaires, s'il est en voyage, on doit dire: Il est en campagne. La conclusion de Chapsal est bonne à retenir.

La confusion des locutions *en campagne* et *à la campagne* est assez fréquente en France, dans les parlers populaires. Elle se produit notamment dans l'Anjou, la Champagne, la Saintonge, la Bourgogne, le Nivernais, le Berry.

### Avoir du chemin

Pour diminuer l'effort nécessaire au manie-  
ment d'une scie, on courbe alternativement à droite et à gauche l'extrémité des dents de cette scie.

En France, cette opération est appelée *avoyage*. On dit encore qu'on *donne de la voie*.

Chez nous, on se sert plutôt de l'expression *donner du chemin*. Et d'une scie dont la lame ne frotte pas contre les lèvres du trait de scie, on dit qu'elle *a du chemin*.

Ces locutions *donner du chemin*, *avoir du chemin*, sont-elles incorrectes?

Il semble que non.

En effet, au témoignage de Hatzfeld et Dar-

mesteter, on peut fort bien employer *chemin* pour désigner l'espace dans lequel une scie exécute son mouvement de va-et-vient. De plus, Littré dit que *chemin* a le sens de voie ou jeu d'une scie. Or, *donner du chemin* à une scie, n'est-ce pas lui donner du jeu, de la voie ? et une scie qui *a du chemin*, n'est-ce pas une scie qui a du jeu, de la voie ?

En tout cas, *chemin* se dit dans l'Anjou pour «écartement que l'on donne aux dents d'une scie, de part et d'autre du plan de la lame».

Nos gens donnent aussi à *avoir du chemin* un sens tout particulier. Ainsi, l'on dira : «La p'tite fille à Tophile, j't'assure qu'elle *a du chemin*!» Et cela signifie : La jeune fille de Théophile aime beaucoup les garçons, recherche continuellement leur société, n'a pas froid aux yeux, est très fringante, est enjouée, évaporée, dévergondée. On dit de même qu'une jeune fille *a du jeu*.

*Avoir du chemin*, en cette acception figurée, est-il un canadianisme ?

J'ai feuilleté en vain les lexiques et les glossaires qui sont à ma disposition ; je n'y ai pas trouvé cette locution. Mais l'image qu'elle renferme n'est pas moins jolie.

**En fait**

*In fact* s'emploie adverbialement en anglais avec l'acception de: en réalité, effectivement, en effet, au fait.

Est-ce à dire qu'*en fait*, pris dans le même sens, soit un anglicisme, un barbarisme à éviter ?

La locution adverbiale *en fait* est aujourd'hui d'un usage très courant en France. Je pourrais la relever dans la première revue ou le premier journal venu. Qu'il me suffise de me référer à des ouvrages qui traitent de questions philologiques. Ainsi, M. Ferdinand Brunot l'emploie dans son *Histoire de la langue française*, notamment au volume II, page 182; M. A. Meillet, aux pages 11 et 76 de son livre *les Langues dans l'Europe nouvelle*; M. G. Vendryes, aux pages 56, 210 et 270 de son ouvrage *le Langage*; M. F. Gohin, dans *les Transformations de la langue française de 1740 à 1789*, à la page 163; M. André Thérive, dans *le Français, langue morte?* à la page 237; MM. Jacques Boulenger et André Thérive, dans *les Soirées du Grammaire-Club*, à la page 126; M. Henri Bauche, dans *le Langage populaire*, à la page 160.

Mais pourquoi continuer cette nomenclature? Hatzfeld et Darmesteter n'ont-ils pas enregistré *en fait*, ainsi que *dans le fait*, *par le fait* et *au fait* dans leur *Dictionnaire général de la langue française*?

Si, encore une fois, nos puristes se donnaient la peine de consulter les dictionnaires avant de lancer leurs anathèmes. . .

### Barré

Comme les Normands, comme les Poitevins, nous employons *barré* pour rayé, en parlant des étoffes, des tricots, etc.

On le disait tout de même dans l'ancien français. «Une sarge vermeille *barée*», lit-on dans un vieux texte.

Bescherelle, dans son *Nouveau Dictionnaire national*, a enregistré *barré* au sens de rayé. Mais Poitevin le donnait déjà comme vieilli dans le *Dictionnaire universel* qu'il a publié en 1856.

Le mieux est donc de ne faire usage que de rayé. *Barré* semble tombé en désuétude.

### Auripiaux, oripiaux

Au dire de l'Académie et des lexicographes, le gonflement inflammatoire du tissu cellulaire

qui entoure la glande parotide s'appelle communément *les oreillons*, en France.

Chez nous, il prend assez souvent le nom d'*auripiaux* ou *oripiaux*, et quelquefois celui d'*aripiaux*, *arupiaux* ou *éripiaux*, qui sont évidemment des déformations d'*auripiaux* ou d'*oripiaux*.

La prononciation en *iau* de la terminaison *eau* se rencontre dans plusieurs patois de France, et *auripiaux*, *oripiaux*, sont des corruptions d'*auripeaux* ou d'*oripeaux*.

*Auripeaux* et *oripeaux* étaient usités autrefois, dans la langue française, avec l'acception d'oreillons. «En nostre abbaye, dit Frère Jean des Entomeures dans Rabelais, nous n'estudions jamais de paour des *auripeaulx*.» Dans le *Dictionnaire universel* de Furetière (édition de 1727), on lit au mot *Oripeau*: «Se dit aussi populairement d'une maladie d'oreille causée par une fluxion et enflure des glandes parotides qui sont au dessous. . . A Paris on la nomme *les orillons*.» Et au mot *Auripeau*, Furetière renvoie à *Oripeau*. Le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, enregistre lui aussi *auripeau* et *oripeau* et les définit dans des termes équivalents.

Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*

de 1650, dit qu'*oripeaux*, au sens d'oreillons, vient de l'Anjou. *Oripeaux* fait en effet partie du vocabulaire angevin, ainsi que des parlers normands et vendômois. Dans le Maine, on prononce *oripiaux*, et dans la Normandie, *auripiaux*. Les Angevins font également usage du doublet *éripeaux*.

Il ne faut pas oublier qu'*oreille* dérive du latin *auricula*, diminutif d'*auris*, qui avait le même sens. Dans l'ancien français, dans l'ancien normand surtout, on écrivait *aureille*. «Chascun doit avoir les cheveulx rongnez par dessus les *aureilles*», lit-on dans un recueil des anciennes coutumes de Normandie, — texte qui montre bien, soit dit en passant, qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil, pas même les modes lancées par nos coiffeurs.

Ainsi que le remarque Moisy, dans son *Dictionnaire de patois normand*, «*aureille*, ancienne forme du mot (oreille), est plus exact, étymologiquement, que la forme française *oreille*»; et *auripeaux*, c'est «littéralement *peaux aux oreilles*».

### Cache, brôqueur

M. Édouard Montpetit, dans son discours de réception à l'Académie française de Belgi-

que, a parlé de nos procédés de francisation. Il a particulièrement montré comment les canadianismes nés de *crowd*, de *boss* et de *grocery* ont certains traits de ressemblance avec d'antiques vocables, français ou normands.

«C'est un jeu et qui ne va pas sans agrément, a-t-il dit, que de suivre ainsi les mots dans leurs transformations et de reconnaître comment *crâle*, que les Canadiens ont tiré de *crowd*, rejoint *crâlée* qui est normand et qui veut dire abondance; comment *boss*, inutile doublet de *patron*, se relie dans le domaine insoupçonné des évolutions au vieux français *boseur*, qui jadis a eu le sens de vantard; comment *grocerie*, qui supplée épicerie et que je n'osais pas mentionner, remonte tout de même jusqu'aux glossaires anglo-normands, où, sous la forme *grosserie*, il explique le *grosseria* des Italiens américanisés.»

On pourrait citer nombre de cas non moins typiques. Par exemple, ceux de *cache* et de *brôqueur*.

*Cache* s'emploie souvent chez nous dans la langue commerciale, avec le sens de caisse: Prendre de l'argent dans le *cache*; — être au *cache*. Ce canadianisme est une francisation

de l'anglais *cash*, qui a le même sens. D'après les lexicologues anglais, *cash*, c'est le vieux mot français *casse*, auquel on a donné une terminaison saxonne. Or, dans notre ancienne langue, *casse* avait un doublet qui signifiait, comme lui, cassette, coffre; c'était *cache*. Ce vocable était féminin autrefois, tandis qu'il est masculin dans les parlars canadiens. C'est là tout ce par quoi notre *cache* diffère de celui des anciens.

On donne aussi, chez nous, le nom de *brôqueur* aux courtiers, aux agents de change et aux prêteurs de profession. *Brôqueur* est la francisation de l'anglais *broker*, qui a la même acception. Or, dans l'ancien français, le courtier s'appelait *abrokierre*, *brocour* et même *broqueur*. Les mots *brocanter*, *brocanteur* et *brocantage*, qui appartiennent au vocabulaire d'aujourd'hui, sont probablement de la même lignée. Au Canada, l'*o* de *brôqueur* se prononce long, tandis qu'il était bref dans le vieux français. Il suffirait donc de glisser sur l'*o* de notre *brôqueur* pour faire oublier l'origine britannique de celui-ci et lui donner un air vénérable. C'est d'ailleurs ainsi que les anglomanes de France prononcent *broker*, qui, au témoignage

du *Nouveau Larousse illustré*, s'emploie assez souvent pour courtier, homme d'affaires, prêteur sur gages, brocanteur.

### Être en l'air

Dans nos parlers populaires, la locution *en l'air* s'emploie adjectivement avec deux sens distincts.

*Être en l'air* se dit d'une personne, surtout d'une jeune fille ou d'une femme, légère, volage, étourdie, évaporée, dévergondée. Un garçon *en l'air* est un jeune homme peu sérieux, dissipé ou extravagant. Et une femme *en l'air* est une femme légère, une femme. . . à qui son mari, s'il est prudent, fera une cour assidue.

Dans le français littéraire, *en l'air* a le sens de: en mouvement, dans l'agitation, et *être toujours en l'air*, celui de: ne pouvoir rester en place.

Dans les parlers de l'Anjou, *être ben en l'air* signifie: être léger, évaporé, écervelé, pas réfléchi. C'est à peu près le sens que nous donnons à *être en l'air*.

Cette locution s'emploie aussi chez nous pour: être excité, ému, emporté, irrité. Ainsi, quand un employé dit: «J'sais pas su quoi'ce

que l'patron a pilé à matin, mais y est *en l'air*», cela signifie que son patron est de mauvaise humeur, ou bien qu'il est dans un état d'excitation.

En France, *l'avoir en l'air* se dit, dans le langage populaire, pour : être excité. Mais notre locution ne viendrait-elle pas plutôt de l'ancien français, où *air* avait le sens de colère, impétuosité, violence ?

### Castonade

Ménage écrivait en 1672 : «Le grand usage est pour *castonnade* et non pas pour *cassonnade*, qui est pourtant le véritable mot... Je dirois donc *castonnade* : mais sans blâmer ceux qui disent *cassonnade*.»

Le grammairien Bérain enseignait en 1675 : «Il faut dire et écrire *cassonade*... Il est moins rude à prononcer que *castonnade*.»

En 1680, Richelet enregistrait *cassonade* et *castonade* dans son dictionnaire. «L'un et l'autre se dit, faisait-il observer, mais l'usage déclaré est pour *cassonade*.»

Après n'avoir donné que *cassonade* dans la première édition de son dictionnaire, l'Académie admettait *cassonade* et *castonade* dans la deuxième édition, en 1718.

Le dictionnaire de Furetière, édition de 1727, et le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1771, donnaient encore tous deux *cassonade* et *castonade*.

L'usage a donc été longtemps partagé entre *cassonade* et *castonade*, et il ne faut pas s'étonner si nos gens disent *castonade*.

Cette prononciation est, d'ailleurs, très commune dans les parlers populaires de France. On la trouve dans la Normandie, la Bretagne, le Bas-Maine, la Saintonge, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Berry, le Nivernais, l'Anjou, l'Orléanais, la Lorraine, le Hainaut, la Flandre, la Touraine et la Champagne. Mais depuis 1740, l'Académie ne reconnaît plus *castonade*.

Au Canada, on prononce quelquefois *castonade*.

Ajoutons que l'Académie n'a jamais orthographié *cassonnade*, avec deux *n*, comme l'avait fait Ménage. On trouve cependant cette graphie dans quelques écrits, notamment dans *les Bagolins*, comédie imprimée à Amsterdam en 1703. Bagolin, amant ridicule, adresse cette déclaration à sa maîtresse :

Beau miel très savoureux, que doit lescher mon âme,  
Doux beure qui se va tout fondre par ma flamme,

---

Luisant sucre candy, *cassonnade* d'amour,  
Cresme de la beauté, tarte sortant du four,  
Regardez un amant qui devient confiture.

Je recommande ces vers affriandants aux  
céladons qui se sentent «devenir confiture».

### Payer, être payant

«Le poiré paie mieux que le cidre.»

Oui, je le répète pour les puristes de chez nous qui, à défaut de raisons, aiment à montrer un front sourcilleux: le poiré, la boisson fermentée faite avec du jus de poire, *paie* plus que celle qu'on fait avec du jus de pomme. C'est du moins ce que pensent les Normands et c'est ainsi qu'ils le disent, au témoignage de Robin, auteur d'un dictionnaire de leur patois.

Malgré les froncements de sourcils de nos purs, *payer*, pris au sens de donner du profit, de procurer un bénéfice, n'est donc pas un anglicisme, puisqu'il est usité dans la Normandie de nos pères.

Au lieu de froncer les sourcils, que n'ouvrent-on les lexiques de la langue française? On trouverait, par exemple, dans le dictionnaire de Bescherelle, que *payer*, pris absolument, a le sens de «produire de quoi couvrir les frais, en parlant d'une chose exploitée», et dans le

dictionnaire de Littré (au *Supplément*) que *payer* s'emploie absolument avec l'acception de «donner un produit rémunérateur». L'on verrait dans Bescherelle qu'on peut fort bien dire: «Cette mine ne *paye* pas», et dans Littré que Simonin a écrit dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1875 (page 90): «On croyait alors (en 1851) que les mines du quartz (aurifère) ne *payaient pas*.»

*Payer*, pris pour donner du profit, n'est donc ni un anglicisme, ni même une locution vicieuse. Le plus qu'on en puisse dire, c'est qu'il n'est guère en usage.

Mais ce qui paraît inusité en France, c'est l'adjectif *payant* au sens de lucratif, profitable, rémunérateur. On ne le trouve dans aucun dictionnaire, ni même dans aucun glossaire de patois. M. Jacques Chastenet a bien écrit dans *l'Opinion* du 22 août 1925: «La liste civile de la famille royale coûte cher aux contribuables anglais. Mais ils estiment que c'est une dépense *payante*». Or, le mot *payant* est guillemeté dans le texte; ce qui indiquerait qu'il n'a pas cours en France. Le mieux est donc d'éviter de l'employer tant qu'on ne l'aura pas relevé sous la plume de plusieurs bons écrivains.

### Carré

En France, on donne depuis assez longtemps le nom anglais de *square* aux jardins publics établis au milieu d'une place. De fait, *square* est dans le dictionnaire de l'Académie depuis 1878. D'après Hatzfeld et Darmesteter, ce mot se prononce *skwèr* comme en anglais, sauf chez le peuple, qui dit *skwâr*.

Au Canada, nous employons rarement *square*. Nous disons le plus souvent *carré*, et quelquefois place ou jardin, qui sont d'ailleurs les équivalents français de *square*.

*Carré* ne vaut-il pas le néologisme *square*?

D'abord, *carré* est l'équivalent de l'anglais *square* pris au propre, qui vient lui-même du vieux français *esquare*, signifiant carré.

De plus, l'ancien français faisait usage de *carre*, *cârrel*, *carrée* et *carroi* pour désigner une place publique grande et spacieuse, une promenade. Les Vendômois, qui passent pour avoir parlé le dialecte français le plus pur, emploient encore *carroir* pour place carrée. Ils diront par exemple: «Viens-tu jouer sur le *carrouè* d'la Madeleine?»

Enfin, Victor Hugo écrit dans *les Travailleurs de la Mer*: «L'Hyvreuse est un square de

gazon et d'arbres comparable aux plus beaux *carrés* des Champs-Élysées.» Victor Hugo a-t-il, dans ce texte, employé *carré* pour éviter la répétition de *square*? Ou s'agit-il simplement d'un rapprochement de deux choses différentes? Il n'en reste pas moins intéressant de constater que Victor Hugo donne le nom de *carrés* aux pelouses et aux jardins des Champs-Élysées.

Sans doute, il ne faut pas se montrer plus académique que l'Académie française. Mais il semble que préférer à *square* les locutions *jardin public* et *place* serait du purisme de bon aloi.

### **Bora, boura**

*Borax*, ancien nom du borate de soude, doit se prononcer *boraks*.

Chez nous, l'on dit *bora* ou *boura*: «Tu as mis trop de boura dans ton empois.»

Il devait en être de même dans le vieux français, puisqu'on trouve *bourat*, pour *borax*, dans d'anciens textes.

### **Flasque**

Voici un autre vocable que nos apprentis puristes ont condamné aux oubliettes.

Non pas parce que la gourde, que nous appelons communément *flasque*, contient généralement une eau de mort dite faussement eau de vie. Mais parce que *flasque* ressemble à l'anglais *flask* comme à un frère germain.

*Flasque* est-il donc un anglicisme ?

*Flasque*, de même que *flaske*, a fait partie du vocabulaire français. Le lexicographe Godefroy, celui que Louis Veuillot appelait le maître des maîtres, l'a prouvé surabondamment. Il a cité, entre autres textes, ce passage de Rabelais: «Là aussi nous dist estre un *flasque* de sang greal, chose devine, et a peu de gens cogneue»; ainsi que cet extrait d'un ouvrage historique: «Ils avoient sur leurs espauls des manteaux courts et le *flasque* à la ceinture.»

Godefroy aurait pu ajouter que Rabelais donne le nom de *Flasque* à un des personnages de son *Pantagruel* (livre V, chapitre XXXV): «Nous tenans ces menus propos, sortit le grand *Flasque*. . . gouverneur de la dive Bouteille, accompagné de la Garde du temple, et estoient tous Bouteillons François.» Et il aurait pu citer ces vers du *Carquois satyrique*, écrit par Antoine Gaigneu vers la fin du seizième siècle et publié par Édouard Fournier dans les *Variétés historiques et littéraires* (tome VI, page 296):

De tes armes le casque  
Est un bon double *flasque*  
Plein de douce liqueur.

D'ailleurs *flasque*, dont *flacon* (orthographié autrefois *flascon*) n'est que le diminutif, fait encore partie du vocabulaire littéraire. Il se dit, en termes de commerce, de la «bouteille de fer dans laquelle on transporte le mercure». En termes d'archéologie, il «s'entend comme flacon plat, gourde ou outre portative et à biberon, et comme une poudrière de soldat». Le *Nouveau Larousse illustré*, où j'emprunte ces définitions, donne une figure d'un joli flasque du seizième siècle.

*Flasque*, au sens de gourde, de flacon plat, est tombé en désuétude.

### A l'équerre, d'équerre

L'équerre, chacun le sait, est un instrument qui sert à tracer des angles droits ou à tirer des perpendiculaires. Elle est principalement à l'usage des charpentiers, des menuisiers, des maçons.

*Êquerre* se dit aussi, dans la langue littéraire, de l'angle mesuré par l'équerre. On met deux pièces de bois à l'équerre, en équerre ou d'équerre. Un bâtiment est ou n'est pas d'équerre.

Dans nos parlars, à *l'équerre* et *d'équerre* s'emploient, en parlant des choses, pour signifier qu'elles sont bien faites. Ainsi, une allée tirée à *l'équerre* est une allée tirée au cordeau, une allée très bien tracée. De même, une chose est ou n'est pas *d'équerre*, selon qu'elle a été bien ou mal faite.

Nous faisons également usage de la locution *d'équerre* en parlant des personnes. Chez nous, une personne est ou n'est pas *d'équerre* selon qu'elle est ou n'est pas de bonne humeur, qu'elle est ou non dans son assiette, qu'elle est bien ou mal disposée. Et n'être jamais *d'équerre*, c'est n'être jamais de l'avis des autres, contredire en tout et partout.

Dire d'une personne qu'elle *n'est pas d'équerre*, c'est employer une image que les lexiques français n'enregistrent pas, mais qui en vaut bien d'autres; par exemple, celles qu'on trouve dans les locutions françaises *ne pas être dans son assiette*, *être tout de travers*, qui sont usitées, en parlant des personnes, dans la même acception que *n'être pas d'équerre*.

D'ailleurs, Bernardin de Saint-Pierre ne s'est pas fait faute d'employer *équerre* au figuré. «Nous avons l'habitude, a-t-il écrit, de consi-

dérer tout ce qui s'écarte de notre *équerre* comme livré à la confusion.» *Être d'équerre*, au sens canadien, n'est pas plus hardi que «s'écarter de l'équerre de quelqu'un».

Chez nous, *équerre* se prononce généralement *ékyère*. Il ne faut pas s'en étonner. Dans l'ancienne langue (avant la transformation de la graphie *es* en *é*), *équerre* s'écrivait *esquierre*.

### **Boucher, mettre un bouchon**

Dans nos parlers, *boucher* quelqu'un, c'est le confondre par une vive repartie, le mettre à quia, le mettre hors d'état de répliquer. Et se *faire boucher*, c'est trouver son maître, dans la discussion.

Dans le vieux français, *boucher* quelqu'un signifiait lui boucher les yeux.

Dans les parlers angevins ainsi que dans le français populaire, on emploie la locution *en boucher un coin* à quelqu'un dans le sens que nous donnons à *boucher* quelqu'un. En Bretagne, *se boucher* a l'acceptation de se battre.

Nos gens disent aussi *mettre un bouchon* à quelqu'un pour signifier: fermer la bouche à quelqu'un, le faire taire, lui imposer silence par une vive repartie.

*Mettre un bouchon* à quelqu'un est usité dans l'Anjou avec l'acception de: lui fermer la bouche, et dans le français populaire avec celle de: le faire taire.

### Botterleaux

Les *botterleaux* sont de grosses chaussures de cuir qui montent un peu au-dessus de la cheville du pied et que portent nos campagnards et nos ouvriers.

*Botterleau* paraît être né à la suite d'une querelle de ménage entre une Angevine et un Tourangeau.

En effet, *bottereau* sert dans l'Anjou à désigner une sorte de chaussure montant un peu au-dessus de la cheville. Et, d'après M. Jacques Rougé (*le Parler tourangeau*), *botteleau* se dit de petites bottes en Touraine. (Est-ce *bottes* au sens de chaussures ou au sens d'objets de même nature liés ensemble?)

*Botterleau* est probablement un compromis entre *bottereau* et *botteleau*.

### Déplet, déplète

Chez nous, *déplet* (on fait généralement sonner le *t*) s'emploie adjectivement, en parlant

des personnes, avec le sens de prompt, expéditif, ou habile. Un homme *déplet*, c'est celui qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps ou qui a une grande habileté de mains; une servante *déplète*, c'est une servante qui est prompte à l'ouvrage ou qui réussit dans ce qu'elle fait.

Est-ce parce que les personnes expéditives ont généralement la taille svelte, dégagée? nos gens donnent aussi à *être déplet*, *être déplète* l'acception de: avoir la taille svelte, dégagée.

J'écris *déplet*, *déplète*, mais il vaudrait mieux orthographier *d'éplet*, *d'éplète*.

En effet, cette locution vient sans conteste de l'ancien français *esplet*, *esplecte*, doublets de *exploit*, *exploite*, qui ont do né *exploit*.

*Esplet* et *esplecte*, de même que *exploit* et *exploite*, avaient le sens d'empressement, ardeur. Et les verbes *espleter* et *exploiter* signifiaient: agir avec ardeur, avec empressement, se hâter, s'empresse.

*Esplet* et *espleter* sont encore usités dans plusieurs provinces sous les formes modernes *d'éplet* et *d'épléter*. On a relevé *éplet* en Normandie, avec le sens d'activité, hâte; en Bourgogne, avec celui d'habileté, de promptitude,

de célérité dans le travail; en Aunis et en Vendée, avec celui de profit, avantage, qu'*esplet* avait aussi dans le vieux français. D'un autre côté, *épléter* a le sens de faire vite, d'aller vite en besogne, de travailler vite, d'expédier rapidement, d'avancer au travail, dans les parlers du Berry, de la Bourgogne, de la Bretagne, de la Champagne, du Maine, du Nivernais, de la Normandie et du Poitou. Au dire de Génin, la locution *éplette ! éplette !* s'emploie dans certaines contrées de la France pour : vite ! vite !

En quelques provinces, *pl* est mouillé dans *épléter* ainsi que dans *éplet*. On prononce *épiéter* dans l'Anjou, la Bretagne, le Maine et le Poitou, *épiet* dans le Maine et le Poitou, et *épiète* dans l'Anjou.

De plus, *être d'éplet* a, dans la Normandie, le sens de faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps; *être d'épiet* signifie, dans le Bas-Maine, avancer au travail. Enfin, dans la Touraine, *deplette* s'emploie adjectivement pour prompt, rapide, et *être deplette*, pour aller vite en besogne.

Comme on peut le voir, nos locutions *déplet*, *déplète*, ne manquent pas d'aïeux.

### Se piéter

En français, *se piéter* signifie proprement : se planter sur ses pieds, se raidir sur ses pieds, se hausser sur ses pieds. «Ninant s'était piété pour les combattre», a écrit M<sup>me</sup> d'Épinay dans ses *Mémoires*; et Grimm: «On se moque d'un nain qui se piète pour se grandir.»

Au figuré, *se piéter* peut aussi s'employer pour se raidir, faire effort. C'est évidemment ce sens figuré que nous donnons à *se piéter* lorsque nous disons: «Tu as besoin de *te piéter*, si tu veux remporter l'avantage sur tes concurrents (dans une lutte, un concours, une élection), si tu veux obtenir tel diplôme, telle nomination, ou la main de telle jeune fille.»

De même, on peut à la rigueur rattacher au sens propre de *se piéter* l'acception que nous lui donnons dans une phrase comme celle-ci: «As-tu vu passer le petit bout de fille? C'est long comme ça, c'est tout jeune, et puis ça *se piète*!» C'est-à-dire: ça s'habille comme une grande fille, ça se grandit, ça se hausse sur ses pieds.

Mais nous employons aussi *se piéter* pour se hâter, se dépêcher, ne pas perdre de temps:

---

«Si tu ne veux pas manquer ton train, tu as besoin de *te piéter*.»

Est-ce là une extension de *se piéter*, au sens de faire effort ?

Ne serait-ce pas plutôt une déformation de *s'épiéter*, prononciation patoise de *s'épléter*, qui, dans le vieux français, signifiait justement se hâter, ne pas perdre de temps (pour faire quelque chose), s'empresser ? Je pose, sans y répondre, cette question qui m'est venue dans l'idée en étudiant l'origine de notre locution *déplet*.

### Police montée

Sous ce titre, *le Gaulois* de Paris publiait la note suivante le 23 novembre 1922 :

«Les agents sont de braves gens qui maintenant vont se *balader* à cheval. Depuis hier, douze gardiens de la paix, tous anciens cavaliers, bottés et casqués, font la police de la circulation aux endroits les plus encombrés de Paris. Ils remplacent les gardes municipaux qui, paraît-il, savaient fort bien tenir en respect des dix-chevaux et même des quarante-chevaux, mais tenaient moins bien leurs montures.

«Avec cette nouvelle police montée, chauff-

feurs et cochers, prenez bien garde d'observer les règlements de la circulation et de ne pas en méconnaître les principes: car les agents vont être de plus en plus à cheval dessus !»

Avez-vous bien lu? «Police montée» !

Y a-t-il assez longtemps qu'on nous rabâche que cette locution est un hideux anglicisme, et qu'il faut y substituer *gendarmerie à cheval* !

### Avoir la parole en bouche

Cette locution a chez nous le sens de parler facilement, avoir la langue bien pendue, avoir le don de la parole. «Il n'est pas avocat, mais je t'assure qu'il *a la parole en bouche*», diront nos gens de quelqu'un qu'ils ont entendu pérorer. Et c'est là un éloge qui vaut un long panégyrique.

En France, on emploie familièrement dans la même acception (et depuis longtemps, puisqu'Oudin a enregistré cette locution dans le dictionnaire qu'il a publié en 1656): avoir la parole en main.

*Avoir la parole en bouche* ne vaut-il pas l'expression française ?

### Le fait que... , cela est dû au fait que...

Comme le commun des mortels, vous em-

---

ployez à l'occasion les locutions *le fait que* . . . , *cela est dû au fait que* . . .

Eh bien ! vous dites des horreurs. C'est du moins ce que prétendent nos puristes: «*Le fait que* . . . locution vicieuse. — *Cela est dû au fait que* . . . anglicisme. Traduction littérale de *this is owing to the fact that* . . . Dites: Cela est dû à ce que . . . »

Et ne me demandez pas, par exemple, pourquoi «*au fait que*» ne vaut pas «*à ce que*»: c'est le secret du puritanisme grammatical. Selon son habitude, — habitude très commode, à la vérité, — il a décrété. Et cela doit vous suffire.

«Locution vicieuse», «anglicisme», voilà qui est bientôt dit. Au risque de passer pour mécréants, voyons ensemble si, réellement, les locutions *le fait que* et *cela est dû au fait que* méritent l'arrêt de proscription lancé contre elles.

Il serait facile de citer nombre de textes tirés des lois ou des recueils de jurisprudence pour montrer que *le fait que* est usité en France. Mais il me souvient que Charles Nodier a écrit quelque part en parlant d'une autre expression: «Cette locution est reçue au barreau: raison de plus pour qu'elle soit un barbarisme.» J'emprunterai mes exemples à des ouvrages écrits dans la langue littéraire.

M. Antoine Meillet a publié en 1918 un livre ayant pour titre *les Langues dans l'Europe nouvelle*. M. Meillet est professeur au collège de France et directeur d'études à l'École des hautes études à Paris. Linguiste très averti, il connaît le français autant que personne, en tout cas autant que nos puristes. Voici ce que je lis dans son ouvrage.

A la page 97: «Néanmoins, *le fait qu'ils parlent des langues distinctes...*»

A la page 101: «Tous les efforts qu'on peut faire pour donner au breton une existence littéraire se heurtent *au fait qu'il ne représente aucune tradition de civilisation particulière.*»

A la page 103: «Grâce *au fait que* ces deux langues se sont fixées sous l'influence de la vieille langue classique...»

A la page 211: «Quiconque sait un peu de latin se rend compte *du fait que* émouvoir est le même mot que le verbe latin *emovere...*»

M. J. Vendryes est, lui aussi, professeur à l'Université de Paris et linguiste réputé. Or voici ce qu'on peut lire dans un livre qu'il a publié en 1921, *le Langage*.

A la page 10: «*Le fait qu'il* (le langage par gestes) est, chez les peuples sauvages surtout, employé par les femmes...»

---

A la page 154: «*Le fait qu'un substantif peut aisément devenir adjectif. . .*»

A la page 156: «*Par le fait qu'il exprime en français la détermination, l'article peut donner la valeur substantive à toute expression linguistique.*»

A la page 161: «*Cela s'explique par le fait que l'abstraction peut être dans le cerveau. . .*»

A la page 168: «*Mais le fait qu'on s'en écarte révèle une intention.*»

A la page 180: «*Le fait que le futur s'exprime par des formes si variées. . .*»

Et je pourrais continuer ma cueillette dans ce volume de plus de quatre cents pages.

Donc, M. Meillet et M. Vendryes, tout linguistes qu'ils sont, ne dédaignent pas d'employer la locution *le fait que*, si l'occasion s'en présente.

Nos puristes tiennent aussi *cela est dû au fait que* pour un anglicisme; mais cette condamnation ne vaut pas mieux que l'autre.

«Ainsi, écrit M. Meillet à la page 213 de son ouvrage, dans les mots abstraits du français, il ne traîne aucun souvenir de valeur concrète. Les notions abstraites apparaissent avec une pureté qui *est due au fait* que les mots qui les

désignent ont été pris à une langue vivante distincte du français courant.» Et M. Vendryes, à la page 170 du *Langage*: «Cette place du verbe avant le sujet semble *due à ce double fait que* . . . »

Mais, objectera-t-on peut-être, les linguistes ne sont pas les arbitres suprêmes du bel usage.

Je renvoie immédiatement les sceptiques à la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> août 1924. Voici ce qu'on y pourra lire, à la page 690, sous la signature de M. Louis Gillet: «Ne va-t-il pas (Bernard Shaw) jusqu'à soutenir que les victoires de César *sont dues à ce fait que* César était un général civil. . . ?»

De plus, dans sa première série de *Livres et Portraits*, M. Émile Henriot écrit (p. 44): «La confusion *est due* sans doute *à ce fait qu'il s'engagea* dans la compagnie des cadets de M. de Casteljaloux. . . »

Avez-vous bien lu? «Une pureté qui *est due au fait que*»;—«Cette place. . . semble *due à ce double fait que*»;—«Les victoires de César *sont dues à ce fait que*»;—«La confusion *est due à ce fait que*».

Je livre M. Meillet, M. Vendryes, M. Gillet et M. Henriot à la fêrule de nos pédants en *iste*.

### Border, ourler

Il ne faut pas confondre *border* et *ourler*.

Border, c'est garnir, en cousant quelque chose au bord.

Mais replier et coudre le bord d'un tissu, pour empêcher qu'il ne s'effile, ce n'est pas le border, c'est l'ourler.

Ourler et border sont deux opérations distinctes. Le bas d'une jupe est toujours ourlé, mais il n'est pas toujours bordé. Si on doit le border de fourrure, par exemple, il faudra l'ourler d'abord.

Remarquons en passant que les bords (non pas les bordures) faits avec des morceaux ajoutés s'appellent *faux ourlets*.

### Faire du boudin

*Faire du boudin, faire son boudin, faire un boudin, faire un bout de boudin*, sont des locutions courantes chez nous au sens de bouder. «As-tu fini de *faire du boudin*?» «As-tu fait un beau bout de boudin?» demande-t-on à l'enfant qui a boudé. «Va *faire ton boudin* dans le coin», lui dit-on quelquefois, lorsqu'il prend un air rechigné et fait la moue.

*Faire du boudin* s'emploie avec la même ac-

ception dans les parlers du Berry et du Nivernais, et généralement dans le français populaire.

### Cache-belle-bergère

Avez-vous déjà joué à *cache-belle-bergère* ou *cache-la-belle-bergère* ?

Ce jeu de société est en grande vogue dans nos campagnes. Et bien qu'il n'y faille pas prendre de faux airs de mandarins, ni faire entendre des cris d'apaches, il est bien plus amusant que certains jeux exotiques en usage dans les salons de nos citadins.

Voici comment il se pratique.

Deux personnes se tiennent debout au centre de la pièce, pendant que les autres joueurs sont assis autour d'eux, les mains jointes. L'une de ces deux personnes à une bague entre les mains et cherche, sans que l'autre s'en aperçoive, à la remettre à un des joueurs assis. Pour y arriver, elle fait semblant de déposer la bague entre les mains de chacun en disant: «Cache, belle bergère», ou bien: «Cache-la, belle bergère.» Quand elle a ainsi fait le tour des joueurs assis, son compagnon doit deviner où se trouve la bague. Si celui-ci y réussit, il passe à son tour la bague et celui qui s'est fait

prendre le remplace au centre. Sinon, on recommence jusqu'à ce qu'il ait deviné juste.

En certaines régions de notre province, cela s'appelle aussi jouer à *cache-la-bague-tiens-laben*.

Ce jeu, il va sans dire, n'est pas d'invention canadienne, puisque la profession de bergère est inconnue chez nous. Selon toute apparence, il nous vient de la Vendée ou de l'Anjou. En tout cas, il ressemble fort à un jeu de société qui s'y pratique et qui y porte le nom de *bague-bergère*.

«Le jeu de Bague-bergère, signalé par Deniau (Hist. de la Vendée, t. I, p. 57) comme se jouant jadis dans les fermes des environs de Cholet, est encore en usage au Longeron, écrivent les auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*. C'est un jeu très analogue au furet. Il consiste à se passer de main en main une bague tout autour d'un cercle de joueurs. Un joueur placé au milieu du cercle cherche à saisir cette bague. S'il y réussit, le détenteur qui s'est fait prendre le remplace.»

De toute évidence, *belle-bergère* est une déformation de *bague-bergère*. A l'origine, on disait probablement: Cache la bague, bergère. Mais nos gens ont fini par trouver plus galant

et plus élégant d'employer les formules: Cache, belle bergère, ou : Cache-la, belle bergère. Et la substitution de *belle* à *bague* s'est faite d'autant plus facilement que très souvent, au lieu de *bague*, on se servait de quelque autre objet minuscule.

### Catéchisse, catéchime

Le langage populaire, la langue familière même, ont tendance à supprimer l'une des deux consonnes qui se suivent, surtout dans les finales. Ainsi, on dira *marbe*, *agréabe*, *contrasse*, *cataplasse*, *Ernesse*, *terribe*, *modisse*, *casse*, *fenête*, *funesse*, *burlesse*, *cède*, *cadave*, *battte*, au lieu de *marbre*, *agréable*, *contraste*, *cataplasma*, *Ernest*, *terrible*, *modiste*, *casque*, *fenêtre*, *funeste*, *burlesque*, *cèdre*, *cadavre*, *battre*. Et voilà pourquoi nos gens prononcent *catéchisse* ou *catéchime*, au lieu de *catéchisme*.

*Catéchisse* est d'usage assez commun en France. On le trouve, par exemple, dans les parlers de l'Anjou, de la Normandie, de la Touraine, du Bas-Maine, de la Champagne.

*Catéchime* s'emploie aussi fréquemment. On l'a relevé dans la Normandie, le Berry, le Nivernais, la Bas-Maine, la Franche-Comté, l'Anjou, la Bourgogne, l'Orléanais, la Saintonge.

Dans *les Origines de la prononciation moderne*, M. Théodore Rosset tient *catéchime* pour une vraie forme populaire. Mais il y a lieu de penser que cette prononciation était assez générale au dix-septième siècle, puisque, au témoignage de Somaize, les Précieuses proposèrent d'écrire *catéchîme*. Elles étaient d'avis «qu'il falloit faire en sorte que l'on put écrire de mesme que l'on parloit».

### En parlant on se comprend

Dans l'avant-propos de son livre *le Mot et la chose*, — un livre délicieux, — Francisque Sarcey écrivait: «Au temps de mon professorat, j'avais ébauché, entre autres sujets de thèse, un travail philosophique sur cette idée que la plupart des querelles des hommes viennent, non pas de ce qu'ils ne s'entendent point sur le fond des choses, mais de ce qu'ils prennent les mêmes mots dans des sens différents.»

Nos gens ont créé ce dicton: *En parlant on se comprend*.

Cette locution proverbiale, bien qu'elle ne s'inspire pas précisément de l'idée que Sarcey voulait développer, n'en est pas moins lourde de philosophie. Sauf erreur, elle signifie à peu

près ceci: Les incompris sont des gens qui ne parlent ni assez haut, ni assez souvent, ni assez longuement.

Voilà une maxime qu'il n'est pas besoin, sans doute, de rappeler à nos parlementaires, mais qui est excellente à retenir.

Parlons donc, si nous voulons être compris.

Parlons franc et net. En d'autres termes, parlons français.

### Bouchon

Nos ménagères aiment laver les planchers avec des *bouchons* ou des *bouchons de cuisine*, et les assiettes avec des *bouchons de vaisselle*.

Il ne faut pas s'en étonner.

D'abord, elles sont propres, nos ménagères. Elles adorent frotter, comme on dit.

En outre, dans l'ancien français, on donnait au torchon le nom de *bouchon de cuisine*; et dans les parlers de l'Anjou, la lavette s'appelle *bouchon de vaisselle*.

D'ailleurs, *bouchon* a encore, dans la langue française, le sens de tampon. Bouchon de foin, bouchon de paille, bouchon de linge se disent fort bien pour: petit paquet de foin, de paille ou de linge tortillé en tampon.

### Changer, casser

Bien que certain puriste de chez nous ait fait les gros yeux à *changer*, ce verbe peut fort bien s'employer au sens de: donner des billets de banque ou des pièces de monnaie d'une certaine valeur pour la même somme en pièces ou en billets de valeur différente. L'Académie, comme Littré et Bescherelle, lui reconnaît cette acception, et cela devrait lever les scrupules.

Mais ce que l'Académie n'admet pas, c'est l'emploi de *casser* pour changer, faire la monnaie de.

Cet emploi est très fréquent chez nous. «Peux-tu me *casser* un écu?», dit celui-ci pour signifier: Peux-tu me donner la monnaie d'une pièce de cinquante sous? Et celui-là: «Je vais faire *casser* un cinq-piastres», au lieu de: Je vais changer un billet de cinq dollars en petites pièces ou en billets moindres.

Cette façon de dire n'est pas de notre cru. *Casser* a l'acception de faire la monnaie, dans les parlers de l'Anjou. Nos pères l'ont sans doute apportée de cette province, où ils l'avaient cueillie.

Dans l'argot parisien, l'on dit *casser une thune* pour changer une pièce de cinq francs.

### Câsuel, câzvel

«Depuis quelque temps, l'usage s'est introduit de donner à *casuel* le sens de fragile: la porcelaine est *casuelle*. Mais rien, ni dans l'étymologie, ni dans l'emploi ancien, ne justifie cette acception qui doit être évitée.»

Lorsque Littré insérait cette remarque dans son dictionnaire, en 1881, il y avait déjà longtemps que *câsuel* s'employait ici pour cassant, fragile. Et pour une raison évidente: c'est que *casuel* a cette acception dans les parlers de l'Anjou, du Bas-Maine, de la Bourgogne, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Picardie, de la Saintonge, bref, de presque toutes les provinces où nos pères étaient nés.

Mais il n'est pas plus permis, pour tout cela, de confondre *casuel* avec *cassant*. Comme le dit Larousse, c'est «une grosse faute» d'employer l'adjectif *casuel* dans le sens de: qui se casse facilement.

Chez nous, cet adjectif est usité aussi en parlant des personnes dont la santé est frêle, délicate, ainsi que des plantes dont la culture

est difficile: «Sa femme est ben *câsuelle*, et ses enfants sont aussi *câsuels* qu'elle»;—«La culture des melons, c'est ben *casuel*.» Selon toute apparence, c'est là une extension de *casuel* pris pour fragile, extension que Normands et Tourangeaux lui donnent d'ailleurs en parlant des personnes.

Dans certaines parties de notre province, on ne dit ni *casuel*, ni *câsuel* comme en Anjou; on prononce *câzvel*: «Il faut porter ça avec grand soin, c'est *câzvel*»;— «Mon vieux père commence à être ben *câzvel*»;— «Je ne plante jamais de melons: c'est trop *câzvel*.» On parle même du *câsvel* du curé, et du *câzvel* du bedeau.

D'où vient *câzvel*?

Aucun glossaire des parlers de France n'enregistre cette forme, ou plutôt cette déformation de *casuel*. Mais une particularité de la prononciation normande autorise une conjecture.

*Casuel* se prononce *câsouel* en Normandie, et il ne serait pas étonnant que l'emploi de *câsouel* se fût introduit ici, bien qu'on ne l'ait pas encore relevé. Or, la substitution de *ou* (*w* anglais) à *v* est fréquente dans nos parlers populaires: nos gens ne disent pas deux phrases

sans employer, par exemple, *awoir* ou *woir* au lieu d'avoir ou de voir. *Câzvel* ne serait-il pas une fausse rectification de *câsouel*? Pareil phénomène n'est pas rare. Le souci de mieux parler ne se retrouve-t-il pas à l'origine des barbarismes *estuser*, *cintième*, *canitude*, *aiduille*, *matillon*, qu'on entend pour: excuser, cinquième, canicule, aiguille, maquignon?

### Bouette, boète

Dans le français moderne, *bouette* (on écrit aussi *boète* et *boitte*) ne se dit que de l'appât dont on se sert pour la pêche de la morue.

Chez nous, *bouette* et *boète* ont en outre quatre acceptions particulières.

Ils se disent pour boue, vase: «Les chemins sont pleins de *bouette*»; — «Les enfants pataugent dans la *bouette*.»

Cette acception est archaïque: *bouete* et *boete* avaient le même sens dans le vieux français.

On donne aussi, par extension, le nom de *bouette* ou *boète* à la neige fondante. Combien de fois n'entend-on pas, pendant l'hiver, des phrases comme celles-ci: «Il a neigé une par-

tie de la nuit et voici qu'il pleut ce matin: ça va être une belle *boète*»;—«Ce n'est pas surprenant que cet enfant ait mal à la gorge: il a joué dans la *boète* tout l'après-midi, hier.» Les raffinés, ceux qui donnent dans le grand, comme on parle à l'Académie, préfèrent faire usage du terme *sloche*. *Sloche*, venant directement de l'anglais *slush*, a plus de chic. Où le snobisme ne va-t-il pas patauger ?

Par extension encore, la neige qui, après une tempête, reste en suspens dans l'eau d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac, s'appelle aussi *boète* ou *bouette*.

Enfin, la *bouette* ou *boète* c'est la mangeaille, la pâtée ou la buvée que l'on donne aux bestiaux pour les engraisser.

Cette appellation est usitée en Normandie ainsi que dans l'Orléanais.

### Faire capot

*Capot* est un terme usité dans certains jeux de cartes.

Il s'emploie adjectivement ou substantivement.

Adjectif, il est invariable en nombre comme

en genre. Il faut écrire: ils sont capot, elle est capot.

Le capot, c'est le coup où l'un des joueurs ne laisse pas faire à l'autre une seule levée.

Être capot, c'est ne pas faire une seule levée.

Faire capot, faire un capot, c'est faire toutes les levées. C'est ainsi qu'on l'entend en France. On a donc tort de donner, chez nous, à *faire capot* et *faire un capot* le sens d'être capot.

### Clair

Pressé de rentrer à votre bureau, vous êtes monté dans le premier tramway venu, un de ces tramways cahotants qui courent les rues de Québec depuis quelque temps. Près de vous, des mondains, des campagnards, que la pratique des danses exotiques ou l'usage du *tapetu* ont sans doute habitués aux secouements d'entrailles, devisent de choses et d'autres, sans paraître le moindrement incommodés par le ballottement de la voiture qui se trémousse. Pour faire diversion au malaise qui vous envahit, vous prêtez l'oreille aux propos de deux voisins.

— T'as ben connu le p'tit Suaire Bonne-humeur? demande l'un.

— Le p'tit Suaire Bonnehumour? répète l'autre.

— Balaam, le garçon d'Suaire Bonnehumour, du rang de la Grand-Misère. . .

— Oui, oui. Celui qu'est dans les affaires à Québec?

— Justement. Y était poursui pour awère vendu de la bagosse. Eh ben! y est clair. Le journal dit que l'juge l'a honorablement acquitté.

Et vous pensez, car vous êtes nourri de la moelle des *Ne dites pas, mais dites* publiés par nos docteurs ès anglicismes: «*Il est clair!* Pourquoi ce paysan se mêle-t-il de parler ainsi anglais en français?»

Oui, pourquoi ce paysan, qui ignore tout de la langue anglaise, aurait-il commis un anglicisme en se servant de la locution *Il est clair*? Cette locution est-elle vraiment un anglicisme?

*Clair* ne s'orthographie ainsi que depuis le quinzième siècle. Avant, on écrivait *cler*. Et l'on dit encore *cler* dans la Picardie, et *clé* dans la Normandie, où l'*r* finale ne se prononce pas.

*Cler* et *clair* avaient autrefois plusieurs acceptions que *clair* n'a plus dans le français moderne. Ils se disaient, par exemple, pour

*net*. *Clair* est resté, avec ce sens, dans la locution *clair et net*, qui s'emploie encore de nos jours. *Clair et net* est une de ces formules redondantes comme il y en a tant dans le style du palais, où l'on se plaît à accumuler inutilement des termes synonymes. *Lieu et place, bonne et valable, franc et quitte, plein et entier effet* en sont des exemples.

Or, «l'idée de *net* emporte avec elle l'idée d'*absous*», remarque La Curne dans son *Dictionnaire de l'ancien langage françois*; et c'est pour cette raison que *cler* a pu s'employer dans la vieille langue avec le sens que nos gens donnent à *clair*, avec le sens de déchargé, reconnu innocent, renvoyé absous. Froissart en fournit un exemple frappant. Dans sa *Chronique*, cet écrivain du quatorzième siècle dit, en parlant de Pierre de Craon: «Il convenoit que il fuist *cler* en France et lui fuissent pardonnés tous ses mesfaits.»

Il serait téméraire, cela va sans dire, d'affirmer que notre expression *clair*, pour reconnu non coupable, est un archaïsme, et non un anglicisme. Il n'est pas moins intéressant de noter qu'elle va rejoindre, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'anglais *clear*, l'acceptation que *cler* avait au temps de Froissart.

D'ailleurs, il ne serait pas étonnant que cette acception de *clair* nous vînt directement du vieux français. N'employons-nous pas *clair* avec un sens tout voisin lorsque nous disons : «Tu n'es pas *clair* dans cette affaire-là»? Cela signifie : Tu n'es pas sans reproche dans cette affaire, tu n'es pas blanc ; et le mot *clear* n'est jamais, que je sache, entré dans la locution anglaise correspondante.

### Chaudière

Dans la langue académique, le mot *seau* désigne un vaisseau cylindrique, en bois, en métal, en toile, ou en fibre comprimée, de la contenance de plusieurs pots, et qui sert généralement à puiser de l'eau, à porter des liquides, mais qu'on emploie aussi pour transporter des substances non liquides.

Dans nos parlars populaires, nous ne conservons le nom de *seau* qu'aux seuls seaux en bois, en toile, ou en fibre comprimée. Les seaux en métal sont presque toujours appelés *chaudières*.

Selon toute apparence, cette façon de parler nous vient de l'Anjou, où le seau en métal servant à traire les vaches ou à puiser de l'eau porte également le nom de *chaudière*. Mais

l'emploi de *chaudière* avec cette acception n'est pas moins impropre.

En effet, la *chaudière* est bien un grand vaisseau en métal, mais qui sert à faire chauffer, à faire bouillir des choses, non pas à les transporter. C'est donc à tort qu'on donne le nom de *chaudière à vache* au seau à traire, de *chaudière à eau* au seau à ménage, de *chaudière à graisse* au seau à graisse, de *chaudière à charbon* au seau à charbon, de *chaudière à sasser les cendres* au seau-tamiseur ou seau-cribleur pour cendres, et de *chaudière à vidanges* à la poubelle.

De même, *chaudière* est un terme impropre pour désigner le vase destiné à recevoir la sève de l'érable. Comment appellerait-on ce récipient en France, s'il existait là-bas? Sûrement pas *seau*, puisque le seau est un vaisseau d'une contenance de plusieurs pots. *Petit seau*? Peut-être; mais plus probablement *boîte*, puisqu'on y donne le nom de *boîte à lait* à l'ustensile que nous appelons *petite chaudière à lait*, de *boîte à lunch* à celui que nous nommons *chaudière d'ouvrier* ou *chaudière d'école*, de *boîte à conserves*, à celui dans lequel on met les conserves.

Quant aux vieux pianos défectueux, toujours

désaccordés, qui résonnent comme des chaudrons, ce sont... des chaudrons, et non des *chaudières*.

Chez nous, *chaudière* se prononce souvent *chauguière*, *chauyère*, *chaguière*, *chayère*. La substitution du *g* dur à la lettre *d* suivie de la voyelle *i* est assez fréquente dans la langue populaire en France. Quant à la prononciation de la finale *ère*, c'est un souvenir du grand siècle.

### Cinquante

A l'instar des Angevins, nous employons souvent *cinquante* comme adjectif indéfini. Ainsi, nous disons: «Il sera très occupé: il a *cinquante* affaires à régler»; — «Il est impossible de savoir ce qu'il pense; il a toujours *cinquante* histoires à nous conter»; — «Il est difficile de travailler quand on a *cinquante* solliciteurs à ses trousses.»

En bon français, cela signifie: Il a quarante-neuf affaires plus une à régler; — Il a toujours quarante-neuf histoires plus une à conter; — Quand on a quarante-neuf solliciteurs plus un à ses trousses. Car *cinquante* ne peut s'employer que pour désigner un nombre déterminé, soit quarante-neuf plus un.

Si l'on ne veut pas indiquer un nombre déterminé, il faut se servir d'adjectifs indéfinis, tels que *plusieurs*, *maints*, ou de locutions comme *une foule de*, *un grand nombre de*, *mille et un*, et dire: Il a *maintes* affaires à régler; — Il a toujours *mille et une* histoires à conter; — Quand on a *une foule de* solliciteurs à ses trousses.

### Château, chanteau

*Château* a, dans nos parlars populaires, plusieurs acceptions que ne lui reconnaît pas la langue académique.

Il se dit pour chanteau, pain entamé, morceau coupé à un grand pain: «Un gros *château* de pain.»

Il s'emploie encore pour chanteau, morceau en pointe que les tailleurs ajoutent sur les côtés d'un vêtement, soit pour lui donner l'ampleur nécessaire, soit pour l'arrondir: «Si l'étoffe n'est pas assez large, il faudra ajouter un *château*.»

Il se prend aussi au sens de patin: «Les *châteaux* d'une chaise berceuse»; — «Les *châteaux* d'un traîneau.» Nos gens donnent la même acception à *chanteau*. En français, chacune des jantes du rouet s'appelle *chanteau*, et c'est

sans doute parce que les patins des chaises berceuses et ceux des traîneaux affectent une forme recourbée assez semblable à celle des jantes de roue ou de rouet, que nos gens leur donnent le nom de *chanteau*.

Enfin, *châteaux* sert à désigner les nuages épais qui se lèvent à l'horizon, surtout pendant les jours d'été: «On va avoir de la pluie, le soleil s'est couché derrière de gros *châteaux*.»

Pris dans ce dernier sens, *châteaux* nous vient sans doute de l'Anjou, où *château de nuages*, *château d'orage* se disent pour désigner un «amoncellement de nuées orageuses, avant-coureurs de la pluie et de l'orage.»

Dans ses autres acceptions, *château* est probablement une corruption de *chanteau*, ou plutôt la prononciation normande de ce mot. En effet, au témoignage du grammairien Hindret, les Normands prononçaient *an* et *en* très brefs, de telle sorte que *François*, *enfant* et *bien*, par exemple, sonnaient chez eux comme *Fraçois*, *afan* et *biai*. Et c'est vraisemblablement ainsi que *chanteau* est devenu *château* dans la bouche des Normands du Canada.

### Déguiser

Au dix-septième siècle, *déguiser* avait le

sens de «changer la guise, la manière d'être d'une personne ou d'une chose», de «défigurer, déformer, dénaturer, avec ou sans idée d'altération artificieuse». La Bruyère disait des femmes qui se fardent: «Le rouge les vieillit et les *déguise*.» Dans son *Dictionnaire universel*, publié en 1690, Furetière donnait ces exemples: «Cette blessure qu'il a reçue au visage l'a tout *déguisé*. Vous êtes tout *déguisé* avec cette perruque blonde.» Et l'intendant Bou-lainvilliers écrivait en 1727: «Les habitants (du Poitou) sont fort laborieux, durs au travail, grossiers et difficiles dans leurs mœurs... leurs vêtements les *déguisent* à nos yeux» (cité dans *la Tradition en Poitou et Charentes*, p. 53).

*Déguiser* peut-il s'employer aujourd'hui avec l'acception de défigurer, enlaidir, déparer, n'impliquant aucune idée d'altération artificieuse? Parlons-nous correctement lorsque, à l'instar de Furetière, nous disons de quelqu'un qui a reçu une blessure au visage: «Sa blessure l'a tout *déguisé*? lorsque, parlant d'une vache qui s'est brisé une corne, nous déclarons, comme les Normands, que ça la *déguise* beaucoup? lorsque, plutôt que d'avouer que la jeune fille du voisin est belle, nous faisons remarquer qu'elle s'est *déguisée*.

en grandissant? lorsque, pour déprécier une jolie femme dont la denture n'est pas parfaite, nous insinuons, comme dans l'Anjou, que ses dents la *déguisent*?

Il semble que non.

Littré, il est vrai, reconnaît à *déguiser* l'acception de «changer les traits». Mais l'exemple qu'il donne, et qui est justement le texte de La Bruyère cité plus haut, indique bien qu'il s'agit là d'un changement tout artificieux. Car, aux yeux de La Bruyère, se farder est un artifice; «c'est, dit-il, chercher à imposer aux yeux et vouloir paraître selon l'extérieur contre la vérité; c'est une espèce de menterie». Et «si les femmes, ajoute-t-il par manière de conclusion, étaient telles naturellement qu'elles le deviennent par *artifice*, qu'elles perdisent en un moment toute la fraîcheur de leur teint, qu'elles eussent le visage aussi allumé et aussi plombé qu'elles se le font par le rouge et par la peinture dont elles se fardent, elles seraient inconsolables». Littré est d'ailleurs le seul des lexicographes de la langue moderne à enregistrer l'acception «changer les traits». Tous les exemples comme toutes les définitions que donnent les autres montrent que *déguiser* implique idée d'artifice.

Au reste, deux autres faits justifient, semble-t-il, cette manière de voir. Le dictionnaire de Furetière, on le sait, a servi de base au *Dictionnaire de Trévoux*. Or celui-ci, du moins l'édition de 1771 que j'ai consultée, ne contient pas l'exemple de Furetière: « Cette blessure qu'il a reçue au visage l'a tout déguisé », ni aucun exemple semblable. D'autre part, M. G. Cayrou a inséré *déguiser* dans son *Lexique de la langue au XVII<sup>e</sup> siècle*. Pourquoi l'a-t-il fait, si ce n'est pour montrer qu'autrefois ce verbe avait un sens plus large qu'aujourd'hui ?

Il semble donc peu prudent d'employer *déguiser* pour défigurer, enlaidir, déparer, lorsqu'il ne s'agit pas d'altération artificieuse.

### Dentition

« On désigne par ce mot, dit Bescherelle, tous les phénomènes de la formation, de l'accroissement, de la sortie naturelle des dents. » En d'autres termes, la dentition est l'action par laquelle se forment et poussent les dents.

Mais on ne peut donner le nom de *dentition* à l'ensemble des dents, qu'elles soient naturelles ou artificielles, non plus qu'à l'ordre dans lequel elles sont rangées. C'est *denture* qu'il

faut dire. Ainsi, on a une belle ou une mauvaise *denture*, et non une belle ou une mauvaise *dentition*. «Sa bouche laissait luire une denture qui eût fait honneur à un jeune loup», écrit Théophile Gautier.

Dans le vieux français, *denture* avait le sens de *dentition*. La locution *en denture* s'employait pour: en période de dentition, et au figuré pour: pendant l'enfance. C'est probablement cette ancienne synonymie qui a amené la confusion de *dentition* avec *denture*.

En tout cas, la même confusion existe en France; comme ici, le peuple y emploie souvent *dentition* lorsqu'il devrait dire *denture*.

### Dévoré, manger

*Dévoré*, qui signifie proprement: se repaître de sa proie ou manger avidement, a dans nos parlars populaires plusieurs acceptions que n'enregistre aucun des lexiques de la langue académique.

Ainsi, dans les réunions contradictoires, il arrive au meilleur tribun de se faire *dévoré* par un adversaire politique, qui est bien loin d'être anthropophage ou seulement gourmand. Que faut-il entendre par là? Tout simplement que notre tribun s'est fait malmené dans la discus-

sion, qu'on l'a mis à quia. *Se manger et se dévorer* ont en français le sens de se maltraiter, se détruire, se ruiner, se faire du tort. C'est sans doute par extension de ce sens que nos gens disent: «Il l'a *dévoré*», — «Il s'est fait *dévorer*», et plus souvent: «Il l'a *mangé*», — «Il s'est fait *manger*», pour: il l'a mis à quia, il s'est fait malmener.

*Dévorer* s'emploie aussi chez nous pour déchirer, mettre en pièces, en parlant des vêtements. «Où as-tu passé? dira une mère à son enfant: tes culottes sont toutes *dévorées*.»

Cette façon de parler nous vient sans doute du Berry, du Nivernais, de la Bourgogne ou de la Normandie, où elle est courante.

Comme dans ces provinces encore, nos gens se *dévorent* les mains, en remuant des pierres, en coupant des *cenelliers*, etc.

En langue académique, cela s'appelle s'écorcher les mains.

Au figuré, *dévorer* se prend fort bien pour épuiser. Dévorer un livre par exemple, c'est épuiser en un instant la matière qu'il contient, le lire avidement. Par extension, sans doute, nos gens disent d'un veau qui commence à vieillir qu'il *dévore* sa mère.

On relève *dévoré* avec cette acception de fatiguer, dans les parlers de la Normandie.

M<sup>me</sup> de Sévigné écrivait: «C'est ma folie que de vous voir; je me dévore de cette envie.» Nos paysans ont des formules qui rappellent celle de la fameuse marquise. «Ma fille, raconte celui-ci, ils sont trois ou quatre qui *se dévorent* pour la marier!» «Oh ! je ne suis pas en peine pour vendre ma terre, vous confie cet autre; il y a longtemps que mon voisin me *dévore* pour l'acheter.» M<sup>me</sup> de Sévigné eût dit sans doute: Ils sont trois ou quatre qui *se dévorent de l'envie* d'obtenir la main de ma fille; mon voisin *se dévore de l'envie* d'acheter ma terre. Et cela prouve une fois de plus que nos façons de parler s'éloignent peu des tours employés autrefois.

### Député

Le substantif *député* avait autrefois le sens de «commis, homme à qui on confie un poste pour y faire la fonction d'un autre». D'après La Curne c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans ce texte emprunté aux *Ordonnances des rois de France*: «Le visiteur ordonnera un *depputé* à chascun passaige, qui les dites laines pesera et enregistrera les noms des marchanz.»

L'anglais *deputy*, qui vient du français *député*, a gardé l'acception d'adjoint, suppléant, assistant ou délégué. Mais le français l'a laissé tomber, et c'est barbariser que de traduire *deputy governor*, *deputy minister*, *deputy clerk*, *deputy sheriff* ou *deputy coroner* par *député-gouverneur*, *député-ministre*, *député-greffier*, *député-shérif*, *député-coroner*. Il y a une vingtaine d'années, on a banni des lois du Canada le terme *député* là où il usurpait la fonction d'adjoint, et l'on a bien fait. Il serait à désirer qu'on suive cet exemple partout.

On dira peut-être, s'appuyant sur l'autorité de certains lexicographes: «Dans les îles normandes, on emploie le mot *député* pour désigner le suppléant d'un fonctionnaire; on l'acrole au titre de la fonction, comme dans *député-gouverneur*, *député-prévôt*. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même?»

Pourquoi? Mais parce qu'à ce compte-là, on serait justifiable de dire: *Y'a du fonne*; *j'tais accour dé cash*; *le steam*; *l'ouaiteur*; *good-bye*, *dites-li que'j soummes allright*; *yiavé d'la volaille*, *du jambon*, *des sanouiches*; *des pipes avec tuyaux en injinrubber*; *j'ithai a vol' office*; *un bieu nectie en souée*; *unne tassée d'tée et un bun*; *dé slippeurs en tapis*; *bille de cinq louis*;

*un p'tit how-di-doo sec*, etc.; car c'est ainsi que l'on parle dans l'île de Jersey, s'il faut en croire certains récits.

Pourquoi? Parce que nous n'avons que deux langues officielles: l'anglais et le français; non pas l'anglais de New-York ou de Paris, mais l'anglais tout court; non pas le français de Toronto ou des îles normandes, mais le français tout court, c'est-à-dire le français tel que l'a consacré l'usage des bons écrivains de France.

### Pêche

En français, *pêche* signifie: art, exercice ou action de pêcher. Connaître la *pêche*, c'est connaître l'art de pêcher. Être passionné pour la pêche, c'est être passionné pour l'exercice de pêcher. Aller à la pêche, c'est aller pêcher.

Par extension, *pêche* désigne aussi le poisson qu'on prend en pêchant. Il est inutile de souhaiter bonne pêche aux pêcheurs, c'est entendu qu'ils reviennent toujours avec beaucoup de poissons.

*Pêche* se dit aussi pour: droit de pêcher. La pêche des rivières et des lacs se vend ou se loue.

Mais *pêche* ne s'emploie pas en France, comme ici, pour désigner l'enceinte de claies, de perches, de branches, etc., qu'on construit sur le bord de la mer ou d'une rivière pour y prendre du poisson, non plus que l'espace que renferme cette enceinte. Le nom français de cette enceinte et de l'espace qu'elle renferme est *bordigue*.

### Emploi de l'article devant les noms de jours

Faut-il toujours employer l'article devant les noms de jours? Sinon, quand doit-on l'omettre? et quand doit-on l'employer?

*Le Courrier de Vaugelas*, numéro du 15 octobre 1869, donnait une règle à ce sujet. Comme c'est la seule publication qui, à ma connaissance, ait discuté ce point de grammaire, je crois utile de la reproduire ici.

«Devant les noms des jours de la semaine, dit *le Courrier de Vaugelas*, on n'emploie pas l'article quand on parle d'un jour qui est suivi ou peut être suivi des adjectifs *prochain* ou *dernier*, comme dans ces phrases: «Ce fut «donc *lundi* que la chose fut déclarée, comme «je vous l'ai mandé» (Sévigné, *Lettre* du 19 déc. 1670); — «Mon pauvre fils est arrivé,

---

«comme vous savez, et s'en retourne *jeudi* «avec plusieurs autres» (Idem).

«Mais lorsqu'il s'agit d'un autre jour, d'un jour dont on est distant de plus d'une semaine, il faut toujours faire emploi de l'article: «*Le mercredi, le jeudi, le vendredi* se passèrent sans «que j'entendisse parler de rien» (Diderot, *Religieuse*); — «*Le dimanche*, 26 avril 1671, il y «avait foule de beau monde dans le célèbre hô-«tel de Carnavalet» (L. Lurine, *Ici, l'on aime*); — «*Le dimanche*, les rigueurs de la police reli-«gieuse ne laissent à sa disposition que l'ivro-«gnerie et l'oisiveté» (F. Wey, *les Anglais chez eux*); — «Cette petite cérémonie ne dure «guère plus de cinq à six heures, à moins que «l'on ne débarque *un dimanche*, auquel cas il «faut attendre jusqu'*au lundi*» (Idem).

«Ce dernier exemple montre que lorsque le nom de jour n'est pas accompagné d'une proposition incidente déterminative, ou que l'adjectif *suivant* n'est pas sous-entendu après lui, on emploie *un* au lieu de *le*.»

Donc, s'il s'agit d'un des sept jours qui précèdent ou suivent immédiatement celui où l'on parle, on ne met pas d'article. «J'ai été à la conférence de *vendredi*» s'entend de la con-

férence de vendredi dernier; «M<sup>me</sup> X recevra *jeudi*» signifie: recevra jeudi prochain. Dans les autres cas, on met l'article *le* ou *un*, suivant que le nom de jour est ou n'est pas déterminé, soit tacitement, soit expressément. «M<sup>me</sup> X recevra *le jeudi*» signifie: recevra le jeudi de chaque semaine; «M. Untel est mort *un dimanche* et il était à son bureau *le vendredi*», c'est-à-dire le vendredi précédent.

Et l'on doit, semble-t-il, suivre la même règle quand le nom du jour de la semaine est suivi du quantième du mois. Ce quantième fait alors fonction de complément explicatif ou de complément déterminatif. Complément explicatif, le quantième sera séparé du nom du jour par une virgule; complément déterminatif, il ne le sera pas; car ainsi le veulent les règles de la ponctuation. Si donc je veux (aujourd'hui, le 25 octobre) annoncer ma visite pour samedi prochain, veille de la Toussaint, j'écris: «J'irai vous voir *samedi, le 31 octobre*», non pas: *samedi le 31 octobre*, ni: *le samedi 31 octobre*. Je dis *samedi*, et non *le samedi*, parce qu'il s'agit d'un des prochains sept jours; et je mets une virgule, parce que le quantième est complément simplement explicatif: on pourrait le supprimer et le sens resterait complet.

D'autre part, si je veux annoncer ma visite pour Noël, je devrai écrire: «J'irai vous voir *le vendredi 25 décembre*», et non pas, *vendredi, le 25 décembre*. Comme il s'agit d'un jour qui ne fait pas partie de la prochaine semaine, je le fais précéder de l'article; j'emploie l'article *le*, parce que le nom de jour est accompagné d'un complément qui le détermine; et je ne mets pas de virgule, parce qu'on n'en met pas entre un substantif et son complément déterminatif.

La forme *le vendredi, le 25 décembre*, qu'on voit quelquefois chez nous, ne peut aucunement se justifier. Mais on pourrait dire: *un vendredi, le 25 décembre*, ou mieux: *le 25 décembre, un vendredi*.

### Examen de témoin, examiner un témoin

On a coutume, chez nous, de tenir pour des anglicismes les locutions *examen de témoins, examiner un témoin*.

Pourquoi? Parce que les Anglais disent: *examination of witnesses, to examine a witness*. On semble croire que l'anglais est antérieur à tout autre idiome. C'est là une erreur profonde: il n'y a pas de langue qui soit moins antérieure au français que l'anglais. De fait,

les Anglais ont emprunté tant de mots aux Français qu'on pourrait dire de l'anglais que c'est du *français de Londres*, du *London French*.

*Examen de témoins*, *examiner un témoin* sont des archaïsmes tout au plus.

*Examiner* avait dans l'ancienne langue le sens de questionner, interroger. «Toutes les fois que tesmoing sont *examiné* et on lor a fete aucune demande, de le quele il ne sont pas bien avisé», lit-on dans une coutume du treizième siècle. «Pour *examiner* tesmoings, nous voullons que tels officiers soient ostez, et l'examination commise à bonne personne et suffisante», édicte une ordonnance de 1318. On relève aussi les mots «faire jurer les tesmoings qu'ilz *examinent*» dans une ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne, en date du 24 juin 1460.

De même, *examen*, comme *examination* d'ailleurs, s'employait autrefois avec l'acception d'interrogatoire. On trouve cette expression dans l'ordonnance susmentionnée du 24 juin 1460, ainsi que dans le *Dictionnaire de jurisprudence et de pratique*, publié en 1763 par M. D. P.D.C., avocat au parlement: «Audition, terme de pratique qui se dit de l'*examen* d'un témoin ou d'un compte.» Et vers la même époque,

La Curne écrivait dans son dictionnaire de l'ancien français: «On disait aussi *examination de tesmoins*, examen des témoins, enquête.»

Aujourd'hui, *examen* semble ne s'employer en France, avec le sens d'interrogatoire, qu'en parlant de l'interrogatoire que le juge fait subir à l'accusé avant le procès. Cet interrogatoire s'appelle *examen de l'accusé*.

A l'article *Témoin*, l'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, donne les exemples: «Faire ouïr des témoins. Entendre, interroger, *examiner* des témoins.» Mais à l'article *Examiner*, on ne trouve rien qui autorise l'emploi de la locution *examiner des témoins*. Il est possible qu'on ait oublié de retrancher cet exemple à l'article *Témoin* comme on l'a sans doute fait à l'article *Examiner*, lorsqu'on a jugé *examiner* archaïque au sens d'interroger (des témoins). En tout cas, aucun des autres lexiques de l'usage ne reproduit l'exemple de l'Académie, «*examiner des témoins*».

### Gréyer

*Gréer* ou *agréer* un navire, c'est le garnir de ses agrès, c'est-à-dire de mâts, de vergues, de cordages, etc.

*Agréer* est très ancien dans ce sens. Hatzfeld et Darmesteter, dans leur *Dictionnaire général*, citent ce texte du douzième siècle, tiré de la vie de saint Gilles: «Mult par *cgreient* ben leur nef.» Aujourd'hui, *agréer* est peu usité. On emploie de préférence *gréer*, qui n'est pas moins antique puisqu'il a servi à former *agréer*, mais qui ne se serait introduit dans l'usage général qu'au dix-huitième siècle.

D'après les étymologistes, *gréer* aurait été emprunté de l'ancien hollandais *gereiden*, qui signifiait préparer. Cette étymologie expliquerait l'emploi d'*agreier*, au lieu d'*agréer*, dans la vieille langue, ainsi que celui de *greier*, pour *gréer*, dans les parlers de l'Anjou et de la Bretagne, de *greyer*, pour *gréer*, dans les parlers de la Normandie et du Bas-Maine. En tout cas, la prononciation d'*é* en *ei*, *ey* ou *eill*, devant *a* ou *er*, est assez fréquente dans le langage des provinciaux. Il ne faut donc pas s'étonner si nos gens prononcent *gréyer* au lieu de *gréer*.

*Gréyer* a, chez nous, diverses acceptions que *gréer* n'a pas en français.

En parlant des personnes, il a tantôt le sens de pouvoir de ce qui est nécessaire ou utile,

tantôt celui d'habiller ou de préparer. La plupart des cultivateurs sont aujourd'hui *gréyés* de moissonneuses et même de moissonneuses-lieuses. Les marchands se *grévent* de voitures automobiles pour livrer leurs marchandises à domicile. Quand un garçon a atteint l'âge d'*aller voir* les jeunes filles, son père le *gréve* d'un jeune cheval et d'un boghei. Un garçon *gréyé*, c'est donc un garçon qui a cheval et voiture pour *aller voir* les jeunes filles. Un cultivateur bien *gréyé*, c'est un cultivateur qui possède un bon matériel de ferme. Un marchand pas bien *gréyé*, c'est un marchand qui n'a pas un bel assortiment de marchandises. Une femme ou un mari mal *gréyé*, c'est une femme ou un mari marié à une personne qui ne lui convient pas, ou qui est prodigue, paresseuse, capable de rien, malade ou infidèle. Quand on attend des visites, on se *gréve* de friandises. A l'approche de l'hiver, on se *gréve* de charbon ou de bois de chauffage. Le cultivateur qui doit aller au marché de la ville voisine commence dès la veille à se *gréver*, à mettre en paquets ou dans des sacs les produits qu'il va y porter. Si l'on doit sortir par un froid rigoureux, on se *gréve pour*. Quand arrive l'heure de prendre congé de ceux chez

qui l'on est en visite, on donne le signal du départ en demandant à sa femme de se *gréyer* ou de *gréyer le petit*. Une femme bien *gréyée* est une femme bien habillée, bien montée en habillements. De quelqu'un qui est dans de mauvais draps, on dira même: « Il est mal *gréyé*, là. »

En parlant des choses, *gréyer* s'emploie encore pour munir, garnir, monter, meubler, installer, dresser, construire, disposer, établir, préparer, organiser, harnacher, etc. *Gréyer* une maison, c'est la monter. *Gréyer* une chambre à coucher, c'est la meubler. *Gréyer* un magasin, c'est garnir une boutique de comptoirs, de marchandises, etc. *Gréyer* une sucrerie, c'est la garnir des ustensiles nécessaires pour l'exploitation. *Gréyer* une machine, c'est la monter. *Gréyer* une tente, c'est la dresser. *Gréyer* le souper, c'est le préparer. *Gréyer* la voiture, c'est y atteler un cheval. Et quelques jours avant un mariage, les parents des futurs époux vont généralement chez le notaire faire *gréyer* les papiers pour le contrat.

Ces nombreux exemples montrent quel usage ou plutôt quel abus on fait chez nous de la locution *gréyer*. Mais il ne faudrait pas chercher longtemps pour en allonger la liste. Cette

circulaire qu'un croque-mort des environs de Montréal faisait distribuer il y a quelque temps, le prouve surabondamment :

*«Grand assortiment d'articles funéraires*

«Habitants de . . . et des paroisses voisines, n'allez pas en ville pour vous *grayer* plus à la mode à la mort d'un membre de votre famille.

«Ve ez chez moi, c'est mieux qu'en ville et beaucoup moins cher. J'ai des bières de toutes les grandeurs et de toutes les qualités; j'en ai des best et des pas best, des cheap et des pas cheap.

«Je *graye* les corps des pieds à la tête, je les embaume, je prépare les chambres mortuaires, je *graye* les porteurs de gants, de crêpe; il n'y a qu'un signe à me faire et tout est dit. J'ai un chariot ce qui comme qui dirait de ce qu'il y a de mieux sur le marché, ça me permet d'aller n'importe où.

«Donc, quand vous serez dans cette obligation, venez me voir ou bien parlez-moi par le téléphone Bell, n'ayez pas peur de me déranger, que ce soit le jour, la nuit, que ça fasse beau temps ou que ça mouille, dans quelques secondes, je serai chez vous et vous verrez que

vous aurez satisfaction et que ça ne vous coûtera pas cher.»

Nos gens disent aussi, mais moins souvent, *agréyer* au lieu de *gréyer*.

D'où viennent ces locutions ?

Dans le vieux français, *agreier* avait le sens de gréer, équiper, arranger, et *agroï*, *agrei*, *agré*, celui d'armure, équipage, harnais, parure, atour.

Dans l'ancien normand, *agreier* signifiait dresser, disposer, orner, embellir. Dans le normand moderne, *greyer* s'emploie, non seulement pour gréer, mais pour équiper, harnacher. Et dans l'île normande de Guernesey, *grâie(r)* est usité pour habiller.

Dans le Bas-Maine, *greyé* se dit pour grée, ainsi que pour bien pourvu. «Te v'là ben *greyé*» y est d'usage courant, comme chez nous, pour : Il ne te manque rien.

En Bretagne, *greier* un cheval, c'est le harnacher.

Dans les parlers de l'Anjou, *gréier* se prend non seulement pour gréer, mais pour installer, disposer, organiser, arranger en général. Les Angevins, eux aussi, disent *gréier* un che-

val, au sens de: le harnacher, et «Te v'là ben gréié» pour: Il ne te manque rien.

Dans l'argot des matelots français, *se gréer*, c'est s'acheter du linge, des vêtements, des effets. Et Littré, dans le supplément de son dictionnaire, remarque que «gréé se dit aussi d'autres appareils que ceux de la marine». Et il cite cette phrase qu'il a relevée dans le *Journal officiel* du 7 septembre 1875: «Un troisième fanal à verre blanc, comme les deux premiers, était gréé avec de l'huile d'olive.»

Les principales acceptions de nos locutions *gréyer* et *agréyer* ont donc leur origine dans l'ancien français ou dans les parlers provinciaux.

### Comment êtes-vous ?

Quand on rencontre une connaissance, un ami ou un parent qu'on n'a pas vu depuis un certain temps, il est de bon ton, après lui avoir souhaité le bonjour, de s'informer de sa santé. Comme l'écrivait Furetière dans son dictionnaire, qui a été publié en 1690, «le premier compliment d'entrevue est de dire: Comment vous portez-vous?»

Chez nous, on se sert habituellement des locutions *comment êtes-vous?* ou *vous êtes bien?*

Et parce que les Anglais disent eux: *how are you?* on a prétendu que *comment êtes-vous?* est un anglicisme. Que faut-il penser de cette assertion?

En France, les locutions *comment vous portez-vous?* *comment allez-vous?* *comment va la santé?* *comment vous va?* *comment ça va-t-il?* semblent seules usitées en pareille occurrence. Du moins, ce sont là les seules formules que j'aie trouvées dans les dialogues des romans ou des pièces de théâtre modernes.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, atteste que *comment vos est?* et *comment vous est-il?* s'employaient autrefois avec le sens de: comment vous portez-vous? Et il cite ces deux textes très anciens: «*Comment vos est, bien vuel c'on le me dit*»; — «Et on ha en usage que on respond: Sire, boin jour vous doinst Dieus, ou: *comment vous est-il?*»

Je trouve une question semblable dans un récit en patois angevin. Un abbé vient d'administrer un agonisant du nom de Martin. Comme il traverse le bourg, une commère l'aborde.

« — Pardon, M. l'abbé, dit-elle, si je veins o guiment (aux informations); mais maître

Martin c'est mon tonton rapporté (mon oncle par alliance), et j'ai vu dire que vous venez de le confesser. *Comment c'est-il qu'il est ?*» (*Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, II, p. 369.)

Il y a donc tout lieu de penser que l'anglais *how are you ?* n'est que la traduction littéraire de l'ancien *comment vos est*.

Il en est de même, d'ailleurs, de la formule *how do you do ?* qui, au témoignage de l'*Oxford Dictionary*, a commencé par être *how do you ?* «Les Anglais, écrit Génin dans ses *Variations du langage français depuis le XII<sup>e</sup> siècle*, ne sont riches que de nos dépouilles; si l'on se mettait à cribler leur langue et à reprendre ce qui nous appartient, il ne leur resterait pas même de quoi se dire: Bonjour, comment vous portez-vous? Leur fameuse formule *how do you do* est volée à la France. On disait, au XII<sup>e</sup> siècle, *Comment le faites-vous ?* C'était le salut de politesse quand on se rencontrait.» Et Génin cite ces textes:

Lors li dist la dame: *Comment  
Le faites-vous*, biau très doux sire ?

Et dist: Chiere amie, *comment  
Le faites-vous ?* nel' celez pas.

*Comment Gerars li biaux le fait?*

Voici, d'autre part, trois des textes que Godefroy a reproduits dans son dictionnaire:

Dous amis, *comment*  
*Le fait* mesire et ses barnages?  
Et li vales qui moult fu sages  
Courtoisement il respondi:  
Bien, beau sire, le Dieu mierci.

*Comment le fait* Hernaut, et Gaufrey et Doon,  
Et tous les autrez freres qui sunt enfans Doon?  
Dame, il *le font* moult bien, merchi Dieu et son non.

Biau filz, je *le fas* bien, par foy,  
Et vous comment?

Génin, après avoir remarqué que l'expression *le faire*, prise pour se porter, était encore en vigueur à la fin du quinzième siècle, ajoute: «Voltaire, qui a tant raillé le *Comment vous faites-vous faire* des Anglais, ne soupçonnait pas qu'il se moquait d'une vieille formule française. Les Anglais n'ont eu que la peine de la revêtir de mots saxons, sans autrement la déguiser. Ainsi, un gallicisme et un germanisme, cela fait un anglicisme.»

Tenir *comment êtes-vous?* pour un anglicisme, ne serait-ce pas commettre la même erreur que Voltaire?

Au surplus, si les Français ne se servent pas de cette formule pour se saluer, *être* signifie encore se porter, en parlant de la santé. «Être, dit l'Académie, sert en général à lier l'attribut au sujet; il s'emploie lorsqu'on attribue à quelqu'un ou à quelque chose une qualité, un état, une manière d'exister absolue ou relative... *Être bien. Être mal. Son médecin dit qu'il est mieux...*» Sous le mot *Être*, on lit dans Littré: «*Être bien, être mal*, se porter bien, se porter mal. Et sans ces adverbes: *comment est notre malade*, comment va-t-il?» Et dans Bescherelle: «Se place devant les adverbes pour exprimer une manière d'être absolue ou relative: *Être bien. Être mal. Être mieux...*» Et dans Larousse: «Se porter, se trouver dans un état de santé: *Comment êtes-vous? Je suis mieux depuis hier.*» On trouve aussi cet emploi chez M<sup>me</sup> de Sévigné: «Ma tante *est plus mal*, elle s'en va tous les jours»; — chez M. René Bazin: «M. le comte *est mieux*, il a sa figure d'habitude» (*le Blé qui lève*, p. 202); «Il *était mieux* ce jour-là» (id., p. 268); «Vous *êtes déjà mieux*» (id., p. 313); «Mon père ne peut pas quitter la Fromentière et laisser Mathurin, qui *n'est pas bien*, ces jours» (*la Terre qui meurt*, p. 308); — chez M<sup>me</sup> André Cor-

this: «Elle n'ira jamais mieux. Mais elle *n'est pas plus mal*, et il n'est guère question de sa santé dans les lettres si pressantes qu'elle m'envoie depuis quelques semaines» (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1923, p. 572); — chez M. Claude Farrère: «Et comme le commandant *n'est pas bien*, il a pensé à vous, pour l'aider»; «Non ! *il n'est pas bien, pas bien du tout*» (*Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juillet 1923, p. 167); — chez M. Paul Bourget: «Mère insiste pour que nous partions demain. Papa *n'est pas très bien*» (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1924, p. 754); — chez Jules Lemaitre: «Je remercie le cardinal, mais je *suis mieux*»; «Vous savez ce que fut pour moi ma mère; elle *est très mal*, priez pour elle» (cité par le P. Janvier, *Nouvelles Religieuses*, 1<sup>er</sup> septembre 1924).

Montaigne raconte qu'un malade «estant interrogé par son médecin quelle opération il sentait des médicaments qu'il lui avait donnés:

« — J'ai fort sué, répondit-il.

« — Cela est bon ! dit le médecin.

«Une autre fois il lui demanda encore comment il s'estoit porté depuis:

« — J'ai eu un froid extrême, fict-il, et sy ay fort tremblé.

« — Cela est bon, suivit le médecin.

«A la troisième fois, il lui demanda derechef comment il se portait :

« — Je me sens, dict-il, enfler et bouffir comme d'hydropisie !

« — Voilà qui va bien, ajouta le médecin.

«L'un de ses domestiques venant, après, à s'enquérir à lui de son état :

« — Certes, mon amy, à force de *bien estre*, je me meurs!»

Il était donc dans l'erreur ce puriste de chez nous qui écrivait: «*Êtes-vous bien?* pour êtes-vous en bonne santé? est un anglicisme à éviter. *Bien* (il faut lire sans doute: Être bien) signifie avoir une figure agréable, en parlant d'une femme, avoir de bonnes manières, de l'éducation, en parlant d'un homme.» Et son erreur était d'autant moins pardonnable que le *Dictionnaire* de l'Académie, au mot *Bien*, contient ce paragraphe: «*Être bien* se dit d'un malade sur l'état duquel on est rassuré. *Le malade est bien, est fort bien maintenant.*»

En résumé, notre formule de salutation *comment êtes-vous?* paraît venir du vieux français plutôt que de l'anglais. Mais il reste à savoir si l'on peut s'en servir à l'adresse de personnes autres que celles qui sont malades ou

qui l'ont été récemment. Comme dans le doute il est toujours sage de s'abstenir, il vaut mieux lui préférer les locutions *comment allez-vous? comment vous portez-vous?*

### Auditeur

Sous l'ancien régime, en France, un des principaux officiers du Palais avait pour fonction de voir, d'examiner les comptes qui s'y rendaient ou qui y étaient envoyés. Il portait le titre d'auditeur des comptes.

A la rigueur, on peut donc, semble-t-il, donner par analogie le nom d'*auditeur* au fonctionnaire qui, chez nous, est chargé de voir et d'examiner les comptes rendus au Trésor public.

Mais l'employé qui, dans une maison de commerce, ou même dans une administration municipale, est commis à la vérification des comptes ne devrait pas prendre ce nom. Il ne l'a jamais porté en France. Il est tout simplement un vérificateur.

Que les simples vérificateurs se gardent donc de prendre le titre d'*auditeurs* !

### Avoir autant d'acquêt, de quitte

Aujourd'hui, *acquêts* n'est usité que dans la

langue du palais et pour désigner ce que les époux ont acquis durant leur mariage, par leur industrie, leur économie. Ce mot s'emploie toujours au pluriel.

Autrefois, *acquêt* avait le sens général d'avantage, de profit, de gain, de biens acquis. L'Académie, dans la dernière édition de son dictionnaire, qui est de 1878, l'enregistre encore avec cette acception, et donne l'exemple: «Vous aurez plus d'acquêt de le payer que de plaider.» Le conseil est bon sans doute, mais ce sens d'*acquêt* a vieilli. L'Académie prend soin de nous en avertir.

Chez nous, *avoir plus d'acquêt, avoir autant d'acquêt* (on prononce aussi *d'aquette*, en faisant sonner le *t* final) sont d'usage commun. Vous entrez chez un ami; on vous dit immédiatement: «Il fait chaud dans la maison: vous *avec plus d'acquêt* d'ôter votre manteau.» Au moment où vous allez prendre congé, un orage éclate: «Vous *avez plus d'acquêt* d'attendre que l'orage se soit dissipé», vous conseillent-on. Vous avez de longues explications à donner à un client, et vous pensez: «*J'ai autant d'acquêt* d'aller le voir: ça sera plus court que de lui écrire.» Dans ces exemples, *avoir plus d'acquêt, avoir autant d'acquêt* n'impli-

quent pas, à proprement parler, une idée de gain, de profit, de biens acquis. Ils équivalent à : faire mieux, faire aussi bien.

Nos gens disent aussi, en donnant la même signification à ces locutions, *avoir autant de quitte, avoir plus de quitte*. Exemples: Tu *as plus de quitte* de le laisser tranquille, il va te donner des coups;—Puisqu'il n'arrive pas, tu *as autant de quitte* d'aller chez lui.

*De quitte* serait-il une altération de *d'acquette* ?

Quoi qu'il en soit, *quitte* s'emploie substantivement dans l'Anjou avec le sens d'avantage. On y dira, par exemple: «Il y a autant de *quitte* à passer par cet endroit.»

### Dans l'affirmative, dans la négative

Dans nos parlars, ces locutions ont chacune deux acceptions distinctes.

Tantôt, elles se prennent adverbialement, c'est-à-dire pour affirmativement ou pour négativement. Ainsi, on vote *dans l'affirmative* ou *dans la négative*; on répond *dans l'affirmative* ou *dans la négative*.

Tantôt, *dans l'affirmative* s'emploie pour: si tel est le cas, s'il en est ainsi, et *dans la négative*

*tive*, pour: si tel n'est pas le cas, s'il n'en est pas ainsi. C'est avec ces acceptions qu'on les trouve dans la plupart des questions écrites qui sont posées aux ministres au cours des sessions: «Le gouvernement a-t-il donné une augmentation à tel employé? *Dans l'affirmative*, laquelle? *Dans la négative*, se propose-t-il de lui en donner une?»

Les locutions anglaises *in the affirmative* et *in the negative* sont usitées avec les mêmes significations. Est-ce à dire que *dans l'affirmative* et *dans la négative* soient des anglicismes?

Prise pour: si tel est le cas, la locution *dans l'affirmative* est française. Dans son excellent ouvrage intitulé *Stylistique française*, M. E. Legrand conseille, pour éviter une répétition, d'écrire: «Je ne sais si vous avez encore des pommes à vendre. *Dans l'affirmative*, expédiez-m'en deux cents kilos», au lieu de: «Je ne sais si vous avez encore des pommes à vendre. Si vous en avez, expédiez-m'en deux cents kilos.» *Dans l'affirmative* équivaut alors à: dans le cas de l'affirmative. De même, on pourrait dire *dans la négative* pour: dans le cas de la négative.

Mais *dans l'affirmative* et *dans la négative* semblent inusités au sens d'affirmativement,

de négativement. Nulle part on ne les trouve employés comme locutions adverbiales. Et d'ailleurs, ils ne se justifient aucunement. Sans doute, on dira fort bien: demeurer, persister dans l'affirmative, puisque l'Académie admet: demeurer, persister dans la négative. Demeurer, persister dans l'affirmative ou dans la négative, c'est demeurer, persister dans la proposition affirmative ou dans la proposition négative, dans la proposition qui affirme ou dans celle qui nie; car telle est la signification d'affirmative et de négative. Mais on ne saurait dire: voter dans la proposition affirmative, voter dans la proposition négative, pas plus que répondre dans la proposition affirmative, répondre dans la proposition négative. Ces façons de parler n'auraient aucun sens. On vote, on répond de façon affirmative ou de façon négative; on vote, on répond affirmativement ou négativement; on donne un vote affirmatif ou négatif, et l'on donne une réponse affirmative ou négative... à moins qu'on ne soit Normand.

### Agrains

Dans la langue française, les agrains sont des graines que le chasseur dispose en cer-

tains endroits pour attirer le gibier à plumes. C'est un terme de chasse. Les graines que nos pères répandaient dans ces espèces d'auges de bois très longs où ils cherchaient à attirer les *tourtes* étaient des agrains.

Mais il n'en est pas de même des mauvaises graines, des graines de rebut, que l'on jette aux oiseaux de la basse-cour pour les nourrir. Ces *agrains* (quelques-uns disent *agrais* ou *agréyains*) sont des criblures, des vannures, de la vannée.

L'emploi d'*agrains* au sens de vannures est très ancien chez nous. Le P. Potier l'a relevé au Détroit dès 1746.

Cet emploi est d'ailleurs général dans l'Aunis, le Poitou et la Saintonge.

Et il n'est pas loin d'être français. Ne dit-on pas en France *agrainer* des volailles pour: jeter la graine aux volailles ?

### Hucher

*Hucher* est d'usage fréquent en certaines parties de notre province, particulièrement chez les descendants d'Acadiens.

Il s'emploie d'abord pour: appeler à haute voix. «Les enfants ! disent les mères quand l'heure de manger est arrivée, allez donc *hu-*

cher votre père qui travaille derrière la grange.»

*Hucher*, pris dans cette acception, est très ancien.

Hatzfeld et Darmesteter l'ont relevé dans un texte du douzième siècle: «Ele le *huche* et aceine (lui fait signe).»

Il se trouve avec la même forme ou celles de *huchier*, *huscher*, *huschier*, dans les vieux romans du treizième siècle. Dans le *Roman de Roncevaux*: «A haute voix commencai a *huchier*»; — dans le *Roman de Renart*:

Li vileins *huche* ses voisins  
Et ses parenz et ses cosins;

dans le *Roman de Berte au grand pied*:

Symons *huche* sa femme,  
Constance o le cors gent.

Littré cite ce texte du quinzième siècle: «Il commence a *huchier*: portier, avalle ton pont, laisse moy entrer dedans.»

Au seizième siècle, les meilleurs écrivains font fréquemment usage de *hucher*. On le trouve, par exemple, dans Clément Marot:

Au Ciel venu, son père a part le *huche*;

dans Bonaventure Des Périers: «Il se print a

*huscher* a pleine teste le portier par plusieurs fois»; — «Escoute, on me *husche*. Il m'en fault aller»; — dans Rabelais: «Si cependant vous survenoit quelque mal, je me tiendray prez; *huschant* en paulme, je me rendray a vous»; — dans Joachim du Bellay:

*Huche*, Catou, demande le mortier.

Au dix-septième siècle, Scarron l'emploie dans *le Virgile travesti*:

Il se mit à les *hucher*  
Afin de les faire approcher.

La prêtresse en voix de fausset  
Devant la porte de l'église  
*Hucha* les gens du fils d'Anchise.

Mais c'est le seul auteur du grand siècle que l'on cite comme ayant fait usage de *hucher*.

A la fin de ce siècle, Richelet donnait ce terme dans son dictionnaire comme «un vieux mot qui entre quelquefois dans le burlesque»; l'Académie et Furetière remarquaient qu'il n'était plus usité que dans les provinces ou dans la langue des chasseurs.

Dans la dernière édition de son dictionnaire, l'Académie enregistrait encore *hucher* avec le sens de: appeler à haute voix ou en sifflant. Mais elle ajoutait: «Il est vieux, et n'est plus

guère usité qu'à la chasse.» *Hucher* n'appartient donc plus à la langue littéraire.

Il est encore d'usage général dans nombre de parlers provinciaux. Il est usité dans la Normandie, la Picardie, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, l'Anjou, le Berry, le Nivernais, le Bas-Maine, la Bourgogne, la Lorraine. Et c'est ainsi qu'André Theuriet, écrivain régionaliste, a dit: «Le soir, les pastours *huchaient* pour arauder leurs ouailles éparses dans les prés»; et M. Gaston Chérau, dans un roman dont l'action se passe en Poitou: «Jean Labrumaudière *hucha* encore, mais il avait à peine achevé son cri que la lumière s'éteignit.»

*Hucher* s'emploie quelquefois chez nous, comme en vieux français et en normand, avec l'acception de frapper à la porte.

C'est peut-être là une extension de *hucher* au sens d'appeler; car frapper à la porte, c'est encore une manière d'appeler. Il ne faut pas oublier cependant que *hus* (prononcé *hu*) et même *huche* se sont dits pour porte, dans la langue normande.

Dans nos parlers populaires, *hucher* est usité aussi pour jucher, percher, placer haut: «Les

dindes sont *huchés* dans l'âbe» — «T'as *huché* c't' affaire-là ben haut !»

Il en est de même dans les parlers du Berry, du Nivernais, de la Bourgogne, de la Normandie, du Bas-Maine, de l'Orléanais.

Enfin, nos gens se servent aussi du cri *huche !* pour faire avancer leurs chevaux. *Huche !* est-il une déformation de *hue !*, qui a le même sens dans le français académique ?

### Rue Claire-Fontaine

Faut-il dire: *rue Claire-Fontaine* ou *rue de la Claire-Fontaine*, quand on parle de la rue de Québec à laquelle on a donné le nom de *Claire-Fontaine* ?

On lit dans *le Courrier de Vaugelas* du 15 août 1880: «Il y a beaucoup de gens à Paris qui disent, par abréviation: *Boulevard Montmartre*, *Boulevard Magenta*. Je crois devoir vous avertir que ces gens-là commettent une grosse faute de construction, la préposition *de*, dans une dénomination de rue, de carrefour, de place, de quai, etc., ne devant être supprimée que lorsque le second des substantifs qui la composent est un nom désignant une personne.»

En d'autres termes, le mot *rue* doit être sui-

vi de la préposition *de*, sauf lorsque la rue porte le nom d'un personnage.

Or, selon M. Pierre-Georges Roy, l'érudite archiviste de notre province, le nom de *Claire-Fontaine* qu'on a donné à la rue en question ne serait pas celui d'une personne, mais d'une terre sur laquelle se trouvait une fontaine, l'ancienne terre d'Abraham Martin. Et c'est pourquoi j'écris et je dis: rue de la Claire-Fontaine, comme on écrit et l'on dit: rue de la Fabrique, rue du Parloir, rue du Trésor, rue de la Couronne, rue de la Normandie, rue des Remparts, avenue des Érables, avenue des Pins, rue du Collège, etc.

Une consultation publiée dans *le Courrier de Vaugelas* du 15 février 1872 illustre bien la règle que je viens de rappeler. Voici la question qu'on avait posée à cette revue:

«Il y a quelques années, une des plus longues rues d'Auteuil s'appelait RUE DE LA FONTAINE, et aujourd'hui elle porte le nom de RUE LA FONTAINE. Or, toutes les fois que j'y passe (ce qui m'est encore arrivé dernièrement), je me demande, sans la trouver, la raison pour laquelle on a supprimé le DE. Est-ce qu'il vaut mieux dire RUE LA FONTAINE que RUE DE LA FONTAINE ?»

Et le rédacteur répondit :

«Voici ce que je trouve dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par MM. Hurtaut et Magny (vol. I, p. 417) :

«Les eaux d'Auteuil ont été longtemps négligées; cependant on trouve que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on se servait de *la fontaine qui s'y trouve* pour désigner *un canton de ce village*: «ce ne fut qu'au commencement du siècle dernier (le XVII<sup>e</sup>) que l'on commença à faire usage de ses propriétés, et à empêcher qu'elles ne se perdissent dans les terres.»

«Or, puisqu'à Auteuil il y avait un «canton de la fontaine», il y avait aussi, à n'en pas douter, pour desservir ce canton, une rue appelée RUE DE LA FONTAINE.

«C'est celle que désignait l'ancienne plaque.

«Mais, attendu que les lettres de cette plaque étaient des capitales comme celles de toutes les inscriptions analogues, et que le nom de notre fabuliste s'écrit en deux mots: *La Fontaine*, on a cru, dans ces derniers temps, qu'il s'agissait de l'auteur (ce qui est une erreur bien excusable quand on sait que Boileau et Molière, ses amis, avaient déjà donné leurs noms à des rues de la même localité), et, comme on dit *rue Boileau*, *rue Molière*, sans *de*, on

supprima cette préposition de la désignation primitive, ce qui donna: RUE LA FONTAINE.

«Grammaticalement parlant, cette seconde dénomination est tout aussi bonne que la première; mais il est singulier que le nom de La Fontaine se trouve là parce que l'administration de la voirie parisienne, comme certain singe bien connu, a pris le Pirée pour un homme.»

C'est prendre le Pirée pour... une femme que de dire ou écrire: *rue Claire-Fontaine*.

Observons en passant que les Français n'emploient jamais le nom d'une rue sans faire précéder ce nom du terme générique *rue*. On ne dit jamais et l'on n'écrit jamais là-bas: 10, Bonaparte; — 10, Cherche-Midi; — 10, Bac; — 10, Rome; on dit et l'on écrit: 10, rue Bonaparte; — 10, rue du Cherche-Midi; — 10, rue du Bac; — 10, rue de Rome.

### Joug, jouc, youc

Dans la langue commune, le mot *joug* sert à désigner la «pièce de bois qu'on met sur la tête des bœufs, et avec laquelle on les attelle deux à deux».

Il s'emploie aussi, au figuré, avec l'acception de «sujétion qu'impose un maître», ou de «contrainte qu'impose un engagement, une

passion, etc.» Bossuet a écrit dans son *Histoire universelle*: «J'ai brisé le *joug* du roi de Babylone.» Et Boileau, dans une de ses *Satires*:

Oui, déjà le notaire a, d'un style énergique,  
Griffonné de ton *joug* l'instrument authentique.

Dans nos parlars populaires, le *joug* qui sert à atteler les bœufs s'appelle généralement *jouc* ou *youc*. On donne aussi le nom de *jouc* au juchoir ou perchoir de la volaille, et celui de *joug*, *jouc* ou *youc* à la gorge, à l'ustensile de bois échancré que les porteurs d'eau se mettent sur les épaules pour y suspendre leurs seaux.

D'où nous viennent ces différentes appellations ?

*Joug*, bien que dérivé du latin *jugum*, ne s'est pas toujours écrit avec un *g*, ni prononcé en faisant sonner cette lettre. Au témoignage de M. Théodore Rosset, le *g* final des mots français n'était qu'une graphie. Il s'est prononcé *k* jusqu'au seizième siècle, alors qu'il a commencé à devenir muet. A la fin du seizième siècle, l'amuissement du *g* final était presque général. Au dix-septième siècle, *étang*, *faubourg*, *rang*, *sang*, ne se prononçaient plus *étank*, *faubourk*, *rank*, *sank*, comme antérieure-

ment, mais bien *étan, faubour, ran, san*, comme aujourd'hui. Seuls *joug et bourg* avaient conservé la prononciation ancienne *jouk, bourk*. Mais *joug* finit par subir l'influence de l'écriture. Entre *jouk*, prononciation archaïque, et *jou*, prononciation qui avait tendance à s'imposer par application de la règle générale alors en vigueur, la prononciation *jougue* s'introduit au cours du dix-huitième siècle. Vers 1760, des grammairiens donnent cette prononciation comme courante dans certaines locutions, telles que *subir le joug, joug insupportable*. En 1805, Domergue enseigne que «le g de *joug* sonne»; et l'Académie, en 1835 et en 1878, déclare qu'«on fait sentir un peu et comme *gue* le g final, même devant une consonne». Dans leurs dictionnaires, Littré, Bescherelle, Guérin, Larive et Fleury, Larousse notent la prononciation *jougue*; seul le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter donne *jou* à côté de *joug*.

Puisqu'on prononçait autrefois *jouk*, on orthographiait *jouc* ou *jouq*. On a écrit aussi *juc, joc, joq*, et même *iuc* et *iouc* avant l'introduction du *j* dans l'alphabet français en 1560, et jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. M<sup>me</sup> de Sévigné, qui orthographiait

généralement les mots comme ils se prononçaient, écrivait toujours *iouc*. Quand cette «grosse mère-la-joie», comme l'appelle Jules Lemaître, dit dans une lettre du 17 mai 1676: «Il faut que M. de la Garde ait de bonnes raisons pour se porter à l'extrémité de s'attacher avec quelqu'un (se marier); je le croyais libre, et sautant, et courant dans un pré; mais enfin il faut venir au timon, et se mettre sous le *joug* comme les autres», on peut être certain qu'elle a écrit *iouc*, et non *joug* ainsi qu'on l'imprime aujourd'hui dans ses œuvres. L'*i* de *iouc* et *iuc* s'appelait alors *i consonne*. Prononçait-on *youk*, comme on le fait chez nous? Ce n'est pas impossible, puisque Bescherelle atteste que l'on confondait souvent, à la prononciation, l'*i consonne* avec l'*i voyelle*. Dans le latin, le *j* avait d'ailleurs le son de l'*y* français dans *yeux*, et, nous le répétons, *joug* dérive du latin *jugum*.

On prononce encore *jouc* dans quelques parlers provinciaux de France, notamment ceux du Bas-Maine et de la Picardie, ainsi que dans le dialecte de Guernesey.

Dans l'ancien français, *jouc*, *joc* et *juc* n'avaient pas seulement le sens de *joug*. Ils se

disaient aussi pour juchoir, perchoir à poules. «Le soir vous allez coucher quand les poules vont au *jouc*», écrivait Larivey au seizième siècle; et Bonaventure Des Périers parlait d'un avocat qui «usoit quelquefois de si rudes termes que les poules en fussent tombées du *jouc*».

*Jouc* a encore cette acception de juchoir dans l'Anjou, l'Aunis, le Poitou, la Saintonge, la Champagne, la Normandie.

Il est usité aussi pour gorge, ustensile servant à porter des seaux, dans l'Anjou, la Picardie, le Berry, le Nivernais, la Normandie. Dans l'Anjou et la Normandie, on emploie également *joug* dans ce sens. Les obligations imposées, vers 1400, en échange de l'inféodation de certaines terres comprenaient, dit-on, le service de *buandier*, service qui astreignait à «porter le *joug* au chastel de Gavray, pour les lavendiers qui lavent le fil».

### Jouquer, se jouquer, être jouqué

Ces locutions qu'on prononce généralement *joukyer, se joukyer, être joukyé*, sont d'usage courant chez nous, au sens de jucher, se jucher, être juché.

Avant de fermer la porte du poulailler, on

constate si les poules et les poulets sont tous *jouqués*.

Les dindes, c'est connu, se *jouquent* là où la brune les prend; et nos gens disent parfois de quelqu'un qui accepte l'hospitalité trop volontiers: «Il est comme les dindes, il se *jouque* où il se trouve.»

A un enfant qui se fait prier pour se coucher, sa mère dira: «As-tu envie de te *jouquer*?» c'est-à-dire de passer la nuit sur un perchoir.

Et l'on *jouque* une maison sur le haut d'une colline ou à mi-côte, comme l'on *jouque* un objet sur une tablette élevée.

*Jouquer* et *jouquier*, de même que *joquer* et *joquier*, s'employaient avec le même sens, dans l'ancienne langue française. *Jouquer* est encore usité dans l'Anjou, la Normandie, la Picardie, le Haut et le Bas-Maine, la Champagne, la Saintonge et l'Aunis.

### Cloque

«Ne dites pas *cloque*, mais capote, manteau.» Tel est le conseil que donnent la plupart de nos puristes.

Le conseil est bon, sans doute aucun. Mais *cloque* est-il un anglicisme, ainsi que l'affirment quelques-uns?

L'anglais *cloak* a bien le sens que nos gens donnent à la locution *cloque*, et il n'y a pas lieu de s'en étonner: *cloak* vient de *cloque* ou *cloke*. Godefroy, La Curne et Du Cange l'attestent dans leurs dictionnaires du vieux français, *cloque*, *cloke* ainsi que *cloche* étaient usités autrefois avec l'acception de manteau. Ces mots, dérivés du bas latin *cloca*, servaient à désigner un manteau en forme de cloche.

«On a nommé *cloche* et *cloque*, lit-on dans La Curne, une espèce d'habillement arrondi comme une cloche, à l'usage des hommes et des femmes. C'était un manteau ou une cape. On le voit quelquefois employé comme habillement de cérémonie, quelquefois pour désigner un habillement commun, quelquefois, pour l'habit d'un ermite... Le chien de Froissart, parlant au cheval de son maître, comme jaloux de la préférence que Froissart lui donne, s'exprime ainsi :

Quant nous venrons ja a l'ostel,  
Nos mestres, sans penser a el,  
Il t'aportera de l'avainne,  
Et s'il voit qu'aies eu painne,  
Sus ton dos jettra sa *cloque*...

Ailleurs, le même poète emploie ce mot pour désigner une cape de berger. *Cloque* est un ha-

billement pour monter à cheval, dans les vers suivants :

Et s'il me fault bien, s'il vous plect,  
Quant je chevaucherai par rue  
Que j'aye, ou *cloque*, ou sambrue . . .

(Eust. Deschamps.)»

*Cloque* était usité pour manteau dans l'ancien normand. Et c'est sans doute à ce parler que les Anglais l'ont emprunté. Il se dit encore en Champagne.

Puisque *cloque* est d'usage courant chez nous et jusque dans les campagnes où nos gens n'ont eu aucun contact avec leurs concitoyens de langue anglaise, n'est-il pas raisonnable de conclure que cette locution est tout simplement un archaïsme, un vieux mot apporté de Normandie ou de Champagne et que la langue littéraire de France a depuis longtemps laissé tomber en désuétude ?

### Jase, jasette, parlette

Ces trois mots sont très répandus dans nos parlers populaires.

Ils s'emploient tous trois pour loquacité, faconde, caquet, babil, manie de bavarder. Avoir de la *jase*, de la *jasette* ou de la *parlette*, c'est ja-

ser ou parler beaucoup, avoir du caquet, être jaseur, avoir une grande facilité de parole.

*Jase* se dit dans le Poitou, avec le sens de jaserie, babil, caquet.

Bescherelle et Guérin enregistrent *parlote* dans leurs dictionnaires, avec l'acception de manie de bavarder. Le *Nouveau Larousse illustré* le donne comme vieux.

Dans l'Anjou, où *parler* se prononce souvent *paler*, la locution *palette* signifie: langue bien pendue.

Chez nous, *jase* et *jasette* sont usités aussi pour causerie, entretien familial, causette, jaserie. Nos gens aiment, le soir, à aller faire une petite *jase*, et même une petite *jasette*, avec leurs voisins. Quand deux personnes qui ne se sont pas vues depuis longtemps se rencontrent, elles ont d'ordinaire une grosse *jase* ensemble; c'est ce qu'on appelle encore: *prendre une jase*, *pousser une jase*.

*Parlette* se prend aussi pour bavard: "Queu *parlette!* on l'entend du matin au soir." On dit de même en Normandie: «Queu *parlotte!*» Dans l'Anjou, «eine belle *parloque*» est un grand causeur.

On ne trouve aucune trace de *jasette* dans les patois, ni dans le français, tant ancien que mo-

derne. Ce mot est cependant de bonne venue. Le suffixe *ette* ne sert pas seulement à former des diminutifs. Souvent il s'ajoute au radical d'un verbe, pour exprimer l'idée d'un instrument, etc., autant que celle d'un diminutif: *allumette*, *lorgnette*, *mouchette*, *sonnette*. Si *ja-sette* est né sur la terre canadienne, il n'est pas de moindre aloi que *causette*, qui a été admis par l'Académie avec l'acceptation de petite causerie, ou que *comprendette*, qui se prend pour intelligence dans la langue familière.

### Registre, enregistrer

*Réregistrateur* s'écrit avec un accent. Mais *registre*, *registrer*, *registraire*, *registreur*, *enregistrer*, *enregistrement* et *enregistreur* s'écrivent sans accent.

Autrefois, on prononçait *regître*, *regîtrer*, *enregîtrer*, *enregîtement*. L'Académie, en 1878, admettait encore cette prononciation. Aujourd'hui, il faut prononcer *registre*, *registrer*, *enregistrer*, *enregistrement*, en faisant sonner l's.

Est-il correct de dire: Vous ferez enregistrer cette lettre; — J'ai reçu une lettre enregistrée?

L'usage veut qu'on se serve des locutions *lettre recommandée*, *lettre chargée*. Mais on peut *faire enregistrer* une lettre chargée, si on désire

la recommander. Selon le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter, on *recommande* «une lettre (à la poste) pour que le facteur la remette en main propre (moyennant un timbre supplémentaire)»; et *charger* une lettre, c'est «lui faire porter des valeurs qu'on y enferme et, par suite, la *faire enregistrer* à la poste d'une manière spéciale».

Puisque, selon l'expression de Hatzfeld et Darmesteter, on «fait enregistrer» une lettre chargée, l'expression *lettre enregistrée* n'est donc pas aussi barbare que le disent nos docteurs ès anglicismes. Mais, encore une fois, les locutions reçues et usitées en France pour désigner une lettre qu'on a fait enregistrer sont *lettre chargée*, *lettre recommandée*.

### Siler

Ce verbe, qui n'a jamais été admis dans le français littéraire, est fort usité dans nos parlers.

D'abord, il est employé avec l'acception de siffler. Ainsi, au lieu de dire, comme dans la langue académique: Les oies sifflent quand elles sont en colère, — le vent siffle dans la cheminée, — les pierres, les balles me sifflaient aux oreilles, — sa poitrine siffle, on l'entend siffler quand il dort, nous disons couramment:

Les oies *silent*, — le vent *sile*, — les pierres, les balles me *silaient* aux oreilles, — ça lui *sile* dans l'estomac, on l'entend *siler* en dormant.

*Siler*, au sens de siffler, fait partie de plusieurs patois de France. On le trouve dans les parlers de la Normandie, du Bas-Maine, de la Vendée, de la Saintonge, de l'Anjou, du Berry, de la Touraine. *Siler* serait une contraction de *sibler*, qui avait cours dans le vieux français et qui dérivait du latin classique *sibilare*. Siffler vient aussi de *sibilare*, mais par l'intermédiaire du latin populaire *sifilare*. *Siler* serait donc plus rapproché du latin littéraire que le terme académique siffler.

Dans l'Aunis et dans le Poitou, *siler* a l'acception de pousser des cris aigus, crier sans ouvrir la bouche. Dans le Poitou, on dit que les cochons *silent*. C'est sans doute à cette acception qu'il faut rattacher l'emploi que nous faisons de *siler*, en parlant des chiens qui gémissent aux portes.

Nous disons aussi que le bois vert ou mouillé *sile* au feu, pour exprimer l'espèce de plainte qu'il laisse entendre en brûlant. Pareillement, quand l'eau chante dans les bouilloires, dans les *bombes*, dans les *canards*, dans les bouillottes, nous disons que ceux-ci *silent*. Selon toute

apparence, ce sont là des extensions du terme de patois *siler* pris pour siffler. Et il en est sans doute de même de *siler* lorsque nous l'employons pour signifier: rire d'un rire inextinguible, mais en le retenant, rire à s'en tenir les côtes, mais sans éclats.

Enfin, les oreilles nous *silent*, nous tintent, nous bourdonnent. On pense généralement que c'est parce que quelqu'un parle de nous. On prétend même que les tintements de l'oreille gauche indiquent que la conversation nous est sympathique, tandis que ceux de l'oreille droite annonceraient des propos hostiles.

Il y a, paraît-il, un moyen infailible de faire cesser ces tintements d'oreilles: c'est tout simplement de penser à la personne même qui parle de nous. Lorsque c'est l'oreille droite qui nous *sile*, lorsqu'on entend le bourdonnement de propos hostiles, on peut punir sur-le-champ la personne qui les tient: il suffit de se mordre le petit doigt pour qu'elle se morde la langue.

On use du même procédé dans l'Anjou, pour châtier les médisants.

### Siffle

*Siffle* et *sifle* s'employaient autrefois en France, tant au féminin qu'au masculin.

Tantôt ces mots avaient le sens de sifflet. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, cite ce texte: «Une grandissime *sifle* d'errain ou de covre», c'est-à-dire: un très grand sifflet d'airain ou de cuivre.

Tantôt *siffle* et *sifle* se prenaient pour bruit sifflant, sifflement.

Les sansues le sentent, s'ont un *siffle* jeté,

dit un vieux poème, *la Conquête de Jérusalem*. Et Remy Belleau écrivait au seizième siècle:

Mais sa mère en sursaut se reveille au voler  
Par le *sifle* bruyant de son aile ebranlee.

*Siffle* non plus que *sifle* n'est usité dans le français moderne.

Mais il est encore en usage dans nos parlers populaires. Chez nous, *jeter un siffle*, *envoyer un siffle*, *lâcher un siffle* s'emploient couramment avec le sens de siffler, d'appeler en sifflant. Et l'on *jette* ou *lâche un siffle*, non seulement pour siffler un chien, mais encore pour appeler quelqu'un. «Si jamais tu as besoin de moi, explique Baptiste à son voisin, tu n'auras qu'à *me lâcher un siffle*, et je viendrai te donner un coup de main.»

Sans doute, Baptiste parle d'or quand il

tient un tel langage. Mais la façon dont il s'exprime n'est pas moins incorrecte. Il devrait dire: tu n'auras qu'à m'appeler, à me faire signe de venir, à m'envoyer chercher, et je serai heureux de te donner un coup d'épaule.

### Opposer

Ce verbe n'a pas, dans le français académique, le sens d'empêcher. C'est parler incorrectement que de dire, par exemple: «C'est sa femme qui l'*oppose* de vendre sa terre»; — «Quand mes enfants voudront se marier, ce n'est pas moi qui les *opposerai*»; — «Ses rhumatismes l'*opposent* de travailler»; — «Ça n'a pas *opposé* qu'on a ben ri.»

Ces manières de s'exprimer sont-elles des anglicismes, ainsi qu'on l'a écrit ?

Ce sont des provincialismes, tout simplement. Le verbe *opposer* s'emploie avec l'acception d'empêcher dans les parlers de plusieurs provinces de France, notamment dans ceux de l'Anjou, de la Normandie, de la Saintonge, du Poitou, de l'Aunis, de la Vendée. Ainsi, les Normands disent: «J'ai fait faire une barre (barrière) pour *opposer* les poules d'entrer.» Les Angevins: «Je l'ai *opposé* de faire ça»; — «Je vas mettre de la paille pour *oppo-*

ser la salade de geler.» Et les Poitevins: «Ça ne l'opposait point de chanter.»

Dans la langue littéraire, *opposer* se dit fort bien des personnes et des choses dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre. Racine a écrit dans *Athalie*:

Qui donc opposez-vous contre ces satellites ?

Et Diderot : «Opposer son sentiment à celui de tout un peuple, c'est l'indice d'une âme forte.»

Mais si l'on peut dire: opposer une personne à une autre, opposer une chose à une autre chose, on ne peut employer: opposer une personne, opposer une chose, tout court. Et c'est, semble-t-il, commettre des anglicismes, en tout cas c'est barbariser que de faire usage de phrases comme celles-ci: Ton projet ne passera pas, le gouvernement va l'*opposer*; — Ce candidat ne sera pas élu par acclamation: on va trouver quelqu'un pour l'*opposer*. Il faut dire: Ton projet ne passera pas, le gouvernement va le combattre, va s'y opposer; — Ce candidat ne sera pas élu par acclamation: on va trouver quelqu'un pour combattre sa candidature, on va lui opposer un adversaire.

### A toute reste

Cette locution s'emploie souvent chez nous, d'une manière adverbiale: Il voulait me battre *à toute reste*; — Il veut y aller *à toute reste*. Elle signifie: absolument.

D'où nous vient-elle?

*Reste* a été féminin à l'origine. Et il l'était encore au seizième siècle.

La mort ne désire plus rien;  
Donc cependant que j'ay le bien  
De désirer vif, je demande  
Etre toujours sain et dispos;  
Puis que je n'auray que les os,  
*La reste* à Dieu je recommande,

écrivait Ronsard dans ses *Odes*.

La locution adverbiale *à toute reste* s'est formée alors que *reste* était féminin. Elle signifiait: largement, sans réserve, absolument, de toutes ses forces. Au seizième siècle, Bouchet écrivait dans ses *Serées*: «Leur maistre nioit *à toute reste*»; et Rabelais: «Buvans *à toute reste*.»

Cette locution était encore en usage au dix-septième siècle. On la trouve dans un mémoire de Sully: «Solliciter *à toute reste*»; ainsi que dans les *Caquets de l'accouchée*: «Quant elle ne

seroit que la femme d'un petit commissaire du Chastelet, il faut que le satin marche *à toute reste*, sans aucun soucy des deptes.»

Au commencement du dix-huitième siècle, Saint-Simon s'en sert dans ses *Mémoires*, mais en lui donnant, comme l'avait fait Brantôme, la forme du pluriel.

Aujourd'hui, les locutions *à toute reste* et *à toutes restes* n'ont plus cours dans la langue littéraire. En faire usage, c'est parler un français archaïque.

### Ouète, ouéter

Chez nous, *ouate* et *ouater* se prononcent généralement *wèt*, *wété*.

Il ne faut pas s'en étonner: il y a eu pendant longtemps, en France, indécision sur les prononciations *wât* ou *wèt*.

Richelet, en 1680, et l'Académie, en 1694 et en 1718, donnaient *ouate* dans leurs dictionnaires. D'autre part, Brossette prétendait en 1716 qu'on prononçait *ouette* en province.

En 1740, l'Académie notait dans son dictionnaire: «Quelques-uns disent et écrivent *ouette*.» De son côté, Saint-Marc écrivait en 1747: «Il falloit ajouter, à ce que dit Brossette, qu'à Paris on prononce *ouette* bien plus com-

munément qu'*ouate*; et qu'on y dit toujours d'une robe qu'elle est *ouettée*, et non pas *ouat-tée*. Cet usage général prescrit contre la prononciation d'*ouate*.»

En 1762, l'Académie enregistrait *ouate*, sans plus, dans son dictionnaire; mais en 1835, elle ajoutait: «On prononce *ouète*.»

Enfin, en 1878 elle donnait purement et simplement *ouate*.

Il faut donc, aujourd'hui, écrire et dire: *ouate*, *ouater*.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on prononce dans plusieurs provinces de France. On dit *ouète* dans la Normandie, la Touraine, l'Orléanais, *ouête* dans l'Anjou, le Bas-Maine, le Berry, *ouêter* en Normandie, et *ouéter* dans l'Anjou, le Berry.

### Cocotier

D'après les dictionnaires de la langue française, le mot *cocotier* n'a qu'un sens: il désigne le grand arbre de la famille des palmiers qui produit le coco, la noix de coco.

Chez nous, il se prend dans deux autres acceptions.

Il se dit d'abord de ce petit ustensile de table, ordinairement en forme de verre à liqueur,

dans lequel on met l'œuf que l'on mange à la coque. Cet ustensile s'appelle en français *coquetier*. On lui donne, comme chez nous, le nom de *cocotier* dans l'Anjou, le Bas-Maine, la Saintonge.

*Cocotier* sert aussi à désigner la petite boîte en forme d'œuf dans laquelle on renferme un chapelet. Cette appellation nous vient sans doute de l'Anjou, où elle a cours avec le même sens. Les *cocotiers* à chapelet étaient communs autrefois. Aujourd'hui, on renferme généralement les chapelets dans de petites boîtes ou pochettes de cuir.

Il va sans dire que c'est sous l'influence de *coco*, terme dont les enfants se servent généralement pour désigner l'œuf, que le coquetier et la petite boîte à chapelet en forme d'œuf ont pris le nom de *cocotier*.

### Tirer au renard

Les habitants de la campagne, les maquignons de tous lieux connaissent bien l'habitude vicieuse qu'ont certains chevaux de *tirer au renard*. Voici la description que M. H. Séville en donnait dans la revue française *la Vie à la Campagne* du 1<sup>er</sup> novembre 1910.

---

«Le cheval qui en est atteint, sous l'influence de causes imprévues (peur, souffrance), ou simplement par manie, se jette violemment en arrière de tout le poids de son corps; il se campe sur ses membres antérieurs dans l'attitude du chien assis, étend la tête sur l'encolure et exerce des tractions violentes, comme désespérées, sur la longe ou les rênes du bridon qui le tiennent à l'attache.»

Et M. Séville ajoutait :

«C'est très probablement par comparaison avec l'attitude du renard pris au piège, ou simplement attaché avec un collier dont il cherche toujours à se débarrasser, qu'on a qualifié ce défaut (des chevaux) sous l'expression de *tirer au renard*, acceptée de tous les hommes de cheval depuis un temps si lointain qu'on ne saurait en fixer l'origine.»

La locution *tirer au renard* est donc reçue en France avec le sens que nous lui donnons au Canada, en parlant de chevaux. Le *Nouveau Larousse illustré* lui reconnaît cette acception. D'autre part, l'explication que donne M. Séville semble indiscutable. Elle est confirmée par l'emploi que les Angevins font, eux, de la locution *tirer en renard*. Car, dans l'Anjou, les chevaux *tirent en renard*. Tirer en renard,

---

n'est-ce pas, littéralement, tirer *comme* un renard ?

*Tirer au renard* s'emploie également, chez nous, en parlant d'une sorte de jeu rustique.

L'expression ne se trouve, avec cette acception, dans aucun dictionnaire de la langue littéraire. Mais elle fait partie des parlers de l'Anjou; et, selon toute probabilité, elle nous vient de cette province. Voici ce qu'on lit dans le *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou* au sujet de *tirer au renard*:

«On pratique au Longeron (dans l'Anjou) ce jeu de société. Deux joueurs se mettent face à face, à quatre pattes, tenus nez à nez par un solide écheveau de fil qui passe par leurs nuques. Chacun d'eux tire au renard, c.-à-d. cherche à reculer et à entraîner son adversaire. Au plus fort la poche, comme dit le proverbe. «J'ai joué ce jeu une fois, me dit le narrateur, qui me parut satisfait de son expérience, et j'en ai eu mal dans le cou pendant huit jours.»

Les jeunes gens de chez nous qui ont joué à *tirer au renard* gardent-ils un souvenir aussi douloureux de leur expérience ?

Quoi qu'il en soit, c'est sans doute par ana-

logie avec *tirer au renard*, pris pour tirer sur sa longe, que *tirer au renard* s'emploie en parlant de ce jeu rustique.

### Jugement renversé

Nos puristes enseignent qu'il faut dire: casser, infirmer, et non *renverser*, un jugement. Ils ont raison.

Ils soutiennent aussi, avec une touchante unanimité, que les expressions *jugement renversé*, *renverser un jugement* sont d'horribles anglicismes, des traductions serviles de *judgment reversed, to reverse a judgment*. Cette assertion est plus que téméraire.

En effet, les mots anglais *judgment* et *reverse* ont été empuntés à la France. *Judgment* c'est le vocable français *jugement*, que les Anglais ont fini par écrire comme ils le prononçaient, à la saxonne. *Reverse*, c'est l'ancien verbe français *reverser*, qui avait le sens de renverser, de révoquer, d'annuler. «Firent tant, dit une chronique normande, que toutes les officez que le duc de Bourgogne avoit donnez au devant, comme capitaines, chastelains, bayliz, furent tous hostez et *reversés* et mises au neant.» Tous les offices furent «*reversés*», c'est-à-dire abolis.

Au reste, *renverser* s'est employé en France avec l'acception d'annuler, d'infirmer. «De deux mille trois cens et neuf sentences par luy données, écrivait Rabelais au seizième siècle, feut appelé par les parties condamnées en la Court souveraine du parlement Myrelinguoy en Myrelingues; toutes par arrestz d'icelle ont esté ratifiées, approuvées et confirmées, les appeaux (appels) *renversez* et à neant mis.» M<sup>me</sup> Sévigné disait en 1680: «Nos jugemens sur les apparences sont si souvent *renversés*, que je m'étonne qu'on ne s'en désaccoutume point.» Et voici qui est plus au point, et plus probant. La Curne, dans son *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, enregistre *renversé* avec le sens d'annulé et donne comme exemple cette expression qu'il a relevée dans le *Nouveau Coutumier général*, publié en 1724: «Sentence corrigée ou *renversée*.»

Les locutions *renverser un jugement*, *jugement renversé* sont donc des archaïsmes, des archaïsmes qu'il faut sans doute éviter, non pas des anglicismes.

### Corde à virer le vent

Le premier avril, il est d'usage d'abuser le prochain en s'amusant de sa crédulité, en l'en-

gageant à faire quelque démarche inutile, ridicule même.

Les mystifications varient selon les lieux et les milieux. Ainsi, tel puriste qui a l'obsession de l'anglicisme sera appelé au téléphone, où il entendra une voix de femme lui dire avec un accent qui se fait britannique: «Voulez-vous tenir la ligne un instant, s'il vous plaît?» Et quand notre «surpuriste» aura eu le temps de pester contre le mauvais langage des demoiselles de téléphone (car il n'aura pas manqué de prendre «tenir la ligne» pour une traduction laide de *to hold the line*), la même voix lui demandera d'un ton moqueur: «Est-ce que ça mord?» Dans nos campagnes, on enverra celui-ci emprunter du poisson, et celui-là chercher la *corde à virer le vent* ou quelque ustensile imaginaire.

En France, s'amuser à mystifier quelqu'un le premier avril s'appelle *donner le poisson d'avril*, probablement parce qu'à l'origine la mystification consistait surtout à donner un cadeau simulé. Chez nous, c'est *faire courir le poisson d'avril*. Cette façon de dire, si elle n'est pas académique, ne doit pas étonner: selon Littré, le poisson d'avril est une «attrape qui consiste à *faire courir* quel-

qu'un sous de faux prétextes le premier jour d'avril».

La coutume de donner le poisson d'avril est ancienne. La plupart des dictionnaires encyclopédiques la font remonter à 1564. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait en France lorsque nos pères émigrèrent au Canada; car, selon toute apparence, c'est du Berry ou de l'Anjou que nous vient l'habitude d'envoyer, par exemple, chercher la *corde à virer le vent* ou quelque ustensile inexistant. «Au premier avril, lit-on dans le *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, on envoie les simples d'esprit chercher la corde à virer le vent.» Et Jaubert écrit dans son *Glossaire du Centre de la France* (du Berry et du Nivernais): «Quand vient la saison du poisson d'avril, les chefs de maison, qui aiment à plaisanter, envoient leurs enfants ou leurs domestiques chercher, chez leurs voisins, la corde à virer le vent ou le moule à boudins.»

### **Faire des pâques de renard, faire le renard**

Voilà des locutions bien connues chez nous, et qu'il serait en conséquence oiseux d'expliquer longuement.

*Faire des pâques de renard*, c'est faire ses pâ-

---

ques le dimanche de la Quasimodo, c'est-à-dire au dernier moment du délai prescrit.

*Faire le renard*, c'est faire l'école buissonnière; c'est, pour les écoliers, aller jouer au lieu de se rendre à l'école, et, pour les hommes en général, manquer à son bureau, à son occupation.

Nos gens disent aussi, dans un sens assez voisin, que celui-là *tire au renard* qui agit à contre-cœur ou qui cherche à se soustraire à l'accomplissement d'un devoir, à l'exécution d'une promesse, d'un engagement, etc.

D'où nous viennent ces différentes locutions ?

Le renard, dans les campagnes surtout, est depuis longtemps perdu de réputation. En vain La Fontaine, dans ses *Fables*, l'a-t-il chargé du rôle de courtisan, en vain a-t-il tenté d'en faire un « fripon de qualité et de mérite ». Pour les campagnards, le renard, qui a commis tant de vols dans les basses-cours, tant de déprédations dans les poulaillers, reste le type du scélérat, du sacripant, du franc coquin et même du mécréant. Il n'est donc pas surprenant que, dans la langue rustique de France, le mot de *renard* ait pris des acceptions défavorables ou servi à former des locutions à sens péjoratif.

C'est pour cela, sans doute, que faire l'école buissonnière s'appelle *renarder* dans le Bas-Maine et la Saintonge, *faire le renard* dans l'Anjou et le Poitou, *faire les renards* dans le Bas-Maine et la Bourgogne, *aller en renard* dans la Haute-Bretagne; que *renarder* a le sens de reculer dans la Bourgogne, de s'échapper, d'agir à contre-cœur dans le Bas-Maine, de se soustraire à une tâche dans la Saintonge. C'est pour la même raison que *renard* se dit, dans le Bas-Maine, de quiconque ne satisfait pas volontiers à une obligation; dans l'Anjou, de celui qui se tient à l'écart des sacrements; et dans la Haute-Bretagne, de celui qui s'attarde, qui attend le dernier délai pour faire ses pâques.

Nos gens n'ont donc pas inventé les locutions *faire le renard*, *faire des pâques de renard*. La première nous vient en droite ligne de l'Anjou ou du Poitou; la seconde, de la Haute-Bretagne, sinon de l'Anjou.

### Élision et contraction

Sous la signature d'Orion, *l'Action française* de Paris a publié récemment deux notes dont nous pourrions faire notre profit.

Orion est le pseudonyme d'un groupe d'hom-

mes de goût et d'écrivains corrects qui rédigeaient à ce journal *le Carnet des lettres, des sciences et des arts*.

Voici donc ce que *l'Action française* du 26 mars 1925 publiait sous la signature d'Orion :

«L'avez-vous remarqué? On reçoit des circulaires, on reçoit même des textes imprimés, où l'élosion devant les voyelles ou devant l'h muette a bizarrement disparu: *le livre de Émile Henriot, la gloire de Henri IV*. . . Qu'est-ce que cette nouvelle manie? Nos contemporains ne savent qu'inventer pour abîmer la belle langue que nos pères nous ont faite. Ses mouvements, ses flexions, ses contractions ont l'air de devenir autant de problèmes. A présent, quand le titre d'un livre commence par un article défini, on hésite à contracter cet article, même où la phrase l'exige. Et en avant les guillemets! Il y aura bientôt des gens pour dire: «Je suis un lecteur de *Les Cahiers «verts»*.» Il y a même des innocentes, voire des innocents, mais ce sont surtout des innocentes, qui ont la démangeaison d'y fourrer deux points. «Je suis une lectrice de: *Les Cahiers «verts»*. . . Quelle barbarie est sur nous? A l'article défini d'un titre, dans le cours de la phrase, les typographes glissent aujourd'hui

fréquemment une lettre capitale, ce qui est une affreuse hérésie typographique. Et ne croyez pas que ce soient là des fautes sans importance. Elles trahissent une défaillance de la faculté de lier, d'enchaîner, d'associer, de résoudre. Ce qui est aussi nécessaire que de distinguer. Finirons-nous par voir ces temps que prédisait, il y a plus de dix ans, le poète Maurice de Noisay, où nos Français balbutieront: *je ai été ayant*, au lieu de: *j'ai eu.*»

Dans *l'Action française* du 23 juin 1925, Orion revenait sur le sujet.

«Le mal que nous avons déjà signalé, écrivait-il, étend ses ravages. Il vient de paraître, par exemple (chez Calmann-Lévy), un recueil qui est délicieux, bien entendu, puisque Maud Laussel et René Ledoux-Lebard y ont rassemblé des pensées d'Anatole France. Pourquoi faut-il que le titre vienne affliger tout homme de goût par une bizarrerie inadmissible? Sous prétexte qu'il devait être en trois lignes, on n'a pas élidé devant une voyelle l'e muet de la préposition:

PENSÉES  
DE  
ANATOLE FRANCE

«Ces pratiques sont abominables. C'est de l'iroquois. Ce n'est pas du français.»

Et, après avoir cité quelques-unes de ces pensées pour se consoler, Orion ajoutait :

« Dans le même ordre d'idées, signalons que, le marquis de Foudras ayant donné (chez Nourry) un roman intitulé *le Bonhomme Maurevert*, suivi des *Landes de Gascogne*, qui font un journal de chasse, on a naturellement et sottement imprimé sur la couverture :

LE  
BONHOMME MAUREVERT  
SUIVI DE  
LES LANDES DE GASCOGNE

« C'est à peu près comme si l'on disait : « J'ai vu le homme qui sortait de le logis. . . » Les imprimeurs et les typographes étaient pourtant naguère entre les meilleurs défenseurs de la langue. »

Contractons donc toujours à *le*, *de le* et *de les*, même quand l'article fait partie d'un titre. Et, devant un mot, nom propre ou autre, commençant par une voyelle ou par une *h* muette, élidons l'*a* de l'article *la*, l'*e* de l'article *le* ou de la préposition *de*.

Il n'y a que quelques mots dont les voyelles initiales ne souffrent pas l'élosion : onze, onzième, ouate, oui, uhlan, yacht, yatagan, yole, yucca. D'après l'Académie, quelques-uns écrivent même : de *l'ouate*.

**Dans la ligne de**

On entend dire un peu partout, au Canada français: *ce n'est pas dans ma ligne*, pour signifier: ce n'est pas ma partie, ma profession, ma spécialité, ce n'est pas de ma compétence, de mon ressort, de mon rayon.

Vous cherchiez en vain cette locution dans le dictionnaire de l'Académie et les autres lexiques de l'usage: elle ne s'y trouve pas.

D'autre part, nos puristes la dénoncent comme vicieuse. Quelques-uns la tiennent même pour un anglicisme.

Et pourtant, n'est-elle pas française ?

Émile Faguet, dans ses *Propos littéraires* (2<sup>e</sup> série) a publié une étude sur Francisque Sarcey. Après avoir raconté comment Sarcey était devenu collaborateur d'About au journal *le XIX<sup>e</sup> Siècle*, Faguet, qui fut aussi de la maison, écrit: «Et quelle liberté, quelle indépendance, quelle autonomie personnelle ! Nous faisons tous tout ce que nous voulions: «Oh ! pourvu qu'ils aient du talent», disait About. Il était très persuadé que c'était l'essentiel. Un jour que Sarcey voulait faire entrer Weiss dans le journal et qu'About, qui n'aimait pas Weiss, on n'a jamais su pourquoi, s'y refusait sous le prétexte que Weiss

n'était pas dans la ligne du journal, Sarcey éclata d'un rire énorme et levant au ciel ses bras courts: «La ligne du journal!» s'écria-t-il; et entrant du cabinet directorial dans la salle commune, sans fermer la porte: «La ligne «du journal! Mes enfants, About vient de me «parler de la ligne du journal!» — Ah! la bonne République que *le XIX<sup>e</sup> Siècle* de 1873!»

Faguet ou About admettaient, on le voit, qu'un écrivain fût ou ne fût pas *dans la ligne d'un journal*. De toute évidence, cette façon de dire ne saurait, à elle seule, justifier la locution *ce n'est pas dans ma ligne*. Mais elle devrait mettre la puce à l'oreille à nos puristes. Voici, d'ailleurs, un autre texte qui éclairera sans doute leur religion.

Le critique dramatique de *l'Opinion* de Paris, M. Étienne Rey, a publié le 13 juin 1925 un article sur l'acteur Lucien Guitry, qui venait de mourir. J'y trouve le passage qui suit: «Au fond, ce qui a manqué à Guitry, c'est un auteur de sa classe, ce sont des œuvres dignes de lui. Bernstein, seul, lui a donné dans *la Griffe*, dans *Samson*, dans *l'Assaut* des rôles sinon à sa mesure, du moins *dans sa ligne*.»

A *l'Opinion*, on ne se fait donc pas faute

d'écrire d'un rôle qu'il est *dans la ligne* d'un acteur. Or cette revue a justement pour rédacteur en chef M. Jacques Boulenger, dont la compétence dans les questions grammaticales est bien connue.

Que faut-il en conclure ?

Que, malgré les affirmations péremptoires de nos Noëls et de nos Chapsals, il semble correct de dire: Le travail que vous me demandez d'exécuter n'est pas dans ma ligne; ou encore: Le rôle que certains de nos puristes se sont donné n'était pas dans leur ligne.

### Bouquet

Dans le langage courant, le mot *fleur* désigne la partie de la plante qui se développe en général après les feuilles, s'épanouit en une corolle souvent odorante, ornée de couleurs plus ou moins vives, et, après une existence passagère, est remplacée par le fruit. Il y a des fleurs de parterre, et des fleurs des champs; un arbre, comme une plante, se couvre de fleurs; on cueille une fleur et on la porte à sa boutonnière ou à son corsage.

*Fleur* peut aussi se dire, par extension, des plantes d'agrément que l'on cultive pour les fleurs qu'elles donnent. Ainsi, on sème, on

---

plante, on arrose des fleurs; on a des pots de fleurs sur sa fenêtre ou dans son parterre.

Un *bouquet* est un assemblage de fleurs liées ensemble. Lorsqu'on assemble plusieurs roses, plusieurs pivoines ou diverses sortes de fleurs, on fait un bouquet. Mais la jeune fille qui attache, par exemple, un œillet rouge à la boutonnière de son *cavalier* ne lui donne pas un bouquet. Pour qu'il y ait *bouquet*, il faut avoir lié ensemble plusieurs fleurs. Si une fleur sert à former un bouquet, elle ne saurait constituer, à elle seule, un bouquet. C'est donc à tort que l'on donne quelquefois chez nous, comme on le fait d'ailleurs dans le Berry, la Bretagne, le Nivernais et le Poitou, le nom de *bouquet* à l'unique fleur qui se porte à la boutonnière ou au corsage.

De même, si l'on peut, en français, appeler *fleur* la plante à fleurs que l'on cultive pour l'agrément, il n'est pas permis de lui donner le nom de *bouquet*.

Cette façon de parler, générale chez nous, est très répandue dans les provinces de France. Comme au Canada, on sème, on plante, on arrose des *bouquets* dans le Berry, la Bretagne, le Maine, le Nivernais, la Normandie,

l'Orléanais, la Picardie, la Saintonge, la Touraine et l'Anjou. En ces deux dernières provinces, ainsi que sur les bords du Saint-Laurent, on prononce quelquefois *bouquette*. Et, comme chez nous, les *bouquets* ne sont pas toujours des plantes à fleurs. En plusieurs provinces, les *bouquets* sont tout simplement des plantes d'ornement cultivées dans les jardins ou en pots, qu'elles donnent des fleurs ou non.

«Il y a les amateurs de roses, écrivait Alphonse Karr dans son *Voyage autour de son jardin*, il y a les amateurs d'auricules, il y a les amateurs d'œILLETS, il y a les amateurs de dalhias, il y a les amateurs de camélias, il y a les amateurs de renoncules, il y a les amateurs d'anémones ! Ce sont les seules fleurs; les autres s'appellent *des bouquets*, et il faut voir de quelle manière on prononce le mot *bouquet*.»

Nos gens ne divisent pas de cette façon. Pour eux, — il en est ainsi pour le vulgaire en Saintonge et dans le Berry, — le règne végétal se classe en deux catégories: les *bouquets* et les herbes, ou plutôt l'herbe. Et encore ! Ne donnent-ils pas assez souvent le nom de *bouquets* aux mauvaises herbes qui croissent dans les champs ? Mais c'est probablement

parce que ces mauvaises herbes se couvrent généralement de fleurs. Ils appellent *bouquets blancs* celles dont les fleurs sont blanches, les marguerites des champs surtout, et *bouquets jaunes* celles dont les fleurs sont jaunes.

Nos gens donnent aussi le nom de *bouquet* à la tête d'arbre ou au bouquet de branches qu'ils mettent sur le faite d'une maison, d'une grange, quand ils ont fini d'en poser les chevrons, et parfois quand ils ont fini de la construire. Lorsque la construction ou le levage s'est fait par *corvée*, la mise en place du *bouquet* est le signal des divertissements; car une *corvée* se termine rarement sans un bon repas, une sauterie ou quelques libations. Cette coutume de clouer un *bouquet* au faite des bâtiments dont on vient de terminer la charpente ou la construction nous vient de France. En effet, je relève dans le *Dictionnaire des patois de la Moselle* la locution *ëraser le boquet* (arroser le bouquet), avec la signification d'«offrir à boire à l'occasion de la construction d'une maison». Et M. Georges Dottin, dans son *Glossaire du parler de Pléchâtel* (Haute-Bretagne), écrit: «Quand ils ont monté la charpente d'une maison, les charpentiers vont chez

les voisins porter des chevilles et les prier de venir les placer. Ceux-ci, en se rendant à l'invitation, emportent avec eux autant de pots (deux litres) de cidre qu'ils ont accepté de chevilles. Au sommet de la nouvelle charpente, on attache des bouquets que l'on place en chantant des chansons plus ou moins appropriées à la circonstance.» En tout cas, *bouquet* a le sens de cime des arbres, dans le Haut-Maine. «En émondant les sapins, on a soin de laisser au moins quatre couronnes et le *bouquet* (la pousse des cinq dernières années)», écrivait Thoury dans les *Usages ruraux de Montfort-le-Rotrou*.

*Mettre le bouquet* se dit au figuré, dans nos parlars, pour indiquer qu'un ouvrage est terminé. Quand on vous annonce qu'on a *mis le bouquet*, vous devez entendre qu'on a fini la besogne dont on a été chargé.

Nos gens emploient aussi les locutions *avoir le bouquet*, *tenir le bouquet*, auxquelles ils donnent l'acception de: l'emporter. En France, dans le langage familier, pour signifier qu'une chose est la plus belle ou la meilleure en même temps que la dernière, on dit: c'est le bouquet. Selon toute probabilité, les locu-

tions canadiennes *avoir le bouquet*, *tenir le bouquet*, se rattachent à la locution française *c'est le bouquet*.

### Piler

Dans le langage académique, le verbe *piler* n'a qu'une acception, qui est: réduire en petits fragments par un choc répété. Ainsi, on pile des amandes, des drogues, du sucre, du poivre.

Dans le langage familier, *piler du poivre* s'emploie aussi pour: piétiner sans avancer, se fatiguer pour faire peu de chemin.

Chez nous, *piler du poivre* se dit d'un jeu où deux personnes, se tenant face à face par les mains et pieds contre pieds, tournent sur elles-mêmes en piétinant.

En outre, *piler* se prend dans deux sens que ne lui reconnaît pas l'Académie.

Il se dit pour *empiler*, mettre en pile. Nos gens ignorent le verbe *empiler*. Ils *pilent* des planches, des madriers, des pieux, des *billots*, des *croutes*, du bois à pulpe, et même des *trente-sous*. Au fond, *piler* est aussi bien formé qu'*empiler*. Ne dit-on pas en français *tasser* comme *entasser* pour: mettre en tas?

Il ne manque à *piler* que d'être consacré par l'usage; mais c'est l'important, c'est tout. «L'usage est le maître, l'arbitre, le tyran des langues», écrivait Vaugelas.

Dans nos parlars populaires, *piler sur* est usité aussi pour: marcher sur, mettre sur, mettre le pied sur, appuyer le pied sur, fouler aux pieds. On *pile sur* sa robe, ou plutôt on *pilait sur* sa robe (car avec les modes en cours...), on *pile sur* le pied de son voisin, les doigts d'un enfant qui se traîne à terre, on *pile sur* un bouquet, une plante, etc.

Dans ce sens, *piler* est à la fois archaïsme et provincialisme.

Il était usité dans la vieille langue. Godefroy et La Curne, dans leurs dictionnaires, en donnent plusieurs exemples tirés de textes très anciens: «Jaquemart Dabechies, pour avoir feru, batu et *pillé* as piés Hannequin Corion»; — «Haquinet Mantiel, dit Mantellet, . . . pour oultraiges d'avoir donné deux ou trois cops de poing a Raoulin de Fillieres et le rué par terre. . . et le *pillé* deux ou trois fois du piet»; — «*Piller* aux piés les ymaiges»; — «Si d'aventure, un homme bat sa femme. . . , ou la *pile* du pié.» Les locutions *piller aux*

*pieds, piler des pieds*, équivalaient à: fouler aux pieds.

*Piler sur* s'emploie couramment dans la Normandie, le Bas-Maine et l'Anjou, et dans des circonstances semblables à celles où on l'emploie ici. Voici quelques exemples tirés de glossaires normands: «Vous *pilez* sur ma robe»; — «Ne *pilez* pas sur cette plate-bande»; — «Il m'a *pilé* sur les pieds»; — «J'ai *pilé* sur mon patelot» (en montant en wagon);—«Des-sus queule herbe as-tu *pilé*?»

Beaucoudrey, dans *le Langage normand au début du XX<sup>e</sup> siècle*, rapporte le fait suivant, qui remonte à 1605. Le grand fabricant de toiles de Caen, Graindorge, venait de commettre une bévue en s'adressant à Henri IV. L'officier de ville, Londel, lui presse le pied pour l'en faire apercevoir. Mais Graindorge ne comprend pas l'avertissement, et il dit à l'officier de ville: «Londel, pourquoi me *piles-tu* sur le pied?» Cette question est toujours courante, chez nous du moins: les maladroits, les gaffeurs, comme on les appelle aujourd'hui, ne manquent jamais de la poser à qui leur presse le pied au lieu de leur crier: «Gare la gaffe!»

D'une personne susceptible, jalouse de ses prérogatives, on dit, chez nous comme dans l'Anjou: «Il ne faut pas lui *piler* sur le pied!» Et cela la peint en pied.

### Garir du secret

*Garir du secret* ou, si vous le préférez, *guérir du secret*, c'est l'art de celui que l'Académie appelle un empirique.

Je dis: «l'art»; je devrais plutôt dire: le don. Car *garir du secret*, ou *guérir du secret*, est un don. Et un don peu commun, réservé à quelques rares privilégiés. Un don qui s'acquiert par tradition de famille ou au hasard de la naissance. Les enfants posthumes, de même que le septième garçon d'une même mère, sont réputés avoir le don de *guérir du secret*. Ce septième enfant mâle porterait comme emblème de sa puissance une marque sur le bras, une fleur de lys au palais ou sous la langue. Mais, de toute évidence, peu de gens y sont allés voir; car on n'est pas d'accord sur le point de savoir s'il peut, ou non, y avoir interposition de filles dans la série des enfants mâles.

L'empirique est de tous les temps et de tous les lieux; probablement parce qu'il sait (!)

sans avoir jamais appris, ou parce que le mystère dont il entoure ses pratiques a l'irrésistible attrait de l'inconnu.

L'empirique porte différents noms, suivant les pays où il opère.

Au pays de Québec, il s'appelle *r'bouteux*, *rammancheux* ou *soigneux*.

En Normandie, il se nomme *rebouteux*, *osier* ou *guérisseux*.

En Touraine, on le dit *panseux de sorts*. (Au quinzième et au seizième siècle, *panser* et *penser* signifiaient soigner.)

Dans le Berry, c'est le *rebouteux*, le *remigeux*, ou le *panseux de secret*. L'empirique *panse de secret* ou *panse du secret*. «Elle *panisait du secret*, écrit George Sand dans un de ses romans berrichons, c'est comme qui dirait qu'au moyen du secret, elle guérissait les blessures, foulures et autres estropions.» Et ailleurs: «Cette femme qui *panisait du secret*, s'en faisait bien un peu accroire, car elle vous ôtait les maladies que vous n'aviez jamais eues, telles que le *décrochement de l'estomac*, la chute de la *toile du ventre* (du diaphragme), etc.» Quand, en certains endroits du Canada, on parle de la *toilette de l'estomac*, s'agit-il aussi du diaphragme ?

Pour *guérir du secret*, dans le Berry, le Blaisois et le Vendômois, il faut être *marcou*. Le mot *marcou* est dérivé de Marculfe, nom d'un saint né à Bayeux et mort en 558, qui guérissait les humeurs froides, les écrouelles, et qui aurait communiqué le pouvoir de les guérir aux rois de France. Dans l'ouest de la France, on dit: *marquet*, pour désigner un enfant qui vient au monde avec un signe, une marque sur le corps. Dans le Berry et le Vendômois, le *marcou* est le septième enfant mâle d'une même mère, sans fille interposée. Dans le Blaisois, pour être *marcou* il faut être le septième garçon d'une famille où il n'y a pas de fille.

Dans l'Anjou, on donne à l'empirique le nom de *conjureux*. «Il est presque inutile, écrivent les auteurs du *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, de dire qu'on a la plus grande foi dans les *conjureux*, dont les pratiques et les formules mystérieuses se transmettent de génération en génération, comme des secrets importants. Il y a des gens qui conjurent les brûlures, d'autres les entorses, d'autres le mal de ventre, d'autres les morsures de vipères, les anthrax, appelés *vartaupes*, etc., et il ne manque pas de personnes qui vous affir-

ment sérieusement qu'elles ont éprouvé elles-mêmes un notable soulagement à la suite des invocations des *conjureux*, sans que ceux-ci aient, d'ailleurs, pratiqué aucune manœuvre, appliqué aucun remède. Seulement, la condition essentielle du succès est une foi robuste de la part du patient. C'est là, en effet, le point important. Ceux qui savent à quel degré le moral peut réagir sur le physique ne douteront pas que ces affirmations sont sincères autant qu'elles sont désintéressées...»

Et ces auteurs ajoutent: «L'art des *conjureux* consiste à faire certaines passes, accompagnées d'incantations, sur les maux qu'il s'agit de guérir. Souvent aussi, ils prescrivent quelques remèdes. Du reste, ils font de leur science un secret impénétrable, prétendant que, s'ils le révélaient, ils perdraient par cela même tout leur pouvoir. — Il faut dire encore que, dans la croyance populaire, leur puissance de conjurer est dans certains cas un don naturel. C'est ainsi que les enfants qui n'ont pas connu leur père (enfants posthumes) n'ont qu'à toucher les dartres et les verrues ou à souffler dessus pour les faire disparaître. Nos rois ne touchaient-ils pas les écrouelles? — Quoi qu'il en soit, on va en-

core faire conjurer les panaris, les entorses et foulures, les *velins d'eau* (maladies inflammatoires attribués à un refroidissement), les morsures de vipères, les brûlures, les hémorragies, la colique des bêtes et des gens. Il y en a qui conjurent des abeilles et arrêtent les essaims dans leur vol.»

Dans l'Anjou, le septième des garçons nés d'une même mère est réputé avoir un don. Comme le notent les mêmes auteurs, «il ne s'agit nullement d'une allocation gouvernementale, mais d'un pouvoir mystérieux, d'ailleurs mal défini, consistant à guérir, par le seul attouchement, certaines affections. . . L'emblème de ce pouvoir est une fleur de lys que l'*affiau* (l'enfant) privilégié porte sur le corps. A Montjean, ce signe est sous la langue et l'on peut y aller voir; au Longeron, il réside sur un bras, mais on ne dit pas lequel. On n'attribue aucune importance à l'interposition d'une ou plusieurs filles dans la série des enfants mâles.»

Il serait oiseux d'insister. Nos *fleurs de lit*, comme les appellent les bonnes gens, sont tout simplement des *fleurs de lys* angevines; nos *soigneux* ont une étroite parenté avec les *conjureux* de l'Anjou, les *marcoux* du Berry ou de l'Orléanais; et l'art de *garir du segret* ou de

*guérir du secret* nous vient non moins sûrement du Berry.

*Garir du segret* ! Cette façon de parler est deux fois archaïque.

*Garir*, qui est encore courant dans les parlars populaires de l'Anjou, du Berry, de la Champagne, du Maine, du Nivernais, de la Normandie, de l'Orléanais, du Poitou, de la Picardie, de la Saintonge, est la forme primitive de *guérir*. On l'a relevée dans les écrits les plus anciens, notamment dans la *Vie de saint Alexis*, dans le *Roman de Renart*, dans le *Roman de la Rose*, dans la *Chanson de Roland*, dans le *Roman de Rou*. Elle était encore d'usage général au seizième siècle. Amyot, Des Périers, Montaigne l'employaient. On connaît le mot célèbre du médecin Ambroise Paré: «Je le pensai, Dieu le *garit*.» Mais, au dix-septième siècle, *garir*, qui était la forme savante, céda le pas à la forme populaire, à *guérir*. Vaugelas observait dans ses *Remarques sur la langue françoise*: «Autrefois on disait l'un et l'autre et plus tost *guarir* que *guérir*; mais ceux qui parlent et écrivent bien disent toujours *guérir* et jamais *guarir*.» Et Thomas Corneille ajoutait dans ses *Notes*: «M. de la Mothe le Vayer veut que *garir* soit aussi bon

que *guérir*, qu'il appelle efféminé, et d'enfant de Paris, qui change *a* en *e*. On a parlé ainsi autrefois, mais présentement on ne dit plus que *guérir* et *guérison*.» Et depuis cette époque, *garir* ne s'emploie plus que dans la langue des paysans ou le style du terroir. Molière, en sa comédie *le Médecin malgré lui*, le met dans la bouche du paysan Lucas: «Un médecin qui a *guari* je ne sais combien de maladies», dit-il, pendant que Sganarelle prononce *guérir*. Et J. Le Houx écrit dans ses *Chansons du Vau-de-Vire*:

Voulez-vous me *garir* de la berlué ?  
En un verre bien net  
Faut seulement mettre devant ma vue  
De ce bon vin clairét.

Dans *secret*, le *c* s'est longtemps prononcé *g*, ainsi qu'il se prononce encore dans *second*. De fait, c'est au dix-neuvième siècle seulement qu'on a définitivement adopté la prononciation actuelle en *k*. Il n'est donc pas étonnant que nos gens disent *segret*.

*Segret* est encore usité couramment dans les parlers du Bas-Maine, du Berry, de la Bretagne, du Nivernais, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Picardie, de la Saintonge. Dans la Touraine, on prononce *segré* et dans l'Anjou, *segréte*.

*Segret* a le sens de pratique secrète, de sorcellerie, dans la Touraine et le Berry.

Dans le Bas-Maine, le *segret*, lit-on dans le glossaire de M. Georges Dottin, est la « formule à laquelle est attaché le pouvoir de guérir telle ou telle maladie. Le secret peut se transmettre, mais il faut qu'il passe d'un homme à une femme et réciproquement. Si l'alternance de sexe n'est pas observée, le sorcier communique son pouvoir, mais le perd lui-même. Si le sorcier fait connaître son secret à une personne d'un sexe autre que le sien, il conserve son pouvoir, tout en le communiquant. On guérit par secret les dartres, les brûlures, la fièvre. Après des incantations consistant en des mots cabalistiques et en certains signes faits sur le malade, le sorcier coupe une branche *d'arcassier* (dont la longueur est égale à la taille du malade) et la met à sécher dans la cheminée. Quand la branche est bien sèche, le malade est guéri.»

Mais, je me hâte de l'ajouter, il n'est pas besoin d'être sorcier pour guérir, ou du moins pour soigner par secret. Il suffit de trouver quelques naïfs à la foi robuste, et le nombre en est presque infini. C'est pourquoi l'on voit, et l'on verra longtemps, des ignorants, des

médecins même (il y a des charlatans dans toutes les professions), endormir l'humaine souffrance avec des secrets magiques, des remèdes infailibles et connus d'eux seuls. Dans *Knock*, une comédie de Jules Romains, le personnage principal, un médecin, aime à proclamer que "tout homme bien portant est un malade qui s'ignore". Ne pourrait-on pas dire aussi justement que la plupart des malades sont des gens bien portants qui s'ignorent ? Dans bien des cas, l'art de guérir est celui de rassurer, d'inspirer une confiance patiente. C'est là le beau talent des *soigneux*, c'est toute la magie de ceux qui *garissent du segret*. Leurs tisanes et leurs emplâtres, comme leurs passes et leurs invocations, sont pour la frime.

### Mépris de cour

Cette locution appartient au vocabulaire des gens de justice. Vraiment, elle ne leur fait pas honneur. Et il avait presque raison ce puriste grincheux de chez nous qui écrivait il y a une trentaine d'années: «Si l'on y songeait un instant, on ne dirait jamais d'insanités semblables.»

Qu'entend-on par *mépris de cour* ?

Au palais, on donne ce nom à toute action

ou omission qui est injurieuse à un tribunal ou à un magistrat. Ainsi, vous vous rendez coupable de *mépris de cour* lorsque vous troublez l'ordre des séances d'un tribunal; lorsque, assigné à témoigner en justice, vous négligez de comparaître ou vous refusez de répondre aux questions qui vous sont posées. La partie intéressée peut alors demander au tribunal de vous *déclarer en mépris de cour* (comme en termes galants ces choses-là sont mises !) et de vous condamner à séjourner, jusqu'à preuve de votre résipiscence, dans une geôle publique, que l'on traite ordinairement de « prison commune ».

D'où vient la locution *mépris de cour* ?

De l'anglais, c'est certain; ou plutôt du vieux français par l'intermédiaire de l'anglais.

Dans l'ancienne langue, où les mots *contemnement* et *contemps* avaient le sens de mépris, le mot *justice* celui de tribunal ou juge, et le mot *court*, celui de siège de tribunal, on employait *contemnement de justice* avec l'acception de refus de comparaître sur une assignation ou d'exécuter ce qui est ordonné par le juge. De *contemnement de justice*, les Anglais ont fait *contempt of court*, que nos légistes ont, à leur tour, traduit par *mépris de cour*.

En France, on se sert maintenant de différentes tournures pour exprimer l'acte que nos gens de robe appellent *mépris de cour*. Voici quelques locutions que j'ai cueillies au hasard d'une petite incursion dans des lois françaises: «désobéissance à un ordre du tribunal»; — «outrage à la magistrature, à un magistrat»; — «outrage envers un magistrat»; — «outrage fait, adressé à un magistrat»; — «outrage commis à l'audience envers les membres d'un tribunal»; — «délit d'audience»; — «infraction d'audience»; — «langage injurieux ou outrageant pour le tribunal»; — «troubler l'ordre des séances du tribunal»; — «publier des écrits portant atteinte à l'autorité du tribunal»; — «commenter de façon injuste des poursuites pendantes». J'ai même relevé *mépris de cour* comme équivalent de *contempt of court* dans une traduction de l'ouvrage *Parliamentary Practice*, de May, traduction faite par un professeur à la faculté de droit de l'université de Dijon.

*Mépris de cour* est une locution mal formée, comme le seraient mépris de tribunal, mépris de justice, enseignement de français. On dit fort bien: le cours de français; mais il faut dire: l'enseignement *du* français. «La raison

de cette différence dans l'emploi de l'article, écrit M. Gustave Guillaume dans *le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, c'est que le mot *enseignement* cache l'idée verbale d'enseigner, idée qui porte sur le régime *français*, alors que le mot *cours* est purement nominal.» De même, le mot *mépris*, dans *mépris de cour*, cache un verbe: le fait exprimé c'est qu'on méprise la cour, ou mieux: le tribunal, le juge, la justice. Il faut donc dire: mépris de la cour, ou mieux: mépris du tribunal, du juge, de la justice.

Et qu'on ne vienne pas prétendre que *mépris* n'a pas le sens d'injure. La Fontaine, dans sa *Vie d'Ésope le Phrygien*, ne s'est pas fait faute de l'employer avec cette signification. «Xanthus, écrit-il d'Ésope, l'avait envoyé en certain endroit: il rencontra en chemin le magistrat, qui lui demanda où il allait. Soit qu'Ésope fût distrait, ou pour une autre raison, il répondit qu'il n'en savait rien. Le magistrat, tenant à *mépris* et irrévérence cette réponse, le fit mener en prison.» Littré et Bescherelle, dans leurs dictionnaires, citent cette dernière phrase de La Fontaine comme exemple de l'emploi de la tournure *tenir à* avec le sens de: regarder comme. L'Académie,

elle, donne l'exemple: «Il tient ce propos à injure.» A vrai dire, *tenir à mépris, tenir à injure*, n'est-ce pas bonnet blanc et blanc bonnet ?

D'ailleurs, plusieurs traducteurs des lois anglaises font usage de la locution *mépris de la cour*. Mais *mépris de la justice* semble préférable: *justice* a un sens plus large que *cour*, il s'entend et des tribunaux et des officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. Je le proposerais comme équivalent de *contempt of court* si j'avais voix au chapitre. C'est d'ailleurs l'équivalent qu'adopte M. Meignen dans son ouvrage *le Code du cinéma*: «Si celui-ci ne se soumet pas immédiatement (à l'injonction), écrit-il à propos de lois anglaises, il est poursuivi devant les tribunaux correctionnels pour délit de *contempt of court* — mépris de la justice.»

### Sous vot' respect, sous le respect que j'vous dois

Nos gens manquent rarement de s'excuser quand, devant une personne qu'ils respectent, ils viennent à parler d'animaux ou de travaux de la ferme, à mentionner des objets auxquels ils attachent une idée de mépris, ou tout simplement à employer quelque terme, quel-

que locution du terroir. Pour eux, c'est là une loi très stricte de la civilité.

De toutes les formules d'excuse dont ils émaillent leurs discours, les plus courantes sont : *sous vot' respect, sous l'respect que j'vous dois, au respect que j'vous dois*. Elles sont, en quelque sorte, les lieux communs de la civilité rustique, tout comme le *j'ai l'honneur de* est le lieu commun de la civilité officielle.

Écoutons, par exemple, un interrogatoire, le premier venu.

— Quelle est votre profession ? demande le magistrat.

— Ma profession... Au respect que j'vous dois, je suis habitant, de père en fils.

— Vous connaissez l'accusé, n'est-ce pas ?

— Si je l'connais !... Y a été élevé à côté de chez nous... Sous vot' respect, monsieur le juge, on a joué à saute-mouton ensemble.

— L'avez-vous rencontré dimanche dernier ?

— Ben, voici. J'sortais d'la maison, vers les cinq heures, ... sous l' respect que j' vous dois, j'allais soigner les animaux, ... quand j'ai vu venir à moi un homme...

— Quel air avait-il ?

— Il avait l'air ben.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Ben, m'as dire comme on dit des fois, y devait s'êt' mouillé les pieds; car, sous vot' respect, monsieur le juge, y avait la face du visage comme une forsure (fressure)...

Et dût l'interrogatoire se poursuivre une heure durant, les réponses ne seraient pas moins assaisonnées de *sous l'respect que j'vous dois*, d'*au respect que j' vous dois* et de *sous vot' respect*.

La comparaison dont use notre témoin dans sa dernière réponse me remet en mémoire un mot que Philippe-Aubert de Gaspé rapporte dans ses *Mémoires*. Un cultivateur de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le capitaine Gouin, conduisait notre ancien gouverneur lord Dorchester par un froid très rigoureux de janvier, lorsqu'il s'aperçut que le nez de Son Excellence prenait une teinte de fromage à la crème. « Excellence, s'écrie notre cultivateur, sous le respect que je vous dois, vous avez le nez gelé comme un greton. »

L'Académie admet les formules *sauf votre respect*, *sauf le respect que je vous dois*. Le mot *sous*, dans nos locutions *sous vot' respect*, *sous l' respect que j' vous dois*, est-il une altération de *sauf*? Henri Estienne nous ap-

prend qu'au seizième siècle, les courtisans disaient : sauf meilleur avis, au lieu de : *sous* correction, «qui sentait probablement trop son parlement». A-t-on autrefois, employé *sous* avec le sens de *sauf*? Ce qui est certain, c'est qu'au seizième siècle, *sauf* se prononçait *sau*, et même *sa*. De *sau* à *sous*, il n'y a pas loin. En tout cas, on relève *sous* *voŕ respect* et *sous le respect que j'vous dois* dans les parlers de l'Anjou, du Berry, de la Normandie, de la Saintonge, de la Lorraine, et *au respect que j'vous dois* dans ceux de l'Anjou.

Comme chez nous, les locutions *sous* *voŕ respect*, *sous l' respect que j'vous dois*, *sauf le respect que je vous dois*, *sauf votre respect*, ainsi que quelques autres formules équivalentes, sont fort utilisées dans les parlers populaires de France. Là-bas comme ici, le paysan les emploie très fréquemment lorsqu'il s'adresse à des personnes de qualité. Les écrivains, les auteurs comiques surtout, ont remarqué cet excès de civilité rustique, et ils n'ont pas manqué de le prêter à leurs personnages pour provoquer le rire. Ainsi, Cyrano de Bergerac, dans *le Pédant joué*, fait dire à un paysan : «Dame ! aussi elle avait la voix, *révérence parler*, aussi finement claire qu'eune yau de ro-

che». Dans *le Médecin malgré lui* de Molière, un paysan croit devoir s'excuser de parler d'un apothicaire: «J'avons dans notre village un apothicaire, *révérence parler*, qui li a donné je ne sais combien d'histoires.» Et dans *Gil Blas* de Le Sage, un domestique emploie une formule non moins plaisante pour annoncer un poète. «Madame, dit-il, un homme en linge sale, crotté jusqu'à l'échine et qui, *sauf votre respect*, a tout l'air d'un poète, demande à vous parler.»

On le voit, les formules de civilité, sous la plume des écrivains servent quelquefois à aiguïser des épigrammes. Mais dans la bouche des campagnards, elles ne visent qu'à excuser un langage roturier, à adoucir un terme jailli de la glèbe.

### Qualifié

C'est un anglicisme, a-t-on dit, que d'employer *qualifié* avec l'acception de: compétent, apte, possédant les aptitudes, les qualités requises.

L'Académie, il est vrai, non plus que Littré, Bescherelle, Guérin, Larive et Fleury, Hatzfeld et Darmesteter, ou Larousse, n'attribue ce sens à *qualifié*. D'après les lexicographes,

une personne *qualifiée*, c'est une personne de qualité, une personne noble, appartenant à cette classe privilégiée de gens dont Molière a dit qu'ils «savent tout, sans avoir jamais rien appris»; ou bien, c'est une personne distinguée ou considérable, d'un grand mérite ou d'une grande influence.

Faut-il en conclure que *qualifié* employé avec le sens de compétent soit un anglicisme ?

Non pas.

Il est des mots ou des acceptions qui ont cours dans le meilleur français, bien qu'ils ne se trouvent pas dans les dictionnaires. C'est le cas de *qualifié* pris pour compétent. Les citations qui suivent l'établissent sans conteste.

«Et cela lui déplaît que, sans en avoir seulement sollicité la licence, on critique, on enseigne, que l'on patrocine, mais encore bien plus, si l'on croit avoir découvert dans le Code civil une disposition fâcheuse, que l'on prenne sur soi de la dénoncer et d'en proposer le remède, puisque, en effet, plusieurs sortes d'hommes sont diplômés, *qualifiés* et même appointés pour cela.» (Brunetière, *Questions de Critique*, p. 170.)

«Je crains de n'être pas *qualifié* pour parler devant vous du grand orateur catholique (de

Mun).» (M. Louis Barthou, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1923, p. 274.)

«Nul n'est mieux *qualifié* que ce maître du barreau (M<sup>e</sup> Henri-Robert) pour développer un sujet qui lui est, depuis si longtemps, familier.» (Le Bonhomme Chrysale, *les Annales*, 17 juin 1923.)

«Je ne suis point *qualifié* pour juger techniquement de la partition.» (M. Pierre Brisson, *les Annales*, 15 avril 1923.)

«Je ne crois pas que l'on puisse déclarer que M. Marcel Proust n'est point *qualifié* pour le prix Goncourt...» (M. Jacques Boulenger, *Mais l'Art est difficile*, 1<sup>re</sup> série, p. 87.)

«Laissons à de plus *qualifiés* le soin de mesurer l'influence de la sociologie de Durckheim.» (M. Jacques Boulenger, *Mais l'Art est difficile*, 3<sup>e</sup> série, p. 2.)

«Des voyageurs seuls sont *qualifiés* pour mettre quelques notes critiques au bas des plus fameuses pages de leurs éloquents prédécesseurs.» (M. Émile Henriot, *Livres et Portraits*, p. 319.)

«En dépit de la passion politicienne qui s'y plaît, il n'y a rien de plus ridicule et de plus dangereux qu'un débat parlementaire sur la religion: ridicule parce que les députés sont

les moins *qualifiés* des hommes pour en connaître...» (M. Louis Romier, *le Figaro*, 21 mars 1925.)

«Il y a des radicaux en Saône-et-Loire qui se croient aussi *qualifiés* que M. Caillaux pour siéger au Luxembourg.» (*L'Opinion*, 21 mars 1925, p. 4.)

«Quant à M. Scelle, il était d'autant moins *qualifié* qu'il s'était engagé sur l'honneur à n'être pas le concurrent de M. Lefur.» (*Le Figaro*, 1<sup>er</sup> avril 1925.)

«Nul n'était plus *qualifié* pour prendre la tête de la campagne qui l'obtiendra que vous, mon cher Boissy, qui avez eu déjà l'idée du feu qui ne s'éteint pas sur la tombe du soldat inconnu.» (Lettre de M. Lucien Dubech dans *Comœdia*, citée par *l'Action française* du 1<sup>er</sup> août 1925.)

A ces exemples, je pourrais ajouter ceux de gens de lettres tout aussi... *qualifiés*. Mais en voilà assez pour montrer que, loin d'être un anglicisme, *qualifié* au sens de compétent a cours en France sous la plume d'écrivains faisant autorité.

### Mais que

Cette locution conjonctive s'emploie cou-

ramment dans nos parlers populaires pour : quand, lorsque, dès que, après que. A sa mère, qui se plaint de la dureté des temps, un enfant dira par exemple : « Dis rien, maman ; *mais que* je sois grand, je te ferai vivre à rien faire. » Et le patron qui ne veut pas faire attendre le client auquel il a donné rendez-vous, fera la recommandation suivante à ses commis : « Vous m'avertirez *mais qu'un* tel soit arrivé. »

C'est là parler comme on parlait à la cour de Louis XIV. Vaugelas écrivait, en effet, dans ses *Remarques sur la langue française*, en 1647 : « On dit à toute heure, et mesme à la Cour : Venez-moi quérir, *mais qu'il* soit venu, pour dire : quand il sera venu. »

Cette locution est d'usage très ancien, dans la langue française.

On l'a relevée dans des écrits de la première partie du treizième siècle : « Pour quoy, dit Charlemagne, j'abandonne la ville (Narbonne) à celui qui le hardement osera entreprendre de la garder contre la geste sarazine, *mais que* je l'aye conquise. »

Au quinzième et au seizième siècle, elle est usuelle dans le français littéraire. — Olivier Basselin s'en sert dans ses *Vaux de Vire* :

Ne laissons point sécher  
Le passage des vivres;  
*Mais que* nous soyons yvres.  
Nous nous irons coucher.

De même, Tournebu en fait usage dans *les Contens*: «Mon père, *mais que* j'aye dit deux mots à madame Françoise, je vous iray trouver»; Bouchet, dans ses *Serées*: «Vous prendrez bien encores plus de passe temps, *mais que* vous m'ayez entendu conter ce qui s'est passé»; Bonaventure Des Périers, dans ses nouvelles: «Et bien, disoit-il, *mais que* j'y sois, je ferai mes recommandations moi-même.» On la trouve aussi dans Rabelais et dans Marot.

Au commencement du dix-septième siècle, Racan l'emploie encore:

Hélas! ma fille, hélas! qui me clorra les yeux  
*Mais que* mon pâle esprit soit monté dans les cieux?

Malherbe, le «tyran des mots et des syllabes», écrivait, lui aussi: «Vous aurez le Grand Roman des Chevaliers de la gloire, *mais qu'il* soit achevé d'imprimer»; et ailleurs: «L'affection avec laquelle j'embrasserai votre affaire, *mais que* je sache ce que c'est, vous témoignera. . . » Mais Vaugelas et, après lui, Corneille, l'Académie et Richelet décidaient que ceux-là seuls

qui parlent très mal disent *mais que* pour quand, même dans le discours le plus familier.

Et depuis, cette locution n'a plus cours dans le français littéraire.

Elle n'est usitée que dans les parlers populaires, particulièrement ceux de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Champagne, du Berry, de la Bourgogne.

### Qu'ri

L'usage, en ce qui a trait au verbe *querir*, est assez étrange.

D'abord, ce mot ne prend pas l'accent qu'il faut pourtant donner à ses congénères *acquérir*, *conquérir* et *requérir*.

En outre, il ne s'emploie plus qu'à l'infinitif, et encore n'est-ce qu'après des verbes de mouvement, tels que venir, aller, envoyer.

Enfin, il a deux prononciations: une pour la langue littéraire, une pour le langage populaire.

Actuellement, sa prononciation académique est: *ke-ri*. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

A la fin du dix-septième siècle, les grammairiens Hindret et Andry de Boisregard recommandaient de ne pas faire entendre l'*e* de *que-*

*rir*, sauf «dans le discours soutenu, ou en lisant des vers». D'autre part, l'*r* finale des infinitifs en *ir*, comme celle des infinitifs en *er*, était muette autrefois; et elle l'est restée jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Au témoignage de Thurot (*De la Prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle*, II, pp. 161-162), Jacques Dubois (Sylvius) traduit, en 1531, le latin *mori* par *mouri* ou *mourir*; Tabourot conseille, en 1587, de prononcer *couri* au lieu de *courir*; Oudin (1633), Duez (1639), Vaugelas (1647), Chifflet (1659), Raillet (1664), Lartigaut (1669), Ménage (1672), Berain (1675), Hindret (1687), Thomas Corneille (1687), De la Touche (1696), Régnier-Desmarais (1705), Buffier (1709), Restaut (1730), Antonini (1753) «s'accordent à enseigner qu'en conversation l'*r* est muette devant une consonne, et Duez, Raillet, Régnier-Desmarais, De la Touche, Buffier, Antonini ajoutent qu'elle est muette devant une pause, et même une voyelle». Quand donc Duez et Hindret écrivent que *querir* doit se prononcer *kri*, ils ne font qu'appliquer les règles qui étaient alors en vigueur.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, l'usage imposa le son de l'*r* dans les terminaisons en

*ir*. Comme il arrive généralement en pareil cas, le peuple resta fidèle à l'ancienne prononciation. A telles enseignes que Hatzfeld et Darmesteter, comme Littré, prennent la peine d'indiquer dans leur dictionnaire la prononciation populaire *kri* à côté de la prononciation correcte *ke-rîr*, et que l'on peut relever cette prononciation populaire dans les glossaires de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Maine, du Berry, du Nivernais, de l'Anjou, de l'Orléanais, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Franche-Comté.

Dans nos parlers populaires, comme dans ceux de France, *querir* se prononce *kri* et s'emploie au sens de chercher avec mission d'apporter ou d'amener. «C'est l'heure d'aller *qu'ri* les vaches, les petits gars»; — «Le docteur leur a dit que c'était mieux d'envoyer *qu'ri* le prêtre»; — «On ne l'a pas revu depuis qu'il est venu *qu'ri* son héritage.»

Chez nous, comme dans la plupart des provinces de France, on va *qu'ri* une chose quand on sait où la trouver; quand on l'ignore, on va plutôt la *chercher*.

Ajoutons que, dans nos parlers, *qu'ri* prend

aussi quelquefois l'acception de demander. Ainsi, l'enfant du voisin qui vient demander l'heure dira souvent : « C'est maman qui m'envoie *qu'ri* l'heure. » Il dira également : « C'est maman qui m'envoie *chercher* l'heure. » Cette extension de sens n'a pas lieu de nous surprendre. Ne dit-on pas en bon français : chercher son pain, pour : mendier, demander son pain ?

### Approprié

Souvent les dictionnaires, — les petits dictionnaires surtout, — au lieu de définir les mots se bornent à les traduire. Et le lecteur est induit en erreur. Il finit par croire que la signification du mot traduit et celle du mot donné comme équivalent sont absolument identiques. Or, il n'y a pas de synonymes parfaits dans une langue achevée comme le français.

Celui qui parle ou qui écrit doit avant tout mettre son soin à user des mots qu'il faut, à s'exprimer avec justesse. Il se gardera donc de confondre les termes, même ceux dont le sens se touche de très près. Par exemple, il ne se servira pas indifféremment de l'adjectif *propre* et du participe *approprié*, parce que leur destination est différente, parce que le

sens attaché à ces deux vocables n'est pas le même.

Mais est-ce à dire, comme on le prétend, que l'on ne saurait employer *approprié* absolument, sans commettre un anglicisme ?

Les dictionnaires, il est vrai, ne contiennent guère d'exemples où *approprié*, pris dans l'acception de convenable, adapté, ne soit accompagné d'aucun complément. De fait, on n'en trouve qu'un, dans le Littré, et qui est : « Des remèdes *appropriés*. »

Le participe *approprié* s'emploie généralement avec un complément. Mais ne peut-il pas se prendre absolument ? Pourquoi ne pourrait-on pas sous-entendre le complément après *approprié*, comme après le participe *adapté*, par quoi la plupart des dictionnaires le traduisent d'ailleurs ? Car l'Académie admet qu'on dise : Une comparaison mal *adaptée*; — Des vers bien *adaptés*; — Un passage bien *adapté*.

Malgré le silence des lexicographes, les auteurs modernes ne se font pas faute d'employer *approprié* sans complément aucun.

M. Henri de Régnier, académicien, écrivait dans *le Journal des Débats* du 13 juin 1910, au sujet de la pièce de Fonson *le Mariage de made-*

*moiselle Beulemans*: «Ajoutons que le dialogue en est excellent et que ce dialogue a l'avantage de nous offrir un choix des plus admirables locutions belges, prononcées par d'excellents acteurs avec l'accent *approprié*»; et dans *le Figaro* du 29 avril 1925, au sujet d'un ouvrage de M. Jacques Boulenger sur Rabelais: «Rabelais a joué au dix-septième et au dix-huitième siècle un rôle politique assez surprenant avant de devenir pour le Romantisme un vertigineux penseur. M. Jacques Boulenger nous le démontre par des citations *appropriées*. . .»

Au témoignage de M. André Beaunier (*Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> avril 1924, p. 699), M. Henry Bordeaux, un autre académicien, aurait écrit dans son *Saint François de Sales*: «Elle avait cinq ou six châteaux disséminés en Savoie et se rendait de l'un à l'autre dans sa berline aux saisons *appropriées*: l'été dans la montagne, l'automne en pays de vignes, et l'hiver dans le voisinage des villes.»

Un autre écrivain, qui, s'il n'est pas académicien, n'est pas moins correct, M. Jacques Bainville, disait dans *l'Action française* du 23 janvier 1925: «Il s'agit d'éclairer la masse américaine et, par des paroles *appropriées*, de créer

ce sentiment de vergogne sans lequel la simple équité n'apparaît même pas à la vue courte et aux appétits grossiers des démocrates.»

M. Joseph Galtier notait dans *le Temps* de Paris, le 24 mars 1925: «La pratique grandissante chez nous des sports entraîne l'usage de son vocabulaire anglais, quoique, d'une façon générale, nous possédions des termes français parfaitement *appropriés*.»

M. Léon Daudet, publiciste bien connu, écrivait dans *l'Action française*, en juin 1925: «Je me suis engagé publiquement à faire au Sénat ce que j'ai fait à la Chambre, c'est-à-dire à combattre, à l'aide des moyens *appropriés*: 1° les lois laïques. . . »

M. Jacques Boulenger, qui a publié avec M. André Thérive *les Soirées du Grammaire-Club*, disait dans *l'Opinion* du 11 juillet 1925: «Et M. Béraud écrit admirablement, dans un style fort *approprié*.»

Ces quelques textes ne suffisent-ils pas à établir que l'emploi d'*approprié* sans complément n'est pas un anglicisme ?

### Cheveux en balsei

M. Louis Forest écrivait récemment dans un des billets qu'il publie au *Matin* de Paris:

«Il paraît qu'à Nice circule une mondaine qui porte les cheveux courts en brosse ! Elle fait sensation ! On parle d'elle. Elle consacrerait sa vie au bien universel qu'elle ne serait pas plus remarquée. Peut-être le serait-elle moins !... Pour moi, j'admire la femme qui porte les cheveux en brosse, mais non point à cause de la brosse. Elle porterait sa chevelure en plumeau ou *en balai* que je n'en serais point autrement ému...»

De toute évidence, l'expression «chevelure en balai» n'a pas cours en France, et c'est pour plaisanter que M. Forest en use. Le fait de l'accoler aux mots ébouriffants «chevelure en plumeau» ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. M. Forest serait donc surpris d'apprendre que cette expression, qu'il vient de lancer en guise de trait, est usitée au Canada, et depuis longtemps, en parlant des cheveux de femme ou de fillette.

Des cheveux *en balai* sont des cheveux taillés égaux, un peu au-dessus de la nuque. On voit sans effort l'origine de cette façon de dire. Des cheveux *en balai* sont des cheveux qui ont l'aspect d'un balai.

Jusqu'à ces derniers temps, les chevelures *en balai* n'étaient pas portées chez nous. A

vrai dire, on n'en voyait guère hors des orphelinats et des hospices d'aliénées. Aujourd'hui, elles règnent jusque dans les milieux les plus huppés. Mais elles s'appellent autrement : cheveux à la Jeanne d'Arc, cheveux *bobés* (l'horrible anglicisme !), que sais-je ? La mode, en changeant leur nom, les a réhabilitées, les a fait adopter par le goût du jour. Est-ce toi, Shakespeare, qui as dit : « *What's in a name ?* »

Ces nouvelles appellations valent-elles mieux que celle qu'avait trouvée tout naturellement notre peuple, grand faiseur de métaphores ? Cheveux *en balai*, cela est imagé, se voit les yeux fermés. Puisqu'on donne, en France, le nom de *cheveux en brosse* aux cheveux droits, hérissés comme le poil d'une brosse, pourquoi ne pas admettre *cheveux en balai* pour désigner les cheveux taillés égaux, ayant l'aspect d'un balai ? D'ailleurs, l'exemple de M. Louis Forest ne nous y autorise-t-il pas ?

Oh ! je sais bien qu'en certains boudoirs on tient le balai pour un ustensile peu aristocratique. Mais c'est faute d'imagination. Nos grand-mères et nos mères le proclamaient, elles, le sceptre de la ménagère. Il y aurait, ce me semble, de la poésie, et une poésie sou-

riante, dans des phrases comme celle-ci: «Tu vois, n'est-ce pas? la grande dame qui passe en sautillant; elle a les cheveux *en balai*.»

### Quand et

*Quand et* est d'un usage continuel chez nous, avec la signification de: avec, en même temps que, en compagnie de. Même en été, nos gens se lèvent souvent *quand et* le soleil. Les jeunes filles n'aiment pas à se coucher *quand et* les poules. Et nos gars, s'ils ne sortent pas toujours de l'église *quand et* leur blonde, s'arrangent pour en revenir *quand et* elle.

Cette locution (on écrivait aussi *quant et*) était très fréquente en France, au seizième siècle. On la trouve dans les *Mémoires* de Comines, parus en 1523: «Le seigneur de Lescut emmena *quant et* luy le confesseur du duc de Guyenne»; dans les *Contes et devis* de Bonaventure Des Périers: «Il avoit le médecin *quant et* luy»; ainsi que dans les œuvres de Rabelais: «Il vint des pelerins... lesquels «amenoyent *quant et* eulx du vin par charroy.» Montaigne et Amyot l'affectionnent. «Ils ont achevé leurs jours *quant et* la liberté de leur pais», écrit celui-ci; et celui-là: «La menterie et l'opiniastreté croissent *quant et* eux (les en-

fants)»; — «Y a-t-il quelque chose qui ne vieillisse *quant et vous*?»

Mais au dix-septième siècle, la locution *quand et* tomba bientôt en désuétude. Elle n'est employée que par quelques écrivains du commencement du siècle, par Malherbe entre autres, et plus tard, par La Fontaine. Dès 1647, Vaugelas fait observer que *quand et moi*, équivalant à *avec moi*, se dit ordinairement, mais que les bons auteurs ne l'écrivent pas. Et ces observations de celui qu'on a surnommé le «greffier du bel usage» sont confirmées par ses annotateurs. Selon Patru, il n'y a plus que «le menu peuple» qui fasse usage de la locution *quand et*. Au dire de Chapelain et de Thomas Corneille, «le peuple l'a tous les jours dans la bouche», mais elle est «si populaire et si basse» qu'il faut éviter de s'en servir, même dans la conversation. Et l'Académie la rejette à son tour, parce qu'elle «n'est dans la bouche d'aucun de ceux qui parlent bien».

Depuis, Chateaubriand et Paul-Louis Courier ont tenté de rajeunir *quand et*. Ainsi, Chateaubriand l'a risqué dans ses *Mémoires*: «Mon père me menait *quand et* lui à la chasse.» Et Paul-Louis Courier a écrit dans une de ses traductions: «Cambyse fit mourir sa sœur,

venue *quand et* lui en Égypte.» Mais cette tentative n'a pas réussi.

Cette locution, qui est courante dans nos parlars comme dans ceux de la Normandie, du Maine, du Berry, du Nivernais, de l'Anjou, de l'Orléanais, de la Bourgogne, est restée archaïque. Ceux qui ont le souci de ne pas barbariser doivent donc éviter de l'employer.

### **Bâdrer**

Ce verbe s'emploie, dans nos parlars, pour *tanner*. Mais il a un sens beaucoup plus large que celui-ci. Il signifie, suivant le cas: ennuyer, fatiguer, importuner, lasser la patience, molester, tracasser, vexer, contrarier, gêner, embarrasser, incommoder, déranger, inquiéter, tourmenter, et le reste.

*Bâdrer* est d'un usage très répandu, de même que ses dérivés *bâdrant*, *bâdreux*, *bâdrage*, *bâdrement*, *bâdrerie* (ou *bâdeurrie*). Les enfants *bâdrent* leurs parents avec des questions sans fin. Certaines femmes *bâdrent* leur mari tant qu'elles n'ont pas le chapeau qu'elles désirent. Quand un garçon commence à *bâdrer* une jeune fille, il est à la veille de recevoir son congé. On est *bâdré* par les cris des voisins, par les importuns, et aussi

par les choses fâcheuses. Les électeurs qu'on a *bâdrés* pour obtenir leurs suffrages, *bâdrent* ensuite de toutes sortes de demandes leurs députés, qui, à leur tour, *bâdrent* les ministres. Ça *bâdre* les enfants d'étudier, certaines femmes d'avoir des enfants, et quelques maris de passer la soirée avec leur moitié. On n'aime guère à se *bâdrer* de commissions; mais on ne songe pas que c'est *bâdrer* autrui que de lui en donner. Quand on va à l'église, on ne veut pas se *bâdrer* d'un chapelet ou d'un livre de prières, mais on ne manque pas de prendre sa canne, ou d'apporter avec soi sa houppes à poudre de riz, et que sais-je? Il y a des choses et des besognes *bâdrantes*, comme il y a des gens *bâdrants* ou *bâdreux*, comme il y a des *bâdrants* ou des *bâdreux*. Et le *bâdreux* n'est pas seulement un fâcheux; si vous entendez jamais dire de quelqu'un: «Pour lancer une affaire, c'est un *bâdreux*», tenez-vous pour avertis, et veillez sur votre pauvre argent. Bref, tout n'est que *bâdreries* (ou *bâdeurries*). Et si vous tenez à ce qu'il n'y ait pas de *bâdrage* chez vous, le mieux est d'afficher sur votre porte les mots: «Pas de *bâdrement*», et de la fermer à double tour.

*Bâdrer* et sa famille ont depuis longtemps,

chez nous, la réputation d'être d'origine anglaise. Au dire de nos puristes, *bâdrer* serait la francisation de l'anglais *bother*, qui signifie : ennuyer, tourmenter, tracasser, fendre ou casser la tête. Est-il bien certain que *bâdrer* vienne de *bother* ?

Et d'abord, ce terme abstrait est d'usage général chez les Canadiens français, même chez ceux qui n'ont jamais été en contact immédiat avec des Anglais. Et cela devrait rendre les puristes circonspects.

De plus, s'il s'agit vraiment d'une francisation, pourquoi dit-on presque toujours *bâdrer*, et non pas *bâdeurer* ou *bâder* ? Car *bâder* s'emploie rarement, et probablement pour dissimuler le défaut de prononciation qu'on appelle grasseyement.

Au surplus, *bâdrant* et *bâdrer* ont cours dans certains pays de langue d'oïl.

En Picardie, où *ant* se prononce *ain* ou *en*, «une mère dira à son enfant : «Veux-tu te taire, *badren* ?» quand celui-ci lui fera des questions auxquelles elle ne voudra pas répondre». L'auteur du glossaire auquel j'emprunte ce texte dit que *badren* est alors un diminutif de *badaud*, pris au sens de niais. Mais une mère canadienne ne parlerait pas autre-

ment à son enfant qui l'importunerait de questions.

*Bâdrer* s'emploie aussi dans les parlers franco-normands de Jersey et de Guernesey. On relève ce verbe dans une chanson jersiaise:

Qu'i sont heureux les viers garçons!  
I n'ont ni éfants, ni maisons,  
Ni femm's à leus *badre*(r) la tête!

Et Georges Métivier, dans son *Dictionnaire franco-normand ou recueil des mots particuliers au dialecte de Guernesey*, enregistre *badrair* (les Normands prononcent en *air* la terminaison des verbes de la première conjugaison) avec l'acception de «lanterner, importuner, abasourdir». Jersey et Guernesey, il est vrai, sont possessions britanniques depuis Guillaume le Conquérant, et les habitants de ces îles, bien qu'ils aient conservé le vieux dialecte normand, emploient nombre d'anglicismes. Leur vocable *badrair* ne serait-il pas une corruption de *bother*? Métivier ne le croit pas. Il insiste sur le fait que *bother* est récent dans la langue anglaise et il rattache *badrair* à l'ancien français *bader*. De fait, l'introduction de *bother* dans le vocabulaire anglais remonte à peine à la première moitié du dix-huitième siècle.

cle. Ce sont des auteurs irlandais (T. Sheridan, Swift, Sterne) qui se sont servis les premiers de ce verbe; ce qui indiquerait que *bother* est d'origine celtique. Les étymologistes Garnett et Skeat le rattachent en effet au gaélique *buaidhrim*, je vexe, je déränge. Mais les auteurs de l'*Oxford Dictionary* inclinent à croire, avec Wedgwood, que *bother* est une corruption de l'anglais *pothor*, qui avait cours depuis longtemps avec la même signification.

Le mot ancien *bader*, auquel Métivier rattache *badrair*, signifiait simplement babiller, bavarder. Mais qui bavarde finit par ennuyer, par importuner. On le trouve encore avec cette acception dans les parlers du Berry, de l'Orléanais, de la Saintonge et du Poitou; dans ceux de l'Anjou, il a le sens de réprimander, gourmander, morigéner. Il viendrait du celtique *bada*, équivalant à agir, parler en étourdi. *Bader* aurait donné *badrer* par épen-thèse de l'*r*, comme *chardon* et *verrue*, par exemple, ont donné *chardron* et *verrure*.

Ajoutons que, dans le vieux français, le substantif *badrée* servait à désigner de la farine ou toute autre substance délayée dans de l'eau et que ce mot désigne encore, dans l'Anjou, de la marmelade ou une bouillie épaisse, et dans

la Picardie, la Normandie, la Flandre française, le Berry, de la pâtisserie sur laquelle on a étendu une marmelade de pommes ou de poires. Dans l'Anjou, on dit aussi, comme chez nous, *badras* pour battoir de blanchisseuse et *badrasser* pour taper du linge à coup de *badras*.

Mais, quelle que soit l'origine de *bâdrer*, il faut éviter de l'employer. Pour répéter un mot d'Émile Faguet, *bâdrer* «n'est français dans aucune langue».

### Tanner

On peut fort bien faire usage de *tanner* au lieu de *bâdrer*, lorsque, pour parler comme les anciens, «l'opportunité s'y adonne».

L'Académie admet le verbe *tanner* ainsi que l'adjectif *tannant*: *tanner* avec l'acception de fatiguer, d'ennuyer, de molester; *tannant* avec celle de fort ennuyeux. Mais ce sont des termes populaires.

*Tanner* est très ancien. On le trouve jusque dans les chansons des trouvères. Il prenait autrefois des formes diverses. Les textes que citent Godefroy, La Curne et Littré dans leurs dictionnaires donnent *taner*, *tanner*, *tasner*, *tainer*, *tayner* et *tenner*. En voici quelques-uns:

## Du treizième siècle:

Ce dist Renart, ne vous *tanez*.

(*Roman de Renart.*)

Ne m'estuit pas (il ne me faut pas) *taner* en tan,

Quar le resveil

Me *tane* assez quant je m'esveil.

(Rutebeuf.)

Du quinzième siècle: «Vous nous *tanés* de tant parler.» (Froissart.) — «Ennuyez de la longueur du siège de Pamprelune, les Espagnols se commencerent à *tenner*.» (Froissart.) — «Tous les notables de la ville de Bruges se *tannerent* de la guerre.» (Olivier de la Marche.)

Ainsi mon temps en douleur use et passe

Dont le surplus desjà me *tanne* et lasse.

(A. Chartier.)

S'ils en sont coursez et *lennez*;

Autant en emporte ly vens.

(Villon.)

## Du seizième siècle:

... Car vostre esprit contemne

Ores plaisir, mais jamais ne se *tenne*

De prier Dieu...

(Marot.)

Depuis l'heure que je fuz née

Ne me trouvé aussi *tennée*.

(Roger Bontemps.)

Chez nous, comme en Normandie et en Picardie, *tanné* a une signification plus large que celle que lui reconnaît l'Académie. Ainsi, il se prend quelquefois avec l'acception de harassé: «Quand on commence à travailler à la barre du jour on est *tanné* avant la breunante.»

Dans nos parlers, *tannant* s'emploie tantôt adjectivement, tantôt substantivement. Sous l'une ou l'autre forme, il sert souvent à exprimer une idée de superlatif. Ainsi, pour faire entendre qu'une robe est magnifique, on dira: «C'est une *tannante* de robe.» De même, en parlant de quelqu'un qui est habile, retors, roué, on dira: «C'est un *tannant*», et quelquefois: «C'est un *tannant aux portes*.» Cette dernière locution est vraisemblablement une extension de l'expression *tannant aux portes* qui s'emploie en parlant des chevaux attelés qu'on ne peut laisser libres aux portes des maisons. Ces chevaux sont généralement fringants, fougueux et prompts à s'emporter.

Nos gens font aussi usage de *tannerie*, dans le sens de chose ennuyeuse: «Queu *tannerie* que de déménager!» On l'emploie même en parlant des personnes, avec une acception correspondant à peu près à celle que le français

donne à *plaie*: «Cet enfant-là, c'est une *tannerie*; il est toujours ici.»

*Tannerie* a une signification presque aussi étendue que *bâdrerie*. Et comme ce dernier, il paraît avoir pris naissance chez nous, car on ne le trouve dans aucun parler de France.

### Itou, étou

Nos gens emploient communément *itou*, *étou* au lieu d'aussi. «Quand le père pis la mère boivent, les enfants boivent *étou*», proclame la philosophie campagnarde. «Tu t'en vas dîner? demande un rentier à son compagnon de flânerie. Moé *itou*, je vas y aller.» *Itou*, *étou* se prononcent souvent *tu* lorsqu'ils suivent un mot finissant par une voyelle: *Moé tu*, *toé tu*, *lui tu*.

D'où viennent les particules adverbiales *itou*, *étou*?

Des mots latin *ita*, *item* ou *etiam*, pourrait-on répondre si l'air de famille était une preuve suffisante de la paternité. Mais il n'est pas sûr que ce soit là l'origine des vocables *itou*, *étou*. Bien qu'*itel* ait eu cours dans la langue d'oïl du douzième, du treizième et du quatorzième siècle, *atout*, *et tout*, *olout* figurent aussi dans le français du moyen âge et de la Renaissance, et

la présence d'un *t* final dans ces dernières expressions pourrait bien indiquer qu'elles sont d'une famille autre que celle des mots latins précités.

Au seizième siècle, *et tout* était, semble-t-il, la forme préférée. Montaigne écrivait dans ses *Essais*: «Toutes choses ont leur raison, les bonnes *et tout*»; et Brantôme, dans ses *Vies des dames galantes*: «Le roi Louis XI mangeoyt la plupart du temps en commun, avec force gentilshommes de ses plus privez, et autres *et tout*.»

*Itou*, *étou* sont-ils des variantes, des corruptions des vieilles expressions *atout*, *et tout*, *otout*? ou du vieux mot *itel*? C'est un point sur lequel les étymologistes ne sont pas d'accord. D'ailleurs, on trouve *itout* dans un fabliau du treizième siècle, œuvre de Rutebeuf:

Ge connais Hunbaut tranche-coste  
 .....  
 Triant, Traiant, et Enbatout  
 Des menestrels connais *itout*.

Ce qui est certain, c'est que les locutions *itou* et *étou* sont d'usage quotidien et presque général dans les parlers rustiques de France. On les relève l'une et l'autre dans les glossaires de la

Normandie, du Maine, de l'Aunis, du Poitou, de la Saintonge, de l'Anjou, du Berry, du Nivernais, de la Bourgogne, de l'Orléanais, de la Picardie. De plus, *itou* a cours dans la Bretagne et dans le Hainaut; *étou*, dans la Lorraine; *aitou*, dans la Franche-Comté; et *aétou* dans la Vendée. Dans les parlers poitevins, on dit aussi *métout* pour: moi aussi.

L'emploi de l'adverbe *itou* est tellement général que la plupart des lexicographes français l'enregistrent. Mais, comme dit un personnage de Marivaux, ce mot «n'est pas de trop bonne maison». Littré fait remarquer que c'est «une expression de la campagne qui ne peut être admise que dans le langage le plus familier, et même tout à fait populaire». Les écrivains la mettent quelquefois dans la bouche des paysans, pour imiter leur langage. Ainsi, Molière fait dire à un des personnages de *Don Juan*: «Comme tu sçais bian le gros Lucas aime à batifoler, et moy par fouas je bati-fole *itou*.» Ce que Thomas Corneille, dans sa traduction en vers, a rendu par les alexandrins:

Pour v'nir batifoler, Gros-Jean ne charche qu'ouù;  
Et moi, par fouas aussi, je bati-fole *itou*.

---

Et dans une pièce de Marivaux, *le Préjugé vaincu*, on échange ces propos: «Ah ! ah ! me conseilles-tu d'ôter mon chapeau ? — Le chapeau et la familiarité *itou.*» D'autre part, Le Roux de Lincy a recueilli ce vieux proverbe rustique:

Quand la chèvre saute au chou  
Le chevreau y saute *itou.*

Victor Hugo, dans *les Misérables*, a tenté de rajeunir l'expression *et tout*: «Comment ! une pelisse de satin, un chapeau de velours, des brodequins *et tout!*» Mais sa tentative paraît avoir été vaine. *Et tout* non plus qu'*itou* n'a jamais été admis à l'honneur de figurer dans le dictionnaire de l'Académie avec l'acception d'aussi. Il faut donc éviter d'employer l'une et l'autre de ces locutions.

---

## TABLE ALPHABÉTIQUE

---

### A

A (nasillation d'), 49.  
 A et o (confusion d'), 47.  
 A clair, 50.  
 A clair (tout), 50.  
 Acquet (avoir autant, plus d'), 127.  
 Affirmative (dans l'), 129.  
 Agrains, 131.  
 Agrais, 132.  
 Agréyains, 132.  
 Agréyer, 119.  
 Air (en l'), 61.  
 Air (être en l'), 61.  
 A la campagne, 51.  
 A l'équerre, 69.  
 An prononcé a, 100.  
 Anlimé, 48.  
 Annimé, 48.  
 Approprié, 205.  
 Aquèt, 47.  
 Aripiaux, 57.  
 Article, devant un nom de jour, 109.  
 Article faisant partie de titres (contraction de l'), 166.  
 Arupiaux, 57.  
 A toute reste, 155.  
 Attraper la chienne, 35.  
 Auditeur, 127.  
 Au respect que j'vous dois, 193.  
 Auripiaux, 56.  
 Avoir autant d'acquet, 127.  
 Avoir autant de quitte, 127.

Avoir du chemin, 53.  
 Avoir du jeu, 54.  
 Avoir la chienne, 35.  
 Avoir la parole en bouche, 77.  
 Avoir le bouquette, 176.  
 Avoir plus d'acquet, 128.  
 Avoir plus de quitte, 128.

### B

Bâder, 215.  
 Bâdeurrie, 213.  
 Bâdrage, 213.  
 Bâdrant, 213.  
 Badras, 218.  
 Bâdrement, 213.  
 Bâdrer, 213.  
 Bâdrerie, 213.  
 Bâdreux, 213.  
 Balai (cheveux en), 208.  
 Barré, 56.  
 Baudet, 45.  
 Belle-bergère (cache), 83.  
 Bienhureux, 33.  
 Bobé, 208.  
 Boète, 91.  
 Bora, 67.  
 Border, 82.  
 Bordures, 82.  
 Botterleaux, 72.  
 Bouche (avoir la parole en), 77.  
 Boucher quelqu'un, 71.  
 Bouchon, 87.  
 Bouchon (mettre un), 71.  
 Bouchon de cuisine, 87.

- Bouchon de vaisselle, 87.  
 Boudin (faire un, son, du, un bout de), 82.  
 Bouette, 91.  
 Bouquet, 172.  
 Bouquet (mettre le), 176.  
 Bouquets blancs, 175.  
 Bouquets jaunes, 175.  
 Bouquette, 174.  
 Bouquette (avoir le), 176.  
 Bouquette (tenir le), 176.  
 Boura, 67.  
 Bout de boudin (faire un), 82.  
 Breunante, 31.  
 Breune, 31.  
 Breunir, 31.  
 Brôqueur, 58.  
 Brunante, 29.
- C
- C* prononcé *gu*, 186.  
 Cache, 58.  
 Cache-belle-bergère, 83.  
 Cache-la-bague-tiens-la-bien, 84.  
 Cache-la-belle-bergère, 83.  
 Campagne (à la, en), 51.  
 Capot (être), 92.  
 Capot (faire), 92.  
 Carré, 66.  
 Cash, 58.  
 Casser, 88.  
 Castanade, 63.  
 Castonade, 62.  
 Cásuel, 89.  
 Cásvel, 89.  
 Catéchime, 85.  
 Catéchisse, 85.
- Cela est dû au fait que, 77.  
 Chaguière, 98.  
 Changer, 88.  
 Chanteau, 99.  
 Chanter le coq, 1.  
 Château, 99.  
 Chaud, 26.  
 Chaudasse, 26.  
 Chaudet, 26.  
 Chaudière, 96.  
 Chauquière, 98.  
 Chauyére, 98.  
 Chayére, 98.  
 Chemin (avoir du), 53.  
 Chemin (donner du), 53.  
 Cheveux en balai, 208.  
 Chienne (attraper la), 35.  
 Chienne (avoir la), 35.  
 Chienne (la), 35.  
 Chienne grimpe sur le dos de (la), 35.  
 Chienne monte sur le dos de (la), 35.  
 Chienne prend (la), 35.  
 Cinquante, 98.  
 Clair, 93.  
 Clair (à), 50.  
 Clair (être), 94.  
 Clair (tout à), 50.  
 Claire-Fontaine (rue de la), 132.  
 Cloque, 144.  
 Cocotier, 157.  
 Comment êtes-vous? 120.  
 Comprend (en parlant, on se), 86.  
 Consonnes de la syllabe finale (suppression d'une des), 85.

- Contraction, 166.  
 Coq (chanter le), 1.  
 Corde à virer le vent, 162.  
 Cour (mépris de), 188.  
 Courir le poisson d'avril, 163.  
 Cuisine (bouchon de), 87.
- D
- Dans l'affirmative, 129.  
 Dans la ligne de, 170.  
 Dans la négative, 129.  
 De, devant un nom de rue, 136.  
 Débarbouillette, 51.  
 Déguiser, 100.  
 Dentition, 103.  
 Denture, 103.  
 Dépêche des affaires, 37.  
 Déplet, 72.  
 D'éplet, 73.  
 Déplète, 72.  
 Député, devant un titre, 106.  
 D'équerre, 69.  
 Derrière (ne pas avoir de porte de), 20.  
 Dévorer, 104.  
 D prononcé *gu*, 18, 22, 98.  
 Dichette, 22.  
 Dichette (c'est bon d'avoir un petit), 25.  
 Dise de (en), 18.  
 Disse de (en), 18.  
 Donner du chemin, 53.
- E
- Élision devant voyelles et h muette, 166.  
 Emploi de l'article devant un nom de jour, 109.  
 En balai (cheveux), 208.  
 En bouche (avoir la parole), 77.  
 En campagne, 51.  
 En dise de, 18.  
 En disse de, 18.  
 En fait, 55.  
 En l'air, 61.  
 En l'air (être), 61.  
 En parlant on se comprend, 86.  
 Enregistrée (lettre), 148.  
 Enregistrer, 148.  
 Enregistreur, 148.  
 Envoyer un sifle, 152.  
 Éplet (d'), 73.  
 Équerre (à l'), 69.  
 Équerre (d'), 69.  
 Équierre, 71.  
 Ère pour ère, 98.  
 Éripiaux, 57.  
 Et final (prononciation d'), 22, 47.  
 Étalon, 7.  
 Ételon, 10.  
 Êtes-vous? (comment), 120.  
 Etlon, 9.  
 Êtou, 221.  
 Être bien, 124.  
 Être clair, 94.  
 Être déplet, déplète, 73.  
 Être dû au fait que, 77.  
 Être en l'air, 61.  
 Être mal, 124.  
 Être payant, 64.  
 Eu pour u, 31.  
 Examen de témoins, 112.

Examiner un témoin, 112.

J

## F

Faire des pâques de renard,  
164.

Faire du boudin, 82.

Faire le renard, 164.

Faire son boudin, 82

Faire un boudin, 82.

Faire un bout de boudin, 82.

Fait (en), 55.

Fait que (cela est dû au), 77.

Fait que (le), 77.

Flasque, 67.

Fleur de lit, 184.

Fleur de lys, 180.

## G

Garir, 185.

Garir du segret, 180.

Gréyer, 114.

Grimper sur le dos de (la chien-  
ne), 35.*G* dur, pour *d*, 18, 22, 98.

Guérir du secret, 180.

Guichet, 24.

## H

*H* aspirée (prononciation de  
*l'*), 47.

Habitant, 10.

Hucher, 132.

Hureusement, 33.

Hureux, 33.

## I

Iouc, 139.

Itou, 221.

Jasc, 146.

Jasette, 146.

Jeter un sifle, 152.

Jeu (avoir du), 54.

Jouc, 139.

Joug, 139.

Jouqué (être), 143.

Jouquer, 143.

Jouquer (se), 143.

Jour (article devant un nom  
de), 109.

Jugement renversé, 161.

## L

*L* pour *n*, 49.*L'* (agglutination de), 47.

Lâcher un sifle, 152.

Laquêt, 47.

Le, devant un nom de jour,  
109.

Le fait que, 77.

Lettre enregistrée, 148.

Ligne de (dans la), 170.

Loquêt, 47.

## M

Mais que, 199.

Malhureusement, 33.

Malhureux, 33.

Manger, 104.

Maquillon, 5.

Marbe, 27.

Marbre, 27.

Matillon, 5.

Mépris de cour, 188.

- Mettre le bouquet, 176.  
 Mettre un bouchon, 71.  
 Moé tou, 221.  
 Momorency, 16.  
 Monte sur le dos (la chienne),  
 35.  
 Moréal, 16.  
 Morial, 18.
- N
- Négative (dans la), 129.  
 Ne pas avoir de porte de  
 derrière, 20.  
 N'être pas d'équerre, 70.  
 Nichette, 24.  
 Nom de jour (article devant  
 un), 109.  
 Nom de rue (*de*, devant), 136.  
 Noms propres (élision de-  
 vant), 166.
- O
- On se comprend (en parlant),  
 86.  
 Opposer, 153.  
 Oquêt, 47.  
 Oripiaux, 56.  
*Ot* final (prononciation d'),  
 47.  
 Ouète, 156.  
 Ouéter, 156;  
 Ourler, 82.
- P
- Pâques de renard, 164.  
 Parlant, on se comprend (en),  
 86.
- Parlette, 146.  
 Parole en bouche (avoir la),  
 77.  
 Payant, 64.  
 Payer, 64.  
 Pêche, 108.  
 Pendantsrilloche, 44.  
 Pend'areille, 42.  
 Pend'oreille, 39.  
 Pendrilloche, 43.  
 Pendriloque, 44.  
 Pendrioché, 43.  
 Piéter (se), 75.  
 Piler, 177.  
 Piler du poivre, 177.  
 Piler sur, 178.  
 Poisson d'avril (courir le),  
 163.  
 Poivre (piler du), 178.  
 Police montée, 76.  
 Porte de derrière (ne pas  
 avoir de), 20.  
 Pousser une jase, 147.  
 Prend (la chienne), 35.  
 Prendre une jase, 147.
- Q
- Qualifié, 196.  
 Quand et, 211.  
 Quitte (avoir autant, plus de),  
 127.  
 Qu'ri, 202.
- R
- Rammanchoux, 181.  
 R'bouteux, 181.  
 Registraire, 148.

Réfrigérateur, 148.	T
Registre, 148.	
Registrar, 148.	<i>T</i> final (prononciation du), 23.
Registreur, 148.	Tannant, 220.
Renard (faire le), 164.	Tanné, 220.
Renard (pâques de), 164.	Tanner, 218.
Renard (tirer au), 158, 165.	Tannerie, 220.
Renverser un jugement, 161.	Tenir le bouquet, 176.
Respect que j'vous dois (au, sous le), 192.	Tirer au renard, 158, 165.
Respect (sous vot'), 192.	Titre (contraction de l'ar- ticle faisant parti d'un), 166.
Reste (à toute), 155.	Toilette de l'estomac, 181.
Rue (suppression du terme générique), 139.	Tou, 221.
Rue de..., 136.	Tout à clair, 50.
S	Toute reste (à), 155.
Secret (guérir du), 180.	V
Segret (garir du), 180.	<i>V</i> prononcé <i>W</i> , 90.
Se piéter, 75.	Vaisselle (bouchon de), 87.
Sifle, 151.	Virgule (emploi de la), 42.
Sifle (envoyer, jeter, lâcher un), 152.	W
Siler, 149.	<i>W</i> pour <i>V</i> , 90.
Sloche, 92.	Y
Soigneux, 181.	Youc, 139.
Sous le respect que j'vous dois, 192.	
Sous vot' respect, 192.	